

# sesame

12

NOV. 2022

SCIENCES ET SOCIÉTÉ  
ALIMENTATION  
MONDES AGRICOLES  
ET ENVIRONNEMENT



Jean-Pierre Poulain



Magali Ramel



Brice Trouillet



Catherine Bourgain

**Les palmiers  
à huile,  
les orangs-outans  
et les peuples  
autochtones**

**Face au  
changement  
climatique,  
changer  
la fiscalité!**

**N'oublions  
pas la France  
ultra-marine!**

## ALIMENTATION

### **Ces aides qui nourrissent la précarité**

**ÉOLIEN MARIN : IL FAUDRAIT VOIR  
PLUS LARGE!**

**EXPLOITATIONS AGRICOLES :  
COMMENT CESSER DE BATTRE  
EN RETRAITE ?**

**DÉDENSIFICATION :  
LES ÉLEVAGES PRIS EN GRIPPE**

**MODÈLES :  
« FAUX MAIS FONDAMENTAUX! »**

**Dans les îles, l'impensé des infrastructures agricoles  
Vous avez dit « transition agroécologique » ?**

BRUITS FOND  
DE



**4** **PAR AILLEURS**  
**Les palmiers à huile, les oranges-outans et les peuples autochtones**

Par Jean-Pierre Poulain

**5** **FRONTIÈRES**  
**Les histoires d'amour avec l'animal (sauvage) finissent mal en général**

Par Sergio Dalla Bernardina

**6** **DÉCHIFFRAGE**  
**Face au changement climatique, changer la fiscalité!**

Par Jacques Le Cacheux

**8** **TOUT UN MONDE**  
**N'oublions pas la France ultra-marine!**

Par Sébastien Abis

**10** **LE JOUR D'AVANT**  
**Dialoguer pour programmer. L'Inra dans l'économie de la connaissance du début du XXI<sup>e</sup> siècle.**

Par Pierre Cornu et Egizio Valceschini

**12** **INSTANTANÉS**  
**2023, l'an mil / Sanctions à double tranchant / 4 %, la part du sauvage / Une ombre sur l'agrivoltaïsme / Elevages intensifs, l'impossible bien-être animal / L'humanité à corps perdu**

**15** **LE MOT**  
**Pénurie, un je-ne-sais-quoi de presque rien**

QUEL HEURT EST-IL?



**16** **ALIMENTATION**  
**Ces aides qui nourrissent la précarité**  
L'alimentation est bien plus qu'un ventre à remplir

Par Laura Martin-Meyer

**24** **ÉOLIEN MARIN**  
**Il faudrait voir plus large!**  
La planification maritime n'est pas encore l'outil intégrateur qu'elle prétend être

Par Lucie Gillot

**30** **SUCRE DE BETTERAVE**  
**Du rifici dans les raffineries**

Par Christophe Tréhet

CROISER LE FAIRE



**34** **EXPLOITATIONS AGRICOLES**  
**Comment cesser de battre en retraite?**

Par Yann Kerveno

**40** **DÉDENSIFICATION**  
**Les élevages pris en grippe**  
Les canards rustiques font de la résistance / Dans le Gers, un collectif fermier réinvente la polyculture-élevage

Par Stéphane Thépot

À MOTS (DÉ) COU-VERTS



**46** **PROTECTIONNISME,**  
**« On lui a taillé un costume trop grand pour lui »**

Par Valérie Péan

**50** **MODÈLES,**  
**« Faux mais fondamentaux! »**

Par Sylvie Berthier

DE L'EAU AU MOULIN

**54** **Dans les îles, l'impensé des infrastructures agricoles**

Par Naïla Bedrani, Hélène Bailleul, Jean-François Inserguet

**57** **Le métabolisme urbain : une approche de la dimension matérielle des systèmes alimentaires des territoires**

Par Barbara Redlingshöfer et Caroline Petit

**60** **Vous avez dit « transition agroécologique »? Chronique d'une crise annoncée**

Par Philippe Ledenvic

## ALORS QUE L'ACTUALITÉ ASSOMBRIT CHAQUE JOUR UN PEU PLUS L'HORIZON

difficile de maintenir un cap lorsqu'on a le sentiment de flotter en plein brouillard. Aussi ce numéro de « *Sesame* », comme les précédents, propose-t-il de dégager quelques pans du paysage. En invitant par exemple à voir plus large et plus loin, pour distinguer enfin les ressources de nos territoires d'outre-mer (p. 8) ou pour dépasser, sur les rivages métropolitains, les tensions liées à l'éolien marin (p. 24). Des exercices de lucidité qui obligent à poser également un autre regard sur la persistance des aides alimentaires qui, bien souvent, ne font que nourrir la précarité (p. 23) ; ou qui pointent concrètement les insuffisances des politiques publiques pour réussir la transition agroécologique, avec Philippe Ledenvic, président de l'Autorité environnementale ; voire qui identifient d'autres approches, plus efficaces et plus justes, telle cette idée de « Taxe au carbone ajoutée » (p. 6). Au fil des pages, ne manquez donc pas d'ouvrir grand les yeux, pour débusquer les raisons pour lesquelles les agriculteurs peinent à transmettre leur exploitation et les solutions pour y remédier (p. 34), zoomer sur les remises en cause de la concentration des élevages (p. 40) et même apercevoir, derrière l'emblématique orang-outan malais, l'ombre de peuples indigènes.

Ah, et de son côté, *Sesame* accroît sa visibilité en étant également diffusé sur la plateforme web Cairn.info !

La rédaction



SESAME n° 12 - Novembre 2022. Publication gratuite tirée en 2300 exemplaires. Papier 100 % recyclé.  
« *Sesame n'est pas un nouveau support de communication et n'ambitionne pas de porter la voix officielle de l'Inrae. Ce positionnement est souhaité et assumé ; il permettra le débat d'idées en confrontant les positions de personnalités de cultures et d'horizons variés.* » Philippe Mauguin, PDG Inrae, directeur de la publication.

**La revue *Sesame* est une publication de la Mission Agrobiosciences-Inrae**

Inrae-MAA - 24, chemin de Borde Rouge - Auzeville CS 52627 - 31326 Castanet-Tolosan Cedex - Tél.: (33) 5 61 28 51 37

Abonnements et désabonnements : [revusesame@inrae.fr](mailto:revusesame@inrae.fr)

Blog : <https://revue-sesame-inrae.fr/>

**Directeur de la publication :** Philippe Mauguin, PDG Inrae

### RÉDACTION

**Rédactrice en chef :** Valérie Péan, [valerie.pean@inrae.fr](mailto:valerie.pean@inrae.fr)

**Rédacteurs :** Sylvie Berthier, [sylvie.berthier@inrae.fr](mailto:sylvie.berthier@inrae.fr); Lucie Gillot, [lucie.gillot@inrae.fr](mailto:lucie.gillot@inrae.fr); Anne Judas, [anne.judas@inrae.fr](mailto:anne.judas@inrae.fr);

Yann Kerveno, [yannkerveno@gmail.com](mailto:yannkerveno@gmail.com); Laura Martin-Meyer, [laura.martin-meyer@inrae.fr](mailto:laura.martin-meyer@inrae.fr); Nina Sipp, [ninasipp@sfr.fr](mailto:ninasipp@sfr.fr);

Stéphane Thépot, [thepot@wanadoo.fr](mailto:thepot@wanadoo.fr); Christophe Tréhet, [c\\_trehet@yahoo.fr](mailto:c_trehet@yahoo.fr).

**Chroniqueurs :** Sébastien Abis, Pierre Cornu, Sergio Dalla Bernardina, Egizio Valceschini.

**Dessinateurs :** Biz, Gab, Man, Samson, Tartrais.

### ADMINISTRATION

Mounia Ghroud, [mounia.ghroud@inrae.fr](mailto:mounia.ghroud@inrae.fr) – Tél. 01 42 75 93 59

### COMITÉ ÉDITORIAL

Joël Abécassis (ex-Inra), Elsa Delanoue (Idele-Ifip-Itavi), Pascale Hébel (C-Ways), Christine Jean (LPO), Giovanni Prete (Université Paris 13), Christophe Roturier (Inrae), Pierre-François Vaquié (ingénieur agricole).

### RÉALISATION

Gilles Sire, Christelle Bouvet

### FABRICATION

Lecha Imprimerie, 31100 Toulouse

N° ISSN 2554 - 7011 (imprimé) / N° ISSN 2555 - 9699 (en ligne)



PAR AILLEURS

# Les palmiers à huile, les orangs-outans et les peuples autochtones

BRUITS DE FOND



par Jean-Pierre Poulain, sociologue et anthropologue, professeur à l'université Toulouse 2 Jean-Jaurès, titulaire de la chaire «Food Studies» de la Taylor's University, Kuala Lumpur (Malaisie)

**P**LANTONS d'abord le décor. Après l'Indonésie, la Malaisie est le deuxième exportateur au monde d'huile de palme. Deux pays qui, à eux seuls, totalisent 85% des approvisionnements mondiaux. Originaires de l'Afrique de l'Ouest, les palmiers à huile y ont été introduits par les Britanniques à partir des années 1960. En une poignée de décennies, poussées à la fois par une hausse spectaculaire de la demande mondiale d'huile de palme pour les industries alimentaires, cosmétologiques et énergétiques et par une stratégie étatique de développement des exportations, les palmeraies se sont déployées sur toutes les parcelles possibles. Une ruée opérée autant par de petits planteurs que par les gros. De 43 000 hectares en 1960, les palmiers à huile sont passés à 5,3 millions d'hectares en 2020. Il faut dire que la plante présente un rendement record – quatre tonnes d'huile à l'hectare, contre seulement une demi-tonne à l'hectare pour le soja – et fournit du travail à bon nombre de familles. Cet essor s'est opéré pour partie en remplacement de cultures d'hévéas mais aussi et surtout au détriment des forêts équatoriales, dont des forêts primaires de Bornéo qui sont parmi les plus anciennes et les plus riches en biodiversité de la planète. Aussi, à partir des années 2010, les alertes de scientifiques et d'ONG se multiplient-elles sur la destruction de cet écosystème, riche d'espèces endémiques et stockant d'énormes quantités de carbone. Au cours de cette même décennie, le projet

de taxe dite «Nutella»<sup>1</sup> a mis en relief le lien opéré entre cette matière grasse la plus consommée au monde – par ailleurs objet de controverses nutritionnelles – et la destruction des forêts naturelles. C'est sur ce point précis que je souhaite relever un paradoxe: l'élément qui a contribué à la médiatisation et ému les sensibilités occidentales autour de cette déforestation aux nombreuses conséquences dramatiques, c'est le cas emblématique de l'orang-outan, un grand singe qu'on ne trouve plus qu'à Bornéo et Sumatra et classé en «danger critique d'extinction». C'est notamment la campagne anti-huile de palme menée par Greenpeace, en 2018, qui enflamme médias et opinion publique: «Chaque jour, vingt-cinq orangs-outans disparaissent, leur habitat est détruit pour cultiver des palmiers à huile».

1 - Amendement proposé par le sénateur Yves Daubigny en 2012 visant à taxer les importations d'huiles de palme, de palmiste et de coprah utilisées dans des produits de grande consommation comme la pâte à tartiner Nutella®.

Je parle de paradoxe car, dans cette même jungle, vivent aussi des groupes humains qui voient leur habitat et leur mode de vie mis en péril: des peuples autochtones, les «Bumiputra» – littéralement «les Fils du sol» –, dont certains groupes vivent dans la jungle pratiquant la chasse et la cueillette, parfois associées à la riziculture sèche de montagne; ou les communautés nomades «Penan», dépossédées de leurs territoires ancestraux, sur lesquels elles n'ont qu'un droit coutumier: ces terres appartiennent à l'État malaisien qui, un temps, a vendu à tour de bras des parcelles aux producteurs d'huile de palme. Bien sûr, le problème des orangs-outans est extrêmement important et ils sont le symbole de la biodiversité tout entière. Mais comment comprendre le fait que l'alerte sur la déforestation, qui met aussi en péril des groupes humains dont le mode de vie fait partie du patrimoine de l'humanité, ait été inaudible? On peut y voir un renversement de la hiérarchie homme-animal et l'idéalisation consécutive des animaux sauvages. Rappelons-nous «L'Ours», de Jean-Jacques Annaud, qui donnait aux humains des leçons d'éthique naturelle. Les orangs-outans sont dignes des émotions et des indignations occidentales, alors que les chasseurs-cueilleurs ne méritent que l'indifférence et un silence condescendant. Au pire ils pourront toujours aller en ville. Le message du Sommet de la Terre de Rio qui, en 1992, affirmait l'interdépendance entre la biodiversité et l'ethnodiversité semble bien loin... ♦

FRONTIÈRES

# Les histoires d'amour avec l'animal (sauvage) finissent mal en général!

BRUITS FOND DE 5

**J**E ne parle pas de la zoophilie, argument scabreux largement traité par les psychiatres et les juristes. Je parle des amours platoniques, des amitiés exclusives que certains humains entretiennent avec les bêtes sauvages.



par Sergio Dalla Bernardina,  
ethnologue

**DÉPARTS FUSIONNELS.** Cela peut marcher tant qu'on est gamin, et encore. C'est beau de fraterniser avec Baloo et Bagheera, de dîner chez les ours à la manière de Boucle d'or, de converser avec les renards comme le Petit Prince. C'est beau de s'imaginer à la place de Tippi, héroïne d'une série documentaire qui, au cours de ses « Voyages extraordinaires », côtoyait nonchalamment les fauves les plus inquiétants (« *Je suis gentille, ils sont gentils, nous sommes tous très gentils...* »). Mais après, il faut choisir. C'est le rôle de l'initiation : à un certain moment, l'enfant doit quitter le monde de la nature, auquel il est symboliquement associé, pour gagner celui de la culture. Il doit arrêter d'être une bestiole pour devenir un membre de la communauté.

**NOSTALGIE DES ORIGINES.** Certes, la tentation de revenir à ce paradis perdu où les frontières s'estompent est toujours là. Le soldat d'« Une passion dans le désert », de Balzac, oublie, dans une contiguïté proche du rêve, que la panthère dont il partage le refuge appartient à une autre espèce. Patricia, la figure

principale du roman « Le Lion », de Joseph Kessel, trouve tout à fait normal de donner rendez-vous à son ami carnassier au pied du Kilimandjaro. Timothy Treadwell, immortalisé par Werner Herzog dans « Grizzly Man », sympathise avec Rowdy, un ours de 300 kilos, et apprend aux profanes la bonne manière de l'approcher. Mais ces mythes – parce qu'il s'agit bien de mythes qui nous parlent de l'ordre des choses – montrent le caractère utopique de ces cohabitations. À la fin du récit de Balzac, le soldat, incertain des intentions de la panthère, la transperce d'un coup de poignard. Pour le lion de Kessel, ce sera un coup de fusil. Et on sait bien que l'ours Rowdy fera une seule bouchée du pauvre Timothy en remettant sérieusement en cause leur amitié. Morale de l'histoire : on n'est pas au cirque, quoi... ni au zoo.

**DES YUCCAS À QUATRE PATTES.** On peut toujours se rabattre sur des bêtes plus petites et moins dangereuses. Les Européens gardent à

la maison 500 millions d'animaux exotiques<sup>1</sup>. Leur raisonnement est simple : « *J'ai bien le droit d'héberger des plantes tropicales dans mon appartement, pourquoi pas des caméléons, des iguanes ou des singes-écureuils? L'important est de comprendre leur psychologie, de les soigner avec sollicitude... et moi, en matière de "care", j'ai tout ce qu'il faut.* » Après, bien sûr, il faut se documenter. Ceux qui ne se documentent pas font des erreurs. Ils peuvent croire par exemple que, si le caméléon qu'ils viennent d'acheter tend à grimper sur leur tête, c'est qu'il les aime beaucoup, alors que c'est parce qu'il cherche à s'éloigner d'eux le plus possible. Ils peuvent oublier que l'animal sauvage a besoin d'un espace où exprimer sa sauvagerie. Ils peuvent sous-estimer les zoonoses, et contribuer, par le bichonnage de leurs protégés, à la transmission de maladies d'une espèce à l'autre. Pour toutes ces raisons, l'Union européenne limite la circulation des animaux exotiques et sauvages. Ça ne plaît pas à tout le monde mais c'est comme ça. C'est une initiative bien sage et réaliste mais qui va aussi dans le sens du mythe : elle cherche à sauvegarder l'ordre des choses, à endiguer l'hémorragie, à restaurer la frontière entre le domestique et le sauvage. ♦

1 - Selon une étude de l'association hollandaise Animal Advocacy and Protection.



DÉCHIFFRAGE

# Face au changement climatique, changer la fiscalité !

Les événements climatiques extrêmes que nous avons connus cet été et le dernier rapport du GIEC le confirment : il est urgent de réduire significativement les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), ainsi que l'Union européenne l'ambitionne, visant une réduction de 55 % de 1990 à 2030, et une neutralité carbone d'ici à 2050. Nous en sommes loin, notamment en France. Certes, des progrès ont été réalisés dans la plupart des secteurs mais trois d'entre eux sont à la traîne, et pas des moindres, puisqu'ils représentent près de la moitié des émissions européennes : le chauffage des logements et des bâtiments publics, les transports et l'agriculture. Or les politiques mises en œuvre jusqu'à présent, à l'échelon tant national qu'euro-péen, sont insuffisantes. C'est tout le carbone émis à chaque étape de la production et de la distribution qu'il faut taxer... en lieu et place de la TVA.

**P**OUR lutter contre le changement climatique et acter la transition, il est un principe que la très grande majorité des économistes valide : lorsque l'on contribue aux émissions de GES, il faut en supporter le coût. Ce principe, dit du pollueur-payeur, est connu depuis plus d'un siècle, avec la publication de l'ouvrage fondateur d'Arthur Pigou en 1920 (« The Eco-



par Jacques Le Cacheux, professeur à l'université de Pau et des pays de l'Adour, TRansitions Energétiques et Environnementales (TREE UPPA), à l'École des Ponts ParisTech, Sciences Po Paris et Paris 1-Panthéon-Sorbonne

nomics of Welfare »), qui a introduit la notion d'externalité et que le marché ne prend donc pas en compte : le coût privé d'une action de production ou de consommation ne comptabilise pas son coût pour la société (par exemple le traitement des déchets). Dans ce cas, pour inciter les agents économiques à opérer de meilleurs choix, il faut accroître le coût privé, par exemple en donnant un prix aux émissions de GES. Ce qui doit s'accompagner bien sûr de politiques publiques promouvant la sobriété et les alternatives aux technologies émettrices mais aussi compensant le renchérissement de certains produits pour les moins aisés.

## DES QUOTAS ET DES TAXES MAIS DES FUITES DE CARBONE...

Donner un prix aux émissions de GES, c'est ce qu'applique l'Union européenne (Ue) depuis 2005, avec l'instauration des quotas d'émission pour les plus gros « pollueurs », quotas échangeables sur un marché européen du carbone. Soit pour les revendre si les émissions ont été inférieures, soit pour en acheter en cas de dépassement. Ce fonctionnement détermine ainsi le prix des émissions pour les entreprises concernées : environ 15 000 établissements de production et 1 500 compagnies aériennes en 2022, représentant près de la moitié des émissions européennes de GES. Après de longues années de mauvaise gestion de ce marché, sa réforme en 2018 et les propositions d'élargissement de son champ d'application, soumises par la Commission européenne au Parlement début juin 2022, ont permis à ce prix d'atteindre enfin des niveaux compatibles avec les objectifs de réduction des émissions, soit près de cent euros la tonne fin août 2022. Certains pays européens, dont la France depuis 2014, ont en outre introduit une taxe carbone pour augmenter le coût privé des émissions dans des secteurs non couverts par le marché européen du carbone, notamment le transport terrestre et le chauffage. Mais les niveaux de cette taxe sont très hétérogènes selon les pays, sans lien avec le prix de marché du carbone. Et de nombreuses



sources d'émission (transports de marchandises, industries manufacturières...) échappent encore à tout mécanisme de prix.

Autre faille de ce système, les importations en provenance des pays non européens ne sont soumises à aucune forme de taxation carbone, ce qui constitue une distorsion de concurrence dommageable pour les producteurs de l'Ue. Ceci est à l'origine de ce qui est communément désigné sous l'appellation « fuites de carbone » : l'avantage concurrentiel ainsi créé incite à substituer des importations extra-européennes aux produits locaux, déplaçant voire aggravant (en raison du transport) les émissions de carbone liées à la consommation de ces produits ; ce qui induit un écart croissant entre les émissions dites « territoriales » et les émissions de consommation ou « empreinte carbone » des consommateurs. Pour y remédier, le Conseil européen a accepté, le 15 mars 2022, la proposition de la Commission européenne visant à instaurer un prélèvement carbone aux frontières de l'UE sur les importations les plus intensives en émissions de GES (ciment, acier, aluminium, engrais, etc.) mais la majorité des biens importés n'y est pas soumise.

**PLUS EFFICACE ET PLUS JUSTE QUE LA TVA.** Crucial dans la politique climatique, le prix du carbone en Europe est donc loin d'être uniforme, créant toutes sortes d'inégalités ; une bonne partie des émissions liées à l'usage, à la production et au transport des biens consommés dans l'Ue échappe complètement à tout mécanisme de prix.

Pourquoi dès lors ne pas taxer *tout* le carbone émis, quelles qu'en soient la forme et la provenance, de manière uniforme ? C'est ce que réaliserait une Taxe sur le Carbone Ajouté (TCA)<sup>1</sup>, prélevée sur tous les acteurs économiques, à tous les

## «...chacun contribuera aussi selon les nuisances qu'il engendre pour la société.»

stades des chaînes de valeur, depuis les matières premières jusqu'au consommateur final, en passant par les producteurs, les transporteurs, les distributeurs ; y compris sur les importations, à la manière de la TVA, dont cette TCA s'inspire explicitement. Le signal-prix perçu par le consommateur refléterait bien ainsi la totalité des émissions de carbone engendrées par chacun de ses achats, ce qui avantagerait les biens et services peu émetteurs, les circuits courts et les productions locales : les fruits importés de l'hémisphère Sud et ceux qui sont cultivés en serres chauffées s'en trouveraient considérablement renchérissés, tandis que les pommes du Limousin ou les fraises de plein champ du Périgord supporteraient une taxation plus légère. Mieux, la TCA inverse la logique de la TVA : cette dernière, en effet, taxe à chaque étape la valeur ajoutée mais les consommations intermédiaires (les matières premières, par exemple, dont les intrants carbonés) ne le sont qu'au départ de la chaîne. La TVA taxe donc surtout le coût salarial de la production qui constitue, en moyenne, environ deux tiers de la valeur ajoutée. Avec une TCA, ce sont les intrants carbonés qui sont pénalisés, pas le travail.

**RÉVOLUTION FISCALE.** Reste qu'instaurer cette TCA suppose de résoudre toute une série de problèmes. En premier lieu, prélever une taxe sur le carbone ajouté implique de le mesurer correctement. Tel fut le cas à chaque fois que l'on a créé un nouvel instrument fiscal : lorsque l'impôt sur les revenus des personnes a été institué, il a bien fallu définir, évaluer et déclarer les revenus imposables ; lorsque, en 1954, la France a adopté la TVA, toutes les entreprises ont dû mettre

leur comptabilité en conformité, ce qui a pris du temps<sup>2</sup>. Comme pour chaque innovation fiscale, la création d'une TCA implique donc de disposer, pour toutes les entreprises, d'une comptabilité carbone, avec des normes uniformes. Nombre de grandes entreprises le font déjà mais les normes restent largement à définir.

Ensuite, si l'on décidait de remplacer, en tout ou en partie, la TVA par une TCA, les prix des biens de consommation peu voraces en carbone baisseraient, tandis que d'autres augmenteraient, de sorte que, si le calibrage est bien fait, les ménages ne perdraient pas, en moyenne, de pouvoir d'achat. Mais il y aurait, bien sûr, des gagnants et des perdants, ce qui suppose des compensations et des accompagnements si l'on veut qu'une telle révolution fiscale soit politiquement et socialement acceptable. Et une TCA européenne serait indubitablement préférable à une TCA nationale, qui nécessiterait sans doute un accord européen.

Tout cela peut paraître bien utopique et complexe, mais l'urgence plaide en faveur de l'inventivité et de l'audace. Après tout, ce n'est que le 15 juillet 1914, sous la menace de la Première Guerre mondiale, que la France, après des années de débats, s'est dotée d'un impôt progressif sur les revenus des personnes dont le principe nous paraît aujourd'hui si naturel. Avec celui-ci, chaque citoyen contribue selon ses moyens ; avec une TCA, chacun contribuera aussi selon les nuisances qu'il engendre pour la société. ♦

1 - Éloi Laurent et Jacques Le Cacheux, « Taxe carbone : TCA contre CO<sub>2</sub> », *Lettre de l'OFCE*, 6 juillet 2009, <https://www.ofce.sciences-po.fr/publications/archives/lettreold.php?page=2>.

2 - Dans l'agriculture, par exemple, bon nombre d'exploitations sont demeurées, pendant près de deux décennies, sous le régime « du forfait ».



TOUT UN MONDE

# N'oublions pas la France ultra-marine !



par Sébastien Abis,

directeur du club Demeter, chercheur associé à l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS), enseignant à l'université catholique de Lille et à Junia, conseiller scientifique à Futuribles International et chroniqueur. Auteur de « Géopolitique de la mer », Eyrolles, 2022

**Covid, guerre en Ukraine, ruptures climatiques et chocs inflationnistes replacent l'alimentation au centre des préoccupations politiques, sociétales et médiatiques. Un retour sur le continent européen des insécurités sanitaires et géopolitiques qui rappelle le caractère ô combien stratégique de l'agriculture.**

**La France ultra-marine est habituée à cette gestion des risques agricoles et cette économie du chaos en termes alimentaires. À l'heure où des temps difficiles attendent l'Europe et la métropole, avons-nous une sensibilité appropriée à l'égard des outre-mer<sup>1</sup> ? En quoi les enjeux agricoles et alimentaires révèlent-ils une certaine indifférence pour ces territoires français du bout du monde, ayant voté lors des élections présidentielles et législatives de 2022 pour les extrêmes de gauche et de droite ?**

**FRANCE DÉTRESSE.** La pauvreté y est cinq à quinze fois plus fréquente qu'en métropole, en particulier dans les familles monoparentales et chez

1 - Les outre-mer sont rattachés à la France par différents statuts. La Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion et Mayotte sont des Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM) aux compétences identiques à celles des régions et départements métropolitains; la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, les TAAF et Wallis-et-Futuna sont des Collectivités d'Outre-Mer (COM) et disposent d'un statut et d'institutions spécifiques. L'atoll de Clipperton, dans le Pacifique Nord, a le statut de possession française sous l'autorité directe du gouvernement.

les retraités. Bien que comptabilisant à peine 3% de la population française, les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM) regroupent 20% des Français vivant dans la grande pauvreté et la privation des biens de première nécessité<sup>2</sup>. En Guyane, la situation est alarmante: deux tiers des habitants sont dans la précarité la plus complète et savent ce que signifie la faim. Des fusées décollent de ce territoire, à Kourou, mais les systèmes agricoles demeurent cloués au sol et au mal-développement. Sans oublier que la frontière terrestre avec le Brésil, la plus longue que connaisse la France, s'avère poreuse, instable et dangereuse. À Mayotte, première

2 - L. Audoux et P. Prévot, « La grande pauvreté bien plus fréquente et beaucoup plus intense dans les DOM », Insee Focus n° 270, 11 juillet 2022.

maternité de France, où l'immigration comorienne et africaine bat son plein, l'équation alimentaire se complexifie<sup>3</sup>: plus de bouches à nourrir, peu de productions locales, des évolutions météorologiques défavorables et davantage d'approvisionnements extérieurs pour ce confetti de l'océan Indien.

Entre occupation de l'espace et emploi, l'agriculture et la pêche constituent des secteurs clefs pour les économies des Drom-Com, qui connaissent le manque d'emplois et le chômage de longue durée. Si la canne à sucre et la banane sont deux cultures d'exportation, bénéficiant de subventions publiques importantes, l'essentiel des aliments est importé, ce qui représente un défi logistique permanent pour une île. Près d'une calorie sur deux consommées provient de l'extérieur. Les cultures vivrières ont été mises en concurrence frontale avec le débarquement de produits ne répondant pas aux mêmes normes sociales ou environnementales européennes que celles qui s'appliquent dans les Drom. Les agricultures locales restent peu industrielles, déficientes en capacité de stockage et aux filières très fragmentées. Les problématiques environnementales font l'objet d'une surveillance aiguë, tant pour la dégradation de la biodiversité<sup>4</sup> que pour leur rôle

3 - H. Lejeune et H.-L. Thibault, « Dans la France insulaire de Mayotte », in S. Abis et M. Brun (sous la direction), *Le Déméter 2022. Alimentation : les nouvelles frontières*, IRIS éditions, Club DEMETER, 2022, p. 150-156.

4 - Les outre-mer abritent 80% de la biodiversité française et 10% des récifs coralliens mondiaux.

de catalyseur des mécontentements sociaux<sup>5</sup>. Le cas de la chlordécone en Martinique et en Guadeloupe illustre cette double dimension. L'agriculture dans les Drom-Com souffre aussi, comme en métropole, d'un déficit de notoriété et d'attractivité. Le vieillissement des agriculteurs s'y amplifie.

**FRANCE RELANCE.** Contraintes géographiques, pénurie du foncier cultivable, risques naturels, coût des intrants, désintérêt : les causes du déficit alimentaire de la France ultra-marine<sup>6</sup> sont plurielles, souvent structurelles. Les chocs sociaux, économiques et énergétiques provoqués par l'imbrication des crises ces deux dernières années ont accentué les tensions agricoles et alimentaires dans les Drom-Com. Des initiatives sont donc mises en œuvre pour tenter de construire des systèmes de production locaux et durables sous l'impulsion de soutiens publics. Le président de la République, à La Réunion en 2019, avait d'ailleurs inscrit l'enjeu d'une plus grande souveraineté alimentaire pour la France ultra-marine.

Les outre-mer se sont ainsi lancés dans une démarche de transformation agricole visant à renforcer leur autonomie d'ici à 2030. Or, si celle-ci est susceptible de s'accroître en fruits et légumes, elle s'annonce inatteignable pour les céréales et, plus globalement, en termes d'alimentation humaine et animale<sup>7</sup>. Le choix politique que les produits consommés soient locaux pourrait contribuer à sortir du cercle vicieux de l'extraversion typique des économies insulaires, grâce à des modes de commercialisation adaptés et une commande publique volontariste. Cela permettrait d'améliorer les revenus des agriculteurs par une contractualisation marchande

5 - M. Ferdinand, E. Molinié, « Des pesticides dans les Outre-mer français. État des lieux et perspectives », in *Écologie & politique*, n° 63, 2021/2, pp. 81-94.

6 - Environ 2 milliards d'euros par an, c'est le solde déficitaire de la balance commerciale agricole et alimentaire des Drom-Com. Au début du XXI<sup>e</sup> siècle, ce déficit était de l'ordre moyen de 0,7 milliard par an.

7 - J. Marzin & al., *Étude sur les freins et leviers à l'autosuffisance alimentaire : vers de nouveaux modèles agricoles dans les départements et régions d'outre-mer*, CIRAD-AFD, mars 2021.

se substituant à des soutiens publics souvent inconditionnels. Il permettrait aussi de reconnecter producteurs<sup>8</sup> et consommateurs locaux et de favoriser l'essor d'une économie circulaire. Cela suppose néanmoins une mobilisation des soutiens publics pour faire monter en gamme les productions locales, assurer l'accès aux produits alimentaires des populations les plus fragilisées et renforcer une protection temporaire, à la fois pour que les producteurs s'adaptent aux transitions requises mais aussi pour les personnes démunies de pouvoir d'achat réel. Aux enjeux environnementaux font donc écho d'immenses attentes en termes de développement et de perspectives économiques.

**FRANCE STRATÉGIE ?** Présents sur tous les océans, assurant 97 % de l'espace mondial sous souveraineté française, ces territoires sont-ils un problème ou un atout pour la France ? En juillet 2022, le président de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer a livré un tableau sans concession au ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire : l'inquiétude s'y généralise partout à propos de la cherté de la nourriture et de la hausse des coûts de production dans l'ensemble des filières, sans oublier une amertume profonde à l'égard de la gestion du Covid depuis Paris... Le ministre, Marc Fesneau, lui a répondu avec conviction et en concluant que les agricultures des outre-mer faisaient partie intégrante du monde agricole français. L'inverse serait pour le moins surprenant ! Pourquoi ne pas aller beaucoup plus loin dans le narratif et dans la stratégie ? Ainsi, concernant les Drom-Com, est-il concevable de distinguer toujours et encore agriculture et pêche, alors qu'ils disposent de ressources halieutiques importantes – que la métropole aurait tort de ne pas consommer vu son déficit en protéine animale marine ? Sommes-nous sages en dissertant, en métropole, sur le modèle prioritaire de

8 - La France ultra-marine, ce sont environ 27 000 exploitations et 40 000 emplois dans l'agriculture.

circuits courts alors que les outre-mer fournissent des produits que l'Hexagone ne sait proposer ? L'aquaculture française peut-elle enfin prendre son essor et s'appuyer sur ces espaces ? Au-delà d'une appartenance, cette France ultra-marine n'enrichit-elle pas surtout la diversité agricole nationale ? Pouvons-nous explorer le potentiel en énergies renouvelables issues de la biomasse et des coproduits agricoles afin de renforcer le pouvoir électrique de ces territoires ? Et si les étudiants, futurs ingénieurs agronomes ou autres, allaient faire leur Erasmus à domicile, dans cette France si distante et méconnue ? Comment expliquer l'absence de réflexions géostratégiques à propos de ces outre-mer ? Ils peuvent assurément apporter à la France des solutions, notamment en tant que laboratoires d'innovation au développement durable (avec des adaptations aux changements climatiques bien concrètes) et espaces précieux pour jouer un rôle de plateforme agrologistique, à même de faire rayonner les produits agricoles et agroalimentaires de la France. Or peu d'entreprises du secteur, malgré leur internationalisation, sont présentes dans cette France ultra-marine. À plus court terme, il conviendrait aussi de ne pas oublier cette dernière à l'heure où nous sommes pleinement mobilisés pour promouvoir des mécanismes multilatéraux en faveur de la sécurité alimentaire mondiale, comme l'incarne l'initiative FARM (Food and Agriculture Resilience Mission) lancée en mars 2022, ou Save Crops Operation, dédiée aux engrais pour l'Afrique, déployée dans la foulée de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2022.

Sortons de cette situation et de ces impensés. La France ultra-marine n'est pas un rendez-vous réservé au temps électoral. Elle est au cœur des batailles productives, climatiques et géostratégiques que le pays est amené à livrer. Ces territoires, où vivent près de trois millions de nos compatriotes, sont même sans doute en avance pour affronter l'inconfort grandissant du monde. ♦

LE JOUR D'AVANT

# Dialoguer pour programmer. L'Inra dans l'économie de la connaissance du début du XXI<sup>e</sup> siècle

BRUTS FOND  
DE  
10

**L'Inra et l'apprentissage du dialogue sciences-société en quatre épisodes. Troisième volet, les années 2000.**

**D**ANS les années 1990, la récurrence et la brutalité des crises sanitaires apprennent aux organismes de recherche publique, et singulièrement à l'Inra, en première ligne sur les enjeux liés à l'alimentation, à quel point la « com », même la mieux pensée, atteint vite ses limites. En cette fin de siècle où s'effondre la « valeur progrès », la recherche agronomique publique semble avoir épuisé son crédit de promesses et ses chances de défendre ses pratiques en se justifiant toujours *a posteriori*. Face à des mutations sociétales accélérées, il ne suffit pas de se doter de cellules de crise, de canaux dédiés aux relations avec la presse ou même d'outils de médiation en direction de la société : c'est l'ensemble de la programmation de la recherche, depuis la formulation des questions jusqu'à la valorisation des résultats, qu'il devient nécessaire de réorienter vers la production de sens.

**DE LA RECHERCHE APPLIQUÉE À LA RECHERCHE FINALISÉE : DIALOGUER AVANT DE PROGRAMMER.** C'est dans cette logique qu'il faut comprendre la stratégie mise en place par Marion Guillou, nommée à la direction générale de l'Inra en 2000, de mise en dialogue



Egizio Valceschini

par **Egizio Valceschini**, économiste, président du centre Inrae Ile-de-France - Versailles - Saclay, président du comité pour l'histoire de la recherche agronomique, et **Pierre Cornu**, professeur d'histoire contemporaine et d'histoire des sciences à l'université de Lyon, membre du laboratoire d'études rurales, en délégation à Inrae

à la fois interne et externe de la programmation de la recherche. À ses yeux, l'Inra n'a fait qu'une partie du chemin, s'arrêtant trop souvent à ce qu'elle appelle de la « *recherche appliquée non applicable* ». Il importe donc de faire se rencontrer le potentiel scientifique de l'institut et la demande sociale de sécurisation des « objets comestibles non identifiés » qui se multiplient<sup>1</sup>. Pour cela, la gouvernance de l'Inra a besoin de repenser le centre de gravité de son projet scientifique, en élargis-

sant ses missions à l'ensemble des questions d'intérêt général liées à la production de bioressources : l'agriculture comme secteur économique, mais également comme monde social ; l'alimentation comme marché et aussi comme enjeu sociétal et sanitaire ; enfin et surtout, l'environnement, question devenue centrale dans le débat public. Bernard Sauveur, fin connaisseur de la géographie et de la sociologie de l'Inra, voit dans cette période une transition historique importante, qui traduit « *la fin de l'institut comme organisme autosuffisant, en lien avec les seules professions d'amont et d'aval de l'agriculture*<sup>2</sup> ».

Dès lors, Marion Guillou fait de la « recherche finalisée » la nouvelle marque de fabrique de l'institut. « *La recherche finalisée met ainsi en relation la production des connaissances et les problèmes des sociétés, c'est même son objectif*<sup>3</sup> ». L'Inra entend donc « *privilégier les recherches et expertises contribuant au développement et à la protection des biens publics, au bien-être et à la sécurité des citoyens, ainsi qu'à l'appui à l'innovation et à la décision publique*<sup>4</sup> ».

Avec l'essor de la préoccupation environnementale à l'échelle pla-

2 - B. Sauveur, *Archorales*, vol. 14, p. 149.

3 - M. Sebillotte, introduction, in *Actes du séminaire « Recherche finalisée : améliorons nos pratiques »*, p. 21, 2007.

4 - *Contribution de l'Inra à la préparation de la loi d'orientation et de programmation de la recherche*, 7 juil. 2004, p. 3.

1 - Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, 6 décembre 2000.

nétaire, les chercheurs de l'Inra comprennent également que le débat sur les orientations de la recherche ne peut plus se cantonner au niveau national. Le développement durable s'affirme ainsi comme le nouveau mot d'ordre de la recherche publique. Or, pour la première fois, c'est un concept qui ne vient pas du monde scientifique. Il est même porteur d'une critique de ce qu'a produit, au xx<sup>e</sup> siècle, la science appliquée à la rationalisation du monde. Le rapport commandé par Marion Guillou, signé par l'économiste Olivier Godard et l'écologue Bernard Hubert en 2002, sur l'horizon de la prise en compte du développement durable dans la recherche agronomique<sup>5</sup>, constitue de ce point de vue un tournant majeur de la recherche agronomique française. Emblématique de la nouvelle démarche délibérative de la programmation de cette dernière, il débouche en 2005 sur l'ambitieux programme « Agriculture et développement durable » au sein duquel l'Inra joue le rôle de pilote au titre de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR).

**COLLECTIVEMENT, EXPERTISER LE PRÉSENT ET SCÉNARISER LE FUTUR.** À l'heure où s'affirme le modèle de la recherche finalisée, l'innovation est toujours censée contribuer au bien commun, mais elle n'est plus qu'un moyen, dont le bon usage doit être garanti par une réflexion d'ensemble sur les finalités de la science. Une réflexion qui ne peut plus concerner les seuls acteurs de la recherche et les bénéficiaires directs de l'innovation, mais qui doit s'élargir à la société tout entière et aux organisations qui en portent les demandes. La communication scientifique n'est plus un « à prendre ou à laisser », elle devient un « à débattre ». Le défi qui s'annonce pour la recherche est toutefois de travailler avec des

5 - Godard O. et Hubert B., *Le développement durable et la recherche scientifique à l'Inra*, Inra, déc. 2002.

## «...l'Inra fait figure d'« élève modèle » de la démocratisation des sciences... »

partenaires peu désireux d'entrer dans une relation contractuelle classique : les associations et les ONG, environnementalistes notamment, demandent un accès à la « boîte noire » de la recherche mais ne souhaitent pas être associées à ses productions. Avec le retrait de la puissance publique, c'est une navigation en eaux agitées qui s'annonce pour le secteur.

Dès lors, il n'est plus question de laisser les chercheurs communiquer à titre individuel, à partir de leur connaissance de l'acquis scientifique, sur les questions soulevées par l'actualité. D'abord parce que ces dernières sont de plus en plus transversales, complexes, sollicitant des compétences plurielles ; ensuite et surtout, parce que les acteurs sociaux ne se contentent plus de recevoir des « leçons de science », ils veulent voir la recherche en action se mettre au service des enjeux qui ont du sens à leurs yeux.

Pour répondre à ce défi, l'Inra se lance dans une réorganisation ambitieuse des activités d'expertise scientifique que ses chercheurs réalisaient de longue date mais individuellement et sans coordination. Sur le modèle de l'Inserm, pionnier en la matière, l'Inra se dote dans les années 2000 d'une compétence en Expertise Scientifique Collective (ESCo). « *L'expertise scientifique fait l'objet de critiques. Sa mise en cause la plus fréquente porte sur l'indépendance des chercheurs et des institutions intervenant dans l'expertise à l'égard des intérêts en jeu* ». L'Inra « *doit répondre à l'attente d'expertise des décideurs publics sur des questions stratégiques dans un contexte globalisé : changement climatique, sécurité*

*alimentaire, pressions sur les ressources naturelles*<sup>6</sup> ».

Les grands chantiers de l'expertise collective de cette période, qu'il s'agisse du stockage du carbone contre l'effet de serre (2002) ou de l'adaptation des pratiques agricoles au stress hydrique (2006), constituent à chaque fois des productions sans demande solvable autre que celle de la puissance publique. En 2005, c'est même l'Inra qui prend l'initiative de proposer l'expertise « Pesticides, agriculture et environnement<sup>7</sup> ». Sa réalisation et les débats qui la suivent positionnent l'Institut dans une nouvelle relation à la profession agricole et à la société. « *Il s'agit non pas d'imposer l'autorité de la science, mais de maintenir ou de rétablir sa fonction de support indispensable à un débat démocratique qui, sans elle, se résume à un affrontement de convictions et d'intérêts inextricablement mêlés*<sup>8</sup>. »

Quand, en 2006, la loi de programme pour la recherche inscrit, parmi les missions des organismes concernés, l'expertise scientifique institutionnelle en appui aux politiques publiques, l'Inra fait figure d'« élève modèle » de la démocratisation des sciences, porteur d'une conception finalisée de la recherche en relation métabolique dense avec son époque. ♦

6 - Sabbagh C., Le Bars Y., Stengel P., « Des expertises scientifiques crédibles en appui à la décision et au débat publics. Retour d'expérience sur les expertises scientifiques collectives de l'Inra », *Natures, Sciences, Sociétés*, 22, p.366, 2014.  
7 - Aubertot et al., « Pesticides, agriculture et environnement : réduire l'utilisation des pesticides et limiter leurs impacts environnementaux », synthèse du rapport d'expertise scientifique collective, Inra, 64 pages, 2005.  
8 - Sabbagh C., Le Bars Y., Stengel P., *op. cit.*, p.372.



INSTANTANÉS

## 2023, l'an mil!

par Nina Sipp

◆ C'est son année internationale, selon l'ONU! L'année de qui? du mil. La « céréale du pauvre » sur le devant de la scène, surprenant? Pas tant que ça, quand on regarde de plus près cette inconnue des pays occidentaux, ordinaire en Afrique et en Asie où se concentrent 94% de sa production mondiale. Faisons les présentations de notre lauréate: de la famille des poacées (comprenez graminées), elle fut domestiquée il y a 8000 ans en Afrique, et représente toujours aujourd'hui plus de la moitié des céréales consommées dans les pays du Sahel. Hélas, le mil est de plus en plus délaissé au profit des grandes superstars: le riz, le maïs, le blé. Car ces trois-là concentrent toutes les attentions: amélioration génétique et technologiques et investissements massifs. Rien de tout cela pour notre pauvre graminée qui ne manque pourtant pas de qualités. Lorsque sa culture est appuyée par des projets de développement, elle encourage les circuits courts et l'autonomisation des femmes. Très nutritive, elle est résiliente au changement climatique, même si son rendement devrait diminuer de 5 à 8% d'ici à 2050. Elle supporte la chaleur, la sécheresse et pousse même sur des sols appauvris. À l'inverse, le maïs et le riz sont très gourmands en eau. D'ailleurs, le blé devrait voir son rendement diminuer de 21% d'ici à 2050. Surtout, à l'heure où l'Afrique importe deux fois plus de blé qu'elle n'en produit et que l'Inde suspend l'exportation de sa production par peur d'en manquer, ne serait-il pas fructueux de faire du mil un élément à part entière de la sécurité alimentaire de ces régions du monde? ◆

## Sanctions à double tranchant

◆ Si l'alimentation est une arme, s'en servir à l'occasion de sanctions et embargos donne lieu parfois à des retournements de situation, comme le rappelle opportunément Pierre Blanc, professeur de géopolitique (Bordeaux Sciences Agro et Sciences Po Bordeaux), à l'heure de sanctions occidentales contre la Russie... « Ainsi, le fort investissement des États-Unis sur le soja, visant à approvisionner la Chine pour imposer en retour certaines conditions, s'est renversé contre Washington lors du durcissement commercial sino-américain voulu par Donald Trump: la Chine, qui était déjà engagée dans une diversification de ses approvisionnements auprès de l'Argentine, du Brésil et du Paraguay, a pu aisément se passer de la production des États-Unis. Résultat, Trump a dû faire voter en urgence, en 2018 et 2019, des plans d'aides aux farmers américains (traditionnellement républicains) de douze puis de seize milliards de dollars! De même, après l'annexion de la Crimée en 2014, la Russie a retourné le régime de sanctions européennes à son avantage, en répliquant par un embargo alimentaire contre l'Union européenne. Ainsi à l'abri de nos productions agricoles, elle a pu développer les denrées qui lui manquaient, comme le lait et certaines céréales, et se tourner vers d'autres pays pour les fruits et légumes. » ◆

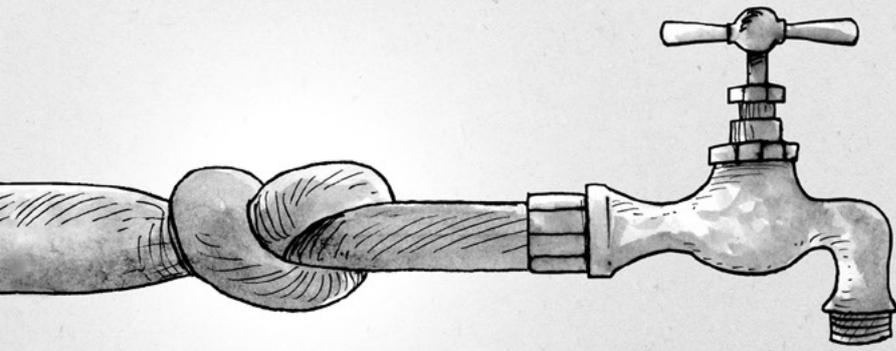
Lire l'article <https://www.agrobiosciences.org/alimentation-117/article/geopolitique-la-puissance-de-l-arme-alimentaire#>.

## 4%, la part du sauvage

« Prenez le poids de tous les mammifères terrestres et comparez leur répartition. Les animaux domestiques en totalisent 60%. Puis, viennent les humains pour 36%. Reste 4%... C'est la part des mammifères sauvages sur l'ensemble de la planète. »

François Moutou, vétérinaire et épidémiologiste.

Propos extrait du débat « Humains et animaux sauvages, éviter les lieux communs? », organisé, le 7 juillet 2022, par la Mission Agrobiosciences-Inrae et le Quai des savoirs. <https://www.agrobiosciences.org/animal-116/article/borderline-humains-et-animaux-sauvages-eviter-les-lieux-communs?>



LEBLAN  
CARTICHE



Biz

INSTANTANÉS

## Une ombre sur l'agrivoltaïsme

Sur le papier, poser des panneaux solaires (souvent mobiles) au-dessus de cultures, c'est tout bénéfique : le système fournit de l'énergie renouvelable tout en apportant de l'ombre aux productions agricoles, qui souffrent ainsi moins des coups de chaud ou des épisodes de grêle. Des atouts que relève une étude de l'Ademe, réalisée en juillet 2021, tout en soulignant quelques faiblesses. Car ce qui fait l'intérêt de l'agrivoltaïsme, c'est avant tout la symbiose, sur une même parcelle, de la production d'énergie et des productions agricoles. Pas question de transformer les agriculteurs en énergiculteurs, comme le craint France Nature Environnement. D'ailleurs, pour certifier la bonne combinaison des deux, un label Afnor permet désormais de mettre en lumière les projets apportant un réel service agricole. Reste à suivre l'affaire, vu l'engouement de la filière : risques de détournement des sols agricoles ou forestiers ou encore réactions à venir des riverains.

Pour en savoir plus, lire le fil twitter de la revue *Sesame* (14 septembre 2022) : <https://twitter.com/RevueSesame/status/1570065860034699266>

## Élevages intensifs : un impossible bien-être animal

L'amer constat d'un collectif de chercheurs spécialisés dans l'étude du comportement des animaux d'élevage est sans appel : « Après toutes ces années où nous avons travaillé avec l'injonction d'améliorer le bien-être animal, nous faisons le bilan des retombées de nos travaux : certains systèmes n'ont pas été améliorés, et pour cause, ils ne sont pas améliorables ». Leur propos ? Il y a une dissonance entre les connaissances acquises, notamment sur la sensibilité émotionnelle ou sur les compétences sociales de l'animal et le réel des élevages dits intensifs et industriels. Normes insuffisantes, franchissement de limites physiologiques pour accroître le rendement, évaluation du bien-être animal reposant sur des compromis... « Les besoins fondamentaux des animaux ne sont pas respectés. » Et de conclure : « Les connaissances que nous avons apportées ont finalement peu fait

*bouger les lignes et elles ont servi de caution scientifique à des productions génératrices de graves atteintes au bien-être des animaux, à un certain "welfare washing" en quelque sorte, alors, soyons plus claires : non, améliorer le bien-être des animaux dans les systèmes intensifs n'est pas possible. »*

Lire l'article complet, paru sur le blog de *Sesame* en juin dernier : <https://revue-sesame-inrae.fr/ameliorer-le-bien-etre-des-animaux-delevage-est-ce-toujours-possible/>.

**« Les connaissances que nous avons apportées ont finalement peu fait bouger les lignes... »**

## L'humanité à corps perdu ?



Vivre avec le cœur d'un porc génétiquement modifié est désormais chose envisageable. De telles transplantations interspèces, dites « xénogreffes », suscitent bien des espoirs au regard de la pénurie actuelle d'organes. Reste que cette prouesse technologique, franchissant de nouvelles limites, appelle des interrogations éthiques, et invite à repenser aussi bien les contours du corps humain que le devenir des animaux donneurs. D'autant que, à ces greffes d'un nouveau genre, s'ajoutent les promesses du transhumanisme pour dépasser les contraintes physiques de la maladie et du vieillissement. Tel est le sujet du prochain débat BorderLine, coproduit par la Mission Agrobiosciences-Inrae et le Quai des savoirs. Avec Olivier Bastien, ancien directeur des prélèvements et des greffes à l'Agence de la Biomédecine, Jean-Michel Besnier, philosophe et docteur en sciences politiques (Sorbonne Université) et Thierry Gesson, président de l'association Midi Cardio Greffes Occitanie et vice-président national de la FGCP (Fédération des Greffés Cœur et/ou Poumons).

Jeudi 15 décembre, de 18h à 20h, au Quai des Savoirs (Toulouse). Accès gratuit sur inscription : <https://billetterie.quaidesavoirs.toulouse-metropole.fr/selection/timeslotpass?productId=10228586581477>

LE MOT

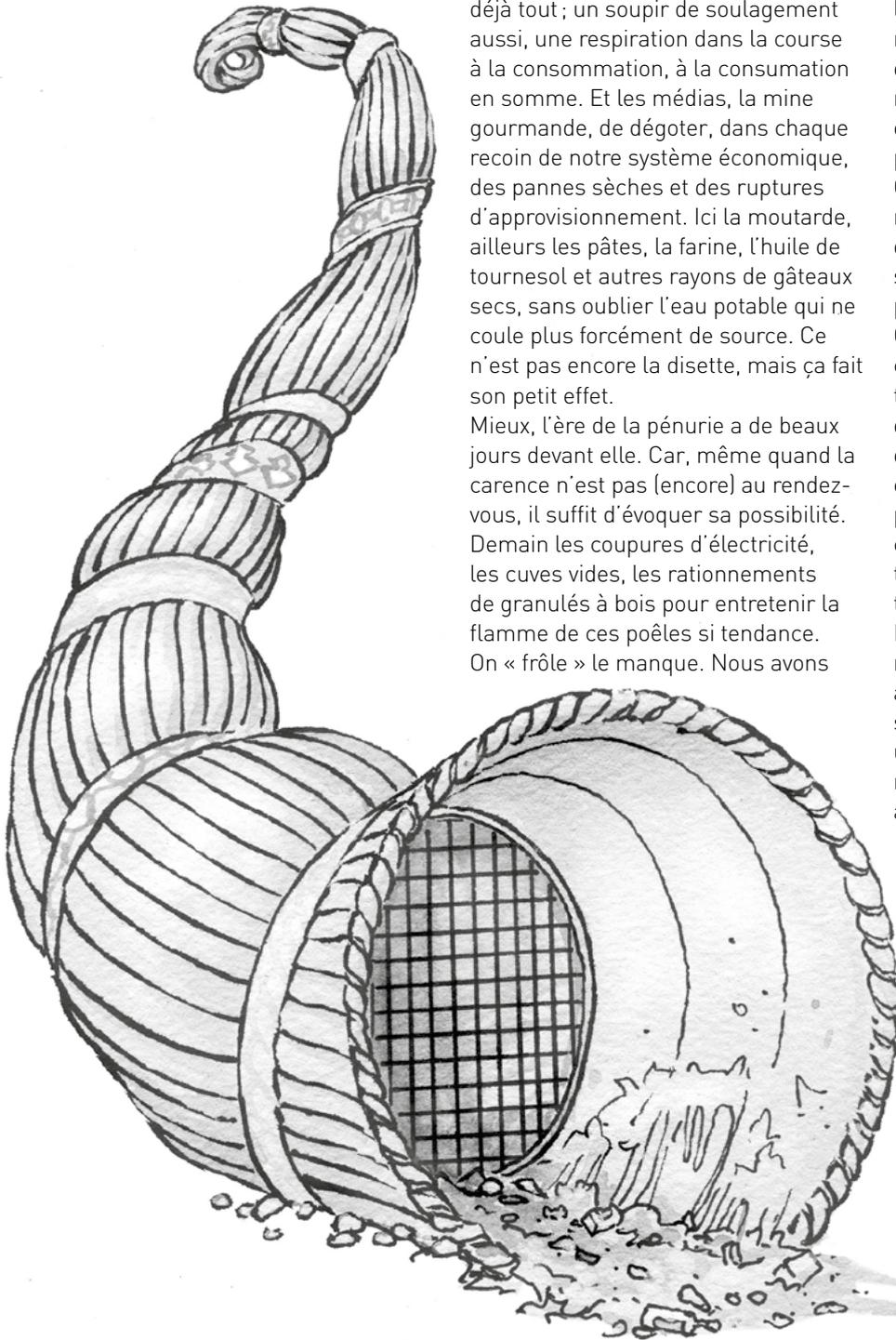
## Pénurie, un je-ne-sais-quoi de presque rien

par Valérie Péan

◆ S'il est un mot qui ne fait pas défaut depuis plusieurs mois, c'est bien celui de « pénurie ». Une vraie drogue que ces trois syllabes, répétées à l'infini dès lors que nous ne trouvons plus notre dose. Au point de nous demander s'il n'y aurait

pas, dans nos sociétés d'abondance (oups, oubliez, il paraît que c'est fini), un plaisir inavouable à scruter ici et là des trous dans les linéaires et quelques rayons vides. Comme un frisson à l'idée du manque, lequel ressuscite le désir chez ceux qui ont déjà tout ; un soupir de soulagement aussi, une respiration dans la course à la consommation, à la consommation en somme. Et les médias, la mine gourmande, de dégoter, dans chaque recoin de notre système économique, des panes sèches et des ruptures d'approvisionnement. Ici la moutarde, ailleurs les pâtes, la farine, l'huile de tournesol et autres rayons de gâteaux secs, sans oublier l'eau potable qui ne coule plus forcément de source. Ce n'est pas encore la disette, mais ça fait son petit effet. Mieux, l'ère de la pénurie a de beaux jours devant elle. Car, même quand la carence n'est pas (encore) au rendez-vous, il suffit d'évoquer sa possibilité. Demain les coupures d'électricité, les cuves vides, les rationnements de granulés à bois pour entretenir la flamme de ces poêles si tendance. On « frôle » le manque. Nous avons

une « impression de rareté ». Il flotte désormais dans l'air comme un je-ne-sais-quoi de presque-plus-rien, comme aurait pu dire Jankélévitch. « Presque », « à peine », c'est d'ailleurs là le sens étymologique du latin « *paene* » sur lequel s'est forgé le mot pénurie. Cette racine, on la retrouve dans « péninsule », ce bout de terre qui, s'enfonçant dans les mers, se prétend presque une île. Mais on en trouve trace aussi de manière plus étonnante dans « pénitence ». Car, avant de prendre le sens moderne de repentir, « *paenitentia* » désignait plus prosaïquement une sorte d'insatisfaction, le fait de « ne pas avoir assez de... » Tiens, tiens. Comment ne pas faire le lien avec ces autres défaillances récentes : toutes ces pénuries d'enseignants, de serveurs, de conducteurs, d'infirmières, de saisonniers agricoles et autres emplois demeurant vacants, parce que « presque » rémunérés correctement, avec des conditions de travail « à peine » satisfaisantes et des tâches qui ont « failli » avoir du sens... Reste que chez ceux où l'abondance n'a jamais eu lieu, où elle est finie avant d'avoir été, pénurie et pénitence se traduisent très concrètement par une vraie dèche, des ventres creux, un manque de tout qui mène au manque à vivre. ◆



## ALIMENTATION

# Ces aides qui nourrissent la *précarité*

par Laura Martin-Meyer

Depuis le milieu des années 1980, c'est chaque hiver le même refrain : les appels aux dons se multiplient pour venir en aide aux plus vulnérables, celles et ceux que la fin du mois hante et que la faim tenaille. Certes, il peut paraître « contre-intuitif » de jeter un regard critique sur l'aide alimentaire qui permet, chaque jour, à des centaines de milliers de personnes de souffler un peu autour d'un repas chaud. Même chose pour les chèques alimentaires, en préparation dans l'arrière-cuisine du gouvernement. Reste que ces pansements, successivement usés, raccommodés et remplacés ne suffisent plus à cacher la misère que notre société se refuse à voir. Pire, ils jouent parfois contre elle : que faire alors ? Au menu ce jour, des paroles sans concession, qui clament l'urgence de toute une série de métamorphoses.

**T**OULOUSE, un soir de septembre. Pour trouver le camion blanc typique des « Restos », comme l'appellent bénévoles et bénéficiaires de l'aide alimentaire, il faut d'abord se perdre : auparavant, ce dernier stationnait sur les allées Jules-Guesde, avoisinant le parc du Grand Rond, les musées et les cafés branchés de ce quartier huppé du centre. Désormais, il faut se rendre en périphérie et s'enfoncer dans une impasse située à Jules-Julien pour enfin apercevoir ce site de distribution des Restaurants du cœur, parmi les trois que compte l'agglomération. Là, une équipe de huit bénévoles accueille tout sourire les derniers bénéficiaires pour la distribution d'un repas complet – pain, riz et poulet aux légumes, yaourt, aujourd'hui nature, et banane : une cinquantaine seront distribués ce soir. « C'est peu, comparé au Grand Rond où l'on fournissait en moyenne 150 repas, explique Marie Deplat, bénévole des Restos depuis quatre ans. Bien que cela donne l'impression qu'elle cherche à éloigner les personnes en situation de précarité du centre-ville, la municipalité a motivé ce changement d'adresse par un gain en confort pour les usagers – salle fermée, chauffée, avec des places assises. » Alain, bénéficiaire depuis

le premier confinement, s'en satisfait : « Ici, c'est plus calme, il y a moins de baston. » Comme lui, les visages croisés ce soir sont pour la plupart masculins, de tous âges et, tour à tour, sans-abri, habitants de squat, sans-papiers, bénéficiaires du RSA ou chômeurs en fin de droits. Au-delà de ces « habitués », la crise du Covid-19 a dévoilé de nouvelles figures de la précarité alimentaire : étudiants – dont les files devant les points de distribution d'aide alimentaire avaient, souvenez-vous, indigné nombre d'observateurs – autoentrepreneurs, personnes en chômage partiel. Aussi le Conseil national de l'alimentation notait-il dans son avis de juillet 2021 une « explosion de la précarité alimentaire durant le confinement ». Hélas, à la crise du Covid-19 a succédé l'inflation, faisant craindre une paupérisation de ménages déjà fragilisés : certains produits de première nécessité se sont par exemple déjà envolés de 20, 30, voire 130 % en un an, informait « Le Monde » du 29 septembre 2022. Là n'est pas tout car, note Antoine Bernard de Raymond, sociologue à Inrae, « la hausse du budget alimentation ne dépend pas seulement du coût des denrées alimentaires mais aussi de l'augmentation d'autres postes de dépense, en

QUEL HEURT EST-IL ?





particulier l'énergie, le logement, le transport<sup>1</sup> ». C'est mécanique, une flambée des prix à la pompe et vous disposez de moins d'argent pour faire vos courses. Ajoutons à cela que « le poste alimentation n'a pas les mêmes propriétés que d'autres dépenses qui présentent une certaine rigidité : du paiement du loyer jusqu'aux factures d'électricité, en passant par les abonnements à internet ou au téléphone, chacun est incité à choisir des prélèvements automatiques. Cela prive de marge de manœuvre. Et, en cas de difficultés financières, c'est l'alimentation qui fait office de variable d'ajustement, sa spécificité étant d'être prise dans un paradoxe : considérée comme un bien essentiel par la plupart des gens, c'est en même temps une dépense très fréquente, donc modulable à l'infini. Résultat, face à l'inflation galopante, beaucoup de personnes qui avaient pris l'habitude de faire leurs courses dans des supermarchés bios retournent vers le hard discount, diminuent les

quantités achetées ou encore se tournent vers des produits de moindre qualité ».

**CHÈQUES ET ÉCHECS.** Pour aider à payer les factures et maintenir la société à flot, les pouvoirs publics ont leur recette : vous le croyiez obsolète, destiné à prendre la poussière dans les tiroirs de nos aînés, mais voilà que le carnet de chèques – psy, énergie, logement, alimentaire – refait surface via le gouvernement. Enfin, rien n'est moins sûr pour le chèque alimentaire, son entrée en vigueur étant sans cesse repoussée, sa cible, son montant et son champ d'application constamment rectifiés. La difficulté principale, souligne la chargée des relations institutionnelles au sein des Banques alimentaires, Barbara Mauvilain, « c'est qu'il paraît simple, mais [que] tout le monde y a mis derrière les objectifs qui sont les siens » (sur France Info, le 1<sup>er</sup> juin 2022). Tirailé entre la chèvre et le chou, entre agriculteurs, consommateurs et acteurs de la grande distribution qu'il voudrait tous ménager, le tout en fléchant le sésame sur des produits jugés sains, locaux et durables, le gouvernement botte en touche. Mais faisons l'économie de ces atermoiements et prêtons plutôt l'oreille à ce qui fait

1 - Cela renvoie notamment à la loi d'Engel : d'une part, le budget destiné à l'alimentation augmente en valeur absolue avec le revenu ; d'autre part, il diminue en proportion du total des autres dépenses. Ainsi, la part de l'alimentation dans les dépenses des ménages aurait diminué de manière constante depuis 1960, passant de 28,4 % en 1960 à 17,3 % en 2014 (Insee, 2021).



moins de bruit: « *Le chèque, il ne faudrait pas que ce soit l'arbre qui cache la forêt*, s'inquiète Marie Drique, responsable « accès digne à l'alimentation » au Secours catholique, *qu'il soit la promesse pour structurer des circuits courts et réduire la précarité, alors que l'on détricote dans le même temps les systèmes de l'assurance chômage, des retraites, et que l'on patine sur le changement des politiques agricoles, à l'image de notre manque d'ambition pour la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC)* ». Et de poursuivre: « *Il faut agir au niveau des ressources financières des personnes, c'est évident. Mais sur le format, le fléchage du chèque alimentaire sur certains produits – quand il n'est que pour des personnes en situation de précarité – peut véhiculer l'idée qu'elles ne savent pas gérer leur budget: on comprend un sentiment d'infantilisation de leur part.* » Nicolas Duvoux, professeur de sociologie à l'université Paris 8 et président du comité scientifique du Conseil National des politiques de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion sociale (CNLE), abonde dans le même sens: « *Évidemment, ces chèques répondent à de vraies questions et les enjeux sont, à chaque fois, légitimes. Cependant, cet enchaînement de mesures court-termistes occulte et repousse la nécessité d'une revalorisation des prestations de base pour les allocataires des minima sociaux notamment. Outre leur caractère ponctuel, le problème des chèques fléchés est qu'ils privent de liberté les personnes dans l'affectation de leurs ressources.* » Un implicite typique « *des prestations ciblées, sous conditions de ressources, qui s'adressent à certaines catégories de la population historiquement très stigmatisées, mises à l'écart. Comme il y a toujours un soupçon qui pèse sur elles, on juge que ces prestations ne sont pas légitimes* ». Le chèque alimentaire, auquel il « fait opposition », n'est d'ailleurs pas l'unique prestation envisagée pour soutenir les personnes en situation de précarité: en cas de difficultés pour se nourrir, elles peuvent toujours se tourner vers l'aide alimentaire. Signalons que le nombre de ses bénéficiaires aurait déjà doublé durant la dernière décennie (IGAS, 2019), faisant aujourd'hui le pain quotidien de deux à quatre millions de personnes (Insee, juin 2022). Avec la crise, il y a fort à parier que ce recours, craint N. Duvoux, « *connaisse une saison faste, avec des taux d'augmentation de la fréquentation importants* ». En conséquence, les appels aux dons se multiplient, tandis qu'était même créé, en septembre 2020, un Comité national de COordination de la LUTte contre la Précarité Alimentaire, le « COCOLUPA ». Objectif: renforcer et transformer l'aide alimentaire, censée normalement répondre aux situations d'extrême urgence.

Mais c'était sans compter avec l'idée que beaucoup la jugent inadaptée aux tensions structurelles qui pèsent aujourd'hui sur la capacité des ménages à se nourrir par eux-mêmes. Cela fait plus d'une décennie que Dominique Paturel, chercheuse en sciences de gestion à Inrae, le clame sans relâche. Dans sa voix, un mélange de lassitude et de saine colère: « *Si l'ambition était de combattre l'insécurité alimentaire, nous avons suffisamment de recul pour juger que l'aide alimentaire est un échec total; ce qui traduit que l'objectif n'était peut-être pas celui-ci.* »

**LE DON, À QUEL PRIX ?** Pour cette dernière, faire l'histoire de l'aide alimentaire, c'est surtout acter la structuration d'une véritable filière économique, incluant acteurs de la production agricole, de l'industrie agroalimentaire et de la distribution. Tout commence à Arcueil, en 1984, lorsque plusieurs associations créent la première Banque alimentaire calquée sur le modèle des *Food Banks* américaines. Un an après, Coluche leur emboîte le pas et fonde les Restaurants du cœur, rejoint dans la foulée par le Secours populaire et la Croix-Rouge. Tous s'imposent alors comme des interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics. Ainsi, la question de l'aide alimentaire est-elle d'emblée déléguée au secteur caritatif: « *C'est financé par des dons, sous différentes formes, et cela arrange bien l'État. Car il y a probablement un côté inavouable à murmurer "nous avons ce problème-là en France, encore aujourd'hui"* », suppose A. Bernard de Raymond. Mais poursuivons notre histoire. Durant l'hiver 1986-1987, du fait de l'explosion du chômage et de l'apparition sous les feux de la rampe de la figure du « *nouveau pauvre* », dit « *exclu* »<sup>2</sup>, Jacques Delors, alors président de la Commission européenne, et Coluche participent activement à la création du Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD). L'objectif: mettre à disposition des associations d'aide alimentaire européenne les surplus issus de la Pac. Passent quelques années et, en 2011, le PEAD est remplacé par le Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD). Finis les surplus, mais une enveloppe budgétaire à disposition des États membres qui peuvent désormais déployer comme ils l'entendent l'aide alimentaire sur leur territoire. En France, la loi Garot de 2016 entérine la connexion des luttes contre la précarité alimentaire et... le gaspillage: désormais, les acteurs de l'offre sont fortement incités à organiser le transfert de leurs invendus à des associations conventionnées. Avec ce paradoxe mis en lumière par un rapport

2 - Jean-Noël Retière, Jean-Pierre Le Crom, *Une solidarité en miettes. Socio-histoire de l'aide alimentaire, des années 1930 à nos jours*, Presses universitaires de Rennes, 2018.



auquel a participé D. Patuarel pour le think tank Terra Nova: « *Gaspillage et aide alimentaire fonctionnent en vases communicants et, paradoxalement, la baisse souhaitée du premier met la seconde en difficulté.* » Normal, plus le gaspillage diminue moins les denrées sont disponibles pour l'aide alimentaire<sup>3</sup>. Là n'est pas le seul écueil du dispositif français: d'abord, peut-on lire dans le rapport, « *le donateur est financièrement intéressé* », car défiscalisé à hauteur de 60 % de la valeur du don, en plus d'en retirer « *une image sociale positive* ». Cela crée en outre une dépendance aux dons des receveurs qui se retrouvent de fait en « *situation de fragilité [...] qui met à mal l'estime de soi* ». M. Drique, du Secours catholique, en sait quelque chose: « *Certes, cela peut paraître contre-intuitif de critiquer l'aide alimentaire. Il n'empêche que ce que l'on distribue, c'est du surplus. Qu'est-ce que cela dit du regard que nous portons sur les personnes en situation de précarité? Au fort sentiment de stigmatisation qu'elles ressentent peut s'ajouter celui d'une dépossession de leur corps liée au manque de choix, à la diversité et à la qualité relatives de ce qui leur est proposé (trop gras, trop sucré...)* ». Souvenez-vous de l'affaire des lasagnes au cheval, que relatent Pauline Scherer et Nicolas Bricas dans l'ouvrage « Une écologie de l'alimentation » (Quae, 2021): « *Retirées de la vente pour tromperie, elles ont été proposées à l'aide alimentaire avec l'argument qu'elles ne comportaient aucun risque sanitaire et nutritionnel, que personne n'y avait perçu une différence de goût et qu'il fallait éviter de gaspiller. Si le produit devenait indigne d'être consommé par n'importe qui, il pouvait cependant l'être par les pauvres.* » De quoi frôler l'indigestion, ou du moins aller dans le sens de la thèse défendue par le sociologue de la pauvreté Serge Paugam: « *Il est en effet facile de démontrer que l'assistance aux pauvres s'attache davantage à satisfaire le donateur que le receveur*<sup>4</sup>. »

**LA FORMULE DU JOUR.** Cela fait d'ailleurs longtemps que le Secours catholique s'interroge sur la distribution d'aide alimentaire en nature. M. Drique le précise: « *Dans les années 1980, elle naît comme une réponse à un contexte d'urgence que chacun croyait conjoncturel. Mais, chemin*

## « À partir du moment où des prestations spécifiques pour les pauvres existent, il y a fort à parier qu'elles deviennent de pauvres prestations. »

faisant, le dispositif s'est pérennisé face à des situations de précarité structurelle. » Présentant une « *réponse insuffisante et donc inadaptée à la situation* », l'association privilégie désormais l'aide financière « *qui laisse plus de liberté aux personnes* », ou bien soutient des projets d'une autre nature – groupements d'achats, jardins solidaires, etc. – « *ouverts à toutes et tous, avec des prix différenciés, où l'on se sent moins jugé* ». Question de dignité. « *Les acteurs de terrain, analyse N. Duvoux, savent que la pauvreté est à la fois monétaire et non monétaire, c'est-à-dire qu'elle est liée à des enjeux d'identité, de dignité, de représentation de soi. Ces enjeux, symboliques si l'on veut, comptent autant que les aspects matériels ou le niveau des prestations.* » Reste que, « *parmi les acteurs qui cherchent d'autres réponses, ajoute M. Drique, on reste conscient du risque actuel de modernisation de l'aide alimentaire* ». Entendez par là, « *changer le produit, pas le modèle* ». D. Patuarel va plus loin: « *À titre individuel, ces gens-là font un super travail. Il n'empêche que, collectivement, ils concourent au renouveau des discours de la philanthropie. Son rôle est très clair: soutenir le système capitaliste.* » Explications: « *Au milieu des années 1980, des personnalités comme Joseph Wresinski – l'instigateur du RMI – promeuvent l'idée que l'exclusion n'est pas seulement un problème de ressources mais également d'insertion. Ainsi naît le concept de précarité*<sup>5</sup>, notamment alimentaire, qui repose sur

3 - Terra Nova, *Vers une sécurité alimentaire durable: enjeux, initiatives et principes directeurs*, novembre 2021, France Caillavet, Nicole Darmon, Christophe Dubois, Catherine Gomy, Dominique Patuarel, Marlène Pérignon. Le rapport insiste aussi sur l'inégalité dans les conditions d'accès de l'aide alimentaire, le manque de produits frais, la dépendance au bénévolat ou encore la complexité « *logistique induite par les choix qui s'imposent aux associations en matière de flux de denrées* ».

4 - Serge Paugam et Nicolas Duvoux, « *À quoi servent les pauvres ?* », dans *La Régulation des pauvres*, Presses Universitaires de France, 2013.

5 - À ce sujet, lire la chronique sur le mot « précarité »: <https://revue-sesame-inae.fr/precarite-vous-me-ferez-un-ave-et-trois-pater/>



# « Comparée au reste du monde, l'insécurité alimentaire est invisible dans les pays du Nord »

le postulat selon lequel il faut restaurer les liens sociaux avec les pauvres. Avec toutefois ce but implicite : réinsérer ces personnes dans le marché de l'emploi... Et dans le marché tout court, car ce dernier a besoin de consommateurs ! Mais, à ne voir dans l'alimentation qu'un moyen au service de la réinsertion, on oublie de la concevoir comme un objet politique en tant que tel. Auquel cas on s'apercevrait que cette dernière est prise dans un système verrouillé par le modèle productiviste agricole et industriel, celui-là même qui participe de la pauvreté et des problèmes actuels de climat. » En clair, insiste la chercheuse, « tout ce qui ne fait pas rupture avec ce modèle, c'est de l'accommodement, de l'ajustement, de la modernisation ». Il en va donc ainsi de l'aide alimentaire et de ses « avatars » : « C'est une façon de rhabiller les politiques de lutte contre la pauvreté », sans jamais opérer cette rupture de fond qu'elle juge « démocratiquement indispensable ».

**DE PAUVRES PRESTATIONS.** Et puis, comme le souligne A. Bernard de Raymond, « l'aide alimentaire, c'est une mesure qui arrive ex-post, une fois que vous n'avez plus d'autres recours ». Pour prévenir un tel état de vulnérabilité, mieux vaut alors s'armer « de mesures préventives ». Mais, pour cela, « il faut distinguer la connaissance du phénomène des réponses qu'il réclame en termes de politiques publiques ». Or, pour saisir finement le phénomène, encore faut-il disposer de données. Pas si simple car, pointe le sociologue, « comparée au reste du monde, l'insécurité alimentaire est invisible dans les pays du Nord ». Plusieurs raisons à cela : la première tient à la définition de la notion de sécurité alimentaire, entendue, en 1974, comme le fait de « disposer à chaque instant d'un niveau adéquat de produits de base pour satisfaire la progression de la consommation et atténuer les fluctuations de la production et des prix. Un concept asymétrique, ajoute A. Bernard

de Raymond, dont l'histoire est d'abord celle de l'Occident – au départ les anciennes puissances coloniales – qui vient en aide aux pays du Sud ». Ainsi, c'est pour et dans ces pays qu'est conçue une foule d'instruments et d'indicateurs capables de mesurer régulièrement l'insécurité alimentaire. Des outils « routinisés et banalisés » là-bas, mais qui n'existent pas dans les pays du Nord, où l'insécurité alimentaire passe alors sous les radars<sup>6</sup>. Autre facteur de cette invisibilisation sous nos latitudes, l'idée que « depuis l'après-guerre, on ne se croit plus concerné par la faim ». Rappelons le basculement éclair qui y survient aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, « d'un contexte structurel de pénurie à un contexte structurel d'abondance ». Illustration : jusqu'en décembre 1949, le gouvernement français distribue des tickets de rationnement ; en 1953, « on est déjà dans le trop en termes de production ». En France, il faut attendre les années 1980, avec l'institutionnalisation de l'aide alimentaire, pour que l'insécurité alimentaire acquière tout de même une visibilité, mais « sous une certaine forme seulement, celle des poches d'extrême pauvreté ». La partie émergée de l'iceberg, en somme, que l'on mesure à travers les remontées du Système d'Information de l'Aide Alimentaire (SIAA) : « En comptant sur ces seules données, représentatives des cas les plus flagrants de précarité, on s'achète l'illusion qu'on n'a pas vraiment de problème. Et, comme on suppose que la précarité alimentaire est le fait accidentel de certains groupes sociaux seulement, pas question d'y répondre par une politique structurelle. » Dommage car, précise N. Duvoux, « des dispositifs qui ont vocation à être des soutiens temporaires se pérennisent. Et, faute de réponse en amont et assurant une véritable participation à la société, ils finissent par organiser la vie des populations en difficulté sur la durée. J'ajouterai, à la suite de nombreux travaux de recherche internationaux, que le ciblage de l'action sur les pauvres – qui peut donner l'impression que l'on se préoccupe d'eux – joue en réalité contre ces derniers : la meilleure manière de lutter contre la pauvreté est, essentiellement, de ne pas recourir à des dispositifs ciblés mais à une forme d'universalisme proportionné, c'est-à-dire développer des mesures pour toutes et tous, tout en donnant davantage à ceux qui en ont le plus besoin. À partir du moment où des prestations spécifiques pour les pauvres existent, il y

6 - Pour le comprendre, il suffit de consulter une carte de la faim dans le monde : pour les pays colorés de vert à rouge, l'indice de la faim est très faible à très alarmant ; en gris, on retrouve les « pays industrialisés ». Gris... non pas en raison de l'absence d'insécurité alimentaire, mais de carence des données !

a fort à parier qu'elles deviennent de pauvres prestations. C'est exactement ce qu'il se passe ». Et puis, poursuit A. Bernard de Raymond, à trop focaliser l'attention sur l'aide alimentaire, « on occulte les difficultés d'accès à l'alimentation de tout un pan de la population qui n'ira jamais, ou bien en tout dernier recours, vers l'aide alimentaire ». C'est en suivant de près le mouvement des Gilets jaunes qu'il en prend pleinement la mesure : « Ce qu'on entendait, c'est "Le quinze du mois, on n'a plus rien à manger". Si ces personnes n'ont pas recours à l'aide alimentaire tout en disant qu'elles ne parviennent plus à remplir leur frigo, que font-elles ? » Reste que dans les enceintes feutrées des institutions, cette question de l'accès à l'alimentation est « portée petitement », déplore D. Paturel. En 2021, elle fait, avec ses collègues, un test *in situ* : « Au moment de la loi Climat et Résilience, nous avons fait savoir aux députés que nous étions disposés à échanger avec eux au sujet de l'accès à l'alimentation : hormis un certain nombre de contacts avec de jeunes assistantes et assistants parlementaires, rien sur le sujet n'a abouti dans cette loi. » Elle ajoute qu'une manière de détourner le regard de cet enjeu, « c'est d'imposer celui du local, des circuits courts et du bio. C'est un discours de privilégiés, de dominants, et tout le monde ne pourra pas se nourrir avec ça : cette réflexion, il faut la mener à une échelle bien plus large ».

**CETTE AUTRE CARTE VITALE.** Pour cette membre du conseil d'administration du collectif Démocratie alimentaire, c'est à l'échelle de la Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) et d'un accès universel à l'alimentation durable que cela pourrait se jouer. Sans revenir par le menu sur le dispositif, qui a déjà fait l'objet d'un article dans cette revue<sup>7</sup>, le principe est le suivant : proposer à toutes et tous une allocation de 150 euros par mois pour se nourrir, dégressive en fonction des revenus. Pour faire rupture avec le modèle productiviste, D. Paturel entend « aller plus loin » et envisage le « conventionnement démocratique des acteurs et actrices du système alimentaire et de leurs produits », un peu comme quand on va chez le médecin muni d'une carte vitale, mais cette fois pour faire ses courses. L'objectif ? Ériger l'alimentation en véritable objet politique, tout en la faisant échapper aux accords commerciaux. La tâche est complexe : « Non seulement il faut embrasser la question du système alimentaire dans son ensemble – production, transformation, distribution, consommation – mais aussi en étudier les impacts à l'échelle locale,

européenne et internationale. » Sans oublier la gouvernance, c'est-à-dire « qui décide, quoi, comment et à quelle échelle ? À chaque fois qu'un sujet devient politique, les femmes, qui sont très présentes et actives dans la mise en lumière des enjeux, disparaissent des cercles de décision. D'où cette proposition pour que celles-ci aient un droit de vote double de ceux des hommes ; sans oublier les enfants qu'il est primordial d'associer ». A. Bernard de Raymond, qui participe actuellement à l'élaboration d'une expérimentation de la SSA en Gironde, coordonnée par VRAC (Vers un Réseau d'Achat en Commun) Bordeaux, juge le projet « intéressant et cohérent, car il propose une réelle substitution au système actuel ». Quelques interrogations demeurent toutefois : comment, en effet, recueillir l'adhésion nécessaire au financement d'un tel dispositif ? « La SSA, poursuit le chercheur, s'inspire du fonctionnement de la Sécurité sociale. Or la distribution du risque n'est pas du tout la même selon qu'il s'agit de la santé ou de l'alimentation : alors que chacun est susceptible de tomber un jour malade, tous ne craignent pas de souffrir de la faim. Ainsi, il est moins évident pour la SSA que pour la Sécurité sociale de trouver une légitimité politique. » La deuxième est d'ordre culturel : « En sociologie, on apprend que les principales barrières à l'adoption de certaines pratiques, en particulier alimentaires, sont symboliques avant d'être économiques. Par exemple, promouvoir la gratuité ne suffit pas toujours à susciter l'adhésion. Dès lors, il ne faut pas sous-estimer le pouvoir prescripteur qu'a la grande distribution sur nos pratiques alimentaires, ni l'importance pour certaines personnes de pouvoir continuer à se rendre au supermarché. En clair, croire qu'il suffit de conventionner un système comme la SSA pour qu'il soit adopté m'interroge un peu. » Heureusement, la SSA telle que la conçoit D. Paturel prévoit la coexistence de différents systèmes alimentaires : pas de disparition des supermarchés prévue à ce jour. Il n'empêche, « une partie du problème étant liée à l'encadrement des environnements alimentaires qui, à eux seuls, déterminent majoritairement les pratiques, le combat politique pour le droit à l'alimentation durable, plus encore que le seul droit à l'alimentation, demeure crucial ». Dès lors, conclut la chercheuse, « la SSA se présente comme un contre-récit au système agro-industriel ». Du côté du Secours catholique, qui ne « porte pas officiellement le dispositif », on en partage tout de même les constats et les intuitions : « La lutte pour l'accès à l'alimentation, insiste M. Drique, doit s'inscrire dans une perspective plus large de transformation des modèles agricoles et alimentaires. » ●

7 - <https://revue-sesame-inrae.fr/securite-sociale-de-lalimentation/>



# « L'alimentation est bien plus qu'un ventre à remplir »

**Magali Ramel est docteure en droit public et modératrice du groupe de concertation du Conseil national de l'alimentation « Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire »<sup>1</sup>. Depuis 2012, elle travaille sur le droit à l'alimentation, un droit de l'homme protégeant celui de chaque individu à se nourrir dans la dignité. Non reconnu en France, il offrirait pourtant de formidables perspectives en matière de lutte contre la précarité alimentaire. Éclairages.**

QUEL  
HEURT  
EST-IL ?  
22

## **Face à l'absence d'une véritable politique structurelle s'attaquant à la précarité alimentaire, pourquoi privilégier une approche par le droit ?**

C'est justement le point de départ de mes travaux : sur quels fondements aurions-nous besoin du droit à l'alimentation ? En matière de précarité alimentaire, nous avons déjà d'importantes politiques en France. Je m'explique : dans le volet insécurité alimentaire de ses travaux sur le droit à l'alimentation, l'agence onusienne pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) recommande la mise en place d'un système de protection sociale ainsi que d'une fourniture d'aide alimentaire en cas d'urgence. Ces mesures, nous les mettons déjà en œuvre. Par ailleurs, si on considère que l'alimentation est un besoin vital et qu'elle conditionne la santé des populations, alors on pense surtout l'approvisionnement et l'accompagnement des mangeurs vers les meilleurs choix nutritionnels. Dans cette conception, l'agronomie et la médecine peuvent éclairer et orienter les politiques alimentaires. Dans un cas comme dans l'autre, on voit mal l'apport du droit à l'alimentation. C'est que l'enjeu est ailleurs, car l'alimentation est bien plus qu'un ventre à remplir. En la matière, les sociologues parlent même de « fait social total », car elle est le siège de puissants enjeux

identitaires, sociaux et culturels. Or ils sont souvent niés dans le contexte de la précarité alimentaire et, dans les témoignages des personnes concernées, cette négation est source d'atteinte à la dignité, de discrimination, de préjugés... De plus, parler de fait social total, c'est reconnaître que derrière la prise d'un repas individuel, il y a toute une organisation sociale qui le rend possible, allant du foncier agricole jusqu'à la gestion des restes et des excréments. En clair, c'est la société dans son ensemble qui est convoquée par le fait alimentaire. Raisonner ainsi, c'est entrer dans le champ du droit : une multitude d'enjeux sociaux et symboliques sont à reconnaître et à protéger et cela ouvre l'analyse aux enjeux publics de l'alimentation. Le droit à l'alimentation, ce n'est donc pas seulement celui d'être à l'abri de la faim – ce qui est certes son socle fondamental – mais plus encore celui d'un accès digne à une alimentation disponible et adéquate, égale pour tous et sans discrimination.

**Vous dites dans votre thèse qu'il est « étonnant de constater le peu de considération dont fait l'objet ce droit dans les pays dits développés, alors que ces derniers ne font pas exception aux problèmes de faim et de malnutrition ». Pourquoi, selon vous, un tel désintérêt ?**

En effet, le droit à l'alimentation est ignoré en France. Les dispositifs existants se fondent surtout sur une approche caritative : le droit organise et institutionnalise l'aide alimentaire mais ne garantit ni ne protège l'accès digne de tous à l'alimentation. Là n'est pas tout. Depuis le Moyen Âge jusqu'à aujourd'hui, que le secours alimentaire soit du ressort de l'Église, de l'État ou des associations avec l'essor de la philanthropie, un invariant demeure : on pense les solutions « pour » les pauvres, aux deux sens du terme : elles leur sont dédiées, et elles sont pensées à leur place. Bien que depuis les années 1980, il y ait une juridicisation de l'action contre la pauvreté sous l'angle des droits humains, pour l'alimentation, c'est l'approche de l'assistance caritative qui demeure. Et dans la liste des droits fondamentaux protégés par la loi de 1998 relative à la lutte contre les exclusions, l'alimentation est oubliée ! Paradoxalement, c'est dans ces mêmes années que s'institutionnalise peu à peu une filière d'aide alimentaire reposant sur l'écoulement des surplus vers les plus pauvres. D'ailleurs, jusqu'à très récemment, l'aide alimentaire était inscrite dans le code rural... Il faut attendre 2018 pour que la précarité alimentaire rejoigne le chapitre des luttes contre la pauvreté et l'exclusion, au sein du code de l'action sociale et des familles. Quant à l'échelle européenne, les principes directeurs de la Politique agricole commune se résument à des aspects sanitaires et au libre-échange des denrées, tandis que les politiques sociales déclinent ces mêmes logiques d'assistance et de réponse à l'urgence alimentaire. Ce qui n'empêche pas la France et l'Union européenne de figurer parmi les grands défenseurs du droit à l'alimentation sur la scène

1 - Le groupe a rendu son avis le 19 octobre 2022, quelques semaines après la réalisation de cet entretien : <https://cna-alimentation.fr/download/avis-n91-10-2022-prevenir-et-lutter-contre-la-precarite-alimentaire/>





Magali Ramel

# « Que les personnes en situation de précarité soient véritablement reconnues comme des sujets de droit et non plus comme des bénéficiaires d'actions. »

QUEL HEURT EST-IL?  
23

internationale... Logique, puisque nous pensons d'abord la faim dans le monde : chacun a en tête l'image d'Africains au ventre gonflé ou très amaigris, et peu d'entre nous ont conscience des problèmes d'accès sous nos propres latitudes. En parallèle, il y a une réticence de la part des ministères concernés à se positionner sur le droit à l'alimentation. Sans doute parce que sa reconnaissance engage la responsabilité de l'État, plutôt que d'en appeler à la responsabilité individuelle ou à la solidarité associative.

## **Imaginons malgré tout qu'un tel droit soit reconnu en France, de manière autonome et contraignante. Qu'est-ce que cela changerait ?**

Cela donnerait un horizon radicalement différent pour penser les enjeux : garantir un tel droit, c'est protéger contre toutes les logiques de pouvoir, d'inégalités et de discriminations qui se tissent autour de l'objet alimentation. L'idée n'est plus tant d'inspecter le contenu des assiettes des citoyens, pour en vérifier la qualité, que de s'attacher à la façon dont ces derniers la définissent d'après leurs propres représentations et

attentes. Concrètement, cela viendrait réinterroger nombre de pratiques aujourd'hui à l'œuvre en France. Car, même au sein de dispositifs qui se présentent comme des alternatives à l'aide alimentaire classique, on peut trouver des logiques descendantes et paternalistes. Si on se place sur le terrain des droits de l'homme, en particulier le respect de la vie privée et de l'égalité, des choses préoccupantes sont relatées. C'est par exemple le cas des contrôles de tickets de caisse dans certaines épiceries sociales, pour s'assurer que les bénéficiaires adoptent une alimentation équilibrée. Le présupposé, c'est que si les pauvres souffrent de maladies cardiovasculaires ou autres, c'est parce qu'ils ne sauraient pas correctement se nourrir. Or, ni vous ni moi n'avons jamais eu à justifier de ce que nous mettons dans notre panier de courses. Reconnaître un droit à l'alimentation, c'est donc corriger ce type d'actions encore porteuses de préjugés tenaces et ne répondant pas aux attentes des individus. Un autre élément important tient à la place et à la voix de ces derniers au sein des enceintes de discussion ou de gouvernance sur les sujets les concernant : cessons de réfléchir uniquement avec les bénévoles de

l'aide alimentaire ou les travailleurs sociaux mais incluons également les personnes en situation de précarité. L'objectif ? Qu'elles soient véritablement reconnues comme des sujets de droit et non plus comme des bénéficiaires d'actions.

## **Une reconnaissance du droit à l'alimentation pourrait-elle également avoir des incidences du côté de l'offre alimentaire ?**

La réponse est oui ! Il y a par exemple de fortes injonctions qui pèsent sur les personnes précaires afin qu'elles adoptent des comportements alimentaires durables. Mais cela est impossible au regard de ce qui leur est accessible et proposé dans les enseignes de hard discount ou de grande distribution. En clair, si on estime que cette offre ne répond pas aux exigences de qualité requises d'un point de vue sanitaire ou environnemental, alors attaquons-nous à ceux qui organisent cette mise en marché, au lieu de culpabiliser les personnes qui fréquentent ces lieux, souvent faute de mieux. Reconnaître et protéger l'accès digne de tous à une alimentation suffisante et de qualité, c'est venir réinterroger l'ensemble des maillons des systèmes alimentaires au regard de ces exigences. ●



## ÉOLIEN MARIN

# Il faudrait voir plus *large*!

QUEL HEURT EST-IL?

par Lucie Gillot

**Jusqu'à présent, quand un président se déplaçait à Saint-Nazaire, c'était pour admirer l'un des fleurons de la construction navale. Désormais, ce sont de tout autres géants d'acier qui motivent la venue du chef de l'État. C'est que, d'ici peu, la sous-préfecture ligérienne pourra s'enorgueillir de disposer du premier parc éolien marin français en fonctionnement. Une mise en service très remarquée alors que l'énergie est devenue, depuis le déclenchement du conflit ukrainien, « une arme de guerre », doublée d'un impératif environnemental avec la fin des énergies fossiles. Reste que, pour que cette technologie prenne toute sa place dans le mix énergétique, il faudra s'entendre sur la localisation des futurs parcs. La planification, ça vous dit quelque chose ?**

**1** février 2022 : le président Emmanuel Macron est en déplacement à Belfort. S'appuyant sur les conclusions d'un rapport commandité au Réseau de Transport d'Électricité (RTE) sur le futur énergétique de la France<sup>1</sup>, il dévoile les ambitions fixées par le gouvernement pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Aux côtés du solaire, du nucléaire ou de l'éolien terrestre, l'éolien marin figure aux avant-postes. Objectif annoncé : « quarante gigawatts (GW) en service en 2050, soit une cinquantaine de parcs éoliens en mer<sup>2</sup> ». S'il est le premier à sortir des flots, le parc nazairien n'est pas le seul ouvrage dans les turbines. À Saint-Brieuc, Fécamp et Courseulles-sur-Mer, trois autres parcs d'éolien posé (lire « Éoliennes : toucher le fond ou pas ? ») sont en cours de construction, avec une mise en service prévue pour 2023-2024, tandis que trois autres parcs ont été attribués lors de deux appels d'offres

au large de Dieppe-Le Tréport, Yeu-Noirmoutier et Dunkerque. D'autres projets sont également en discussion sur la façade Sud-Atlantique comme à Oléron, ainsi qu'en Méditerranée, à Leucate, Gruissan ou Faraman<sup>3</sup>, avec la technologie dite flottante. Actuellement, en France métropolitaine, deux gigawatts sont en construction, trois gigawatts et demi attribués. On est loin des quarante prévus en 2050 et on comprend mieux pourquoi le chef de l'État a récemment appelé à donner « un coup d'accélérateur ».

Mais, quel que soit leur lieu d'implantation, les éoliennes suscitent inquiétudes et désaccords. Impact sur les faunes marine et aviaire, modification du paysage, réduction des zones de pêche sont autant d'arguments récurrents lors des consultations publiques, avec toutefois cette nuance : « Les intérêts défendus et la logique d'argumentation varient selon les acteurs et les spécificités de chaque territoire<sup>4</sup>. » Ajoutez à cela les débats concernant les retombées économiques pour les territoires concernés, puis ceux relatifs à la place à accorder à l'éolien dans la stratégie de décarbonation de l'électricité, et la cartographie des arguments sera – presque – complète. Ne manquera qu'un ultime sujet de tension, celui d'une possible captation du secteur par les grands groupes industriels, sans qu'on sache vraiment qui est derrière. Un contexte conflictuel qui a longtemps alimenté le moulin médiatique sur ce sujet, la France faisant pâle figure par rapport à ses voisins allemands ou anglais. Il est pourtant un élément sur lequel les

1 - *Futurs énergétiques 2050, principaux résultats*, RTE, octobre 2021.

2 - « Reprendre en main notre destin énergétique ! », discours du chef de l'État, 10 février 2022, Belfort.

3 - Pour une vue d'ensemble des projets, façade par façade : <https://www.eoliennesenmer.fr/>

4 - A. Evrard et R. Pasquier, *Territorialiser la politique de l'éolien maritime en France, entre injonctions étatiques et logiques d'appropriation*, Gouvernement et Action publique, 2018/4.



acteurs de tous bords s'accordent: le manque de planification.

**FLOTTILLES DANS LA BRUME.** Reprenons l'histoire à ses débuts. Depuis les accords de Montego Bay en 1982, les États disposent de droits souverains dans leurs eaux territoriales. Cela signifie que, dans ces espaces, l'accès aux ressources halieutiques, la possibilité d'extraire des granulats en mer ou l'implantation d'éoliennes sont soumis à une autorisation préalable de l'État français. Pour ce qui relève plus spécifiquement des dames d'acier, jusqu'en 2018, la procédure était la suivante: les services de l'État identifiaient une zone d'implantation puis lançaient un appel d'offres pour la fabrication et l'exploitation du parc, avec des concessions de quarante ans. Une fois le porteur de projet choisi, la consultation publique s'engageait au sein du territoire concerné avant le démarrage des travaux. Censée permettre l'échange avec un interlocuteur bien identifié, la procédure s'est retrouvée d'emblée confrontée à un hic: dans certains cas, le choix des zones d'implantation a suscité l'incompréhension au regard des autres usages dans ces espaces.

Deux projets en ont plus particulièrement pâti: Dunkerque, où la zone pressentie se situait dans un espace dédié à la conservation des oiseaux sauvages, et Dieppe-Le Tréport. Chargée de mission environnement et usages en mer au sein du comité régional des pêches de Normandie, Aline Meidinger retrace la genèse du projet dieppois: « Dès la première consultation en 2010, le grand public et la pêche professionnelle ont émis un avis défavorable. Le projet se situe dans une zone d'ampleur écologique [ndlr: il chevauche en partie le parc naturel marin Estuaires picards et de la mer

## ÉOLIENNES : TOUCHER LE FOND OU PAS ?

Avant d'opérer une plongée dans le débat sur l'éolien marin, encore faut-il s'entendre sur l'objet du débat. Car il existe deux techniques, chacune ayant ses avantages et ses inconvénients. Commençons par l'éolien posé, c'est-à-dire fixé sur des supports ancrés sur les fonds marins et qui est, à ce jour, plébiscité pour les parcs prévus sur les façades Manche Est-mer du Nord, Nord-Atlantique-Manche Ouest et Sud-Atlantique. Actuellement, l'ancrage s'opère à une profondeur maximale de cinquante mètres, quoique cette distance pourrait s'accroître à l'avenir au gré des avancées techniques. Selon la profondeur des fonds marins, les parcs vont être implantés plus ou moins près des côtes donc être plus ou moins visibles et en concurrence avec d'autres activités, particulièrement la pêche. S'y ajoutent des incertitudes sur les effets à court et moyen termes sur la faune marine et l'avifaune, la première étant impactée lors de la phase de construction, très bruyante, tandis que la seconde est concernée par la phase d'exploitation, du fait d'un risque de collision avec les pales. En revanche, lors de la phase d'exploitation, la faune marine reviendrait sur site, bénéficiant d'un effet récif au niveau des fondations. Quant à l'autre technique, dite d'éolien flottant, elle est toujours en phase d'expérimentation. Son atout: pouvoir être installée à de plus grandes profondeurs, comme celles présentes en Méditerranée. Reste que ses impacts sont moins bien connus et sans doute pour partie différents de ceux de l'éolien posé.



d'Opale] et halieutique : c'est une zone de reproduction ou de transition de nombreuses espèces et l'un des plus importants gisements d'amandes de mer<sup>5</sup> en Europe. » En dépit des réticences et critiques locales, comme d'un avis défavorable et contraignant émis par le parc naturel marin, les services de l'État ne revoient pas leur copie : l'emplacement reste inchangé. « On a le sentiment d'une consultation bafouée », lâche-t-elle.

Changement de ton en 2018, à la faveur de la loi ESSOC (État au Service d'une SOCIÉTÉ de Confiance). « Auparavant, le débat public se tenait après la procédure d'appel d'offres, ce qui permettait de discuter avec le porteur de projet mais ne pouvait pas conduire à la modification de la zone retenue », résume Anne Georgelin, responsable éolien en mer, hydroélectricité et énergies marines renouvelables au Syndicat des énergies renouvelables. Depuis 2018, la phase de débat public se déroule avant ledit appel, « ce qui permet de vraies discussions sur la localisation des zones ».

**UNE DÉBAUCHE DE DÉBATS.** Ce nouveau processus revêt quelques avantages. Pour l'illustrer, quittons les côtes normandes pour la façade Sud-Atlantique, plus précisément l'île d'Oléron. Du 30 septembre 2021 au 28 février 2022, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) y a tenu une série de consultations publiques à propos du projet de parc éolien au large de l'île. Membre de la commission particulière en charge de ce dossier, Arnaud Passalacqua revient sur quelques caractéristiques du cas oléronais. Comme ailleurs, la zone initialement pressentie se situait dans le parc naturel marin Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis, né en avril 2015. « Cela a créé un énorme chiffon rouge. Dans cette zone, perçue par le grand public comme sacralisée, l'État, pourtant à l'origine du parc marin, arrive trois ou quatre ans après pour y implanter des éoliennes. » À l'issue de la consultation, la commission préconise dans son rapport de déplacer les infrastructures en dehors du parc

5 - Coquillage marin.

marin ; l'État y consent. De quoi donner le sentiment d'une procédure réussie pour les membres de la CNDP. « On a réussi à faire bouger l'État pour aller dans une zone qui n'est certes pas idéale mais mieux que celle du parc marin », conclut celui qui est également historien au Lab'Urba.

Le dossier connaît néanmoins un rebondissement. Textuellement, la procédure de débat public visait à se prononcer sur « un projet d'un parc éolien en mer en Nouvelle-Aquitaine, et sur l'opportunité d'un éventuel deuxième parc<sup>6</sup> ». Pour les membres de la commission particulière, « il était évident que l'État allait en faire deux, mais ce n'était pas clair dans la tête des gens ». Résultat : lorsque, après la consultation, l'État a rendu ses conclusions en actant la construction d'un premier parc puis, à moyen terme, d'un second, la fronde est repartie de plus belle.

Comment expliquer cette décision ? Tout simplement au regard des perspectives. Pour atteindre l'objectif de quarante gigawatts à l'horizon 2050, il va falloir multiplier les parcs éoliens. A. Georgelin résume ainsi la problématique : « Est-ce que le système actuellement mis en place d'une consultation publique en amont de chaque projet marche mieux ? Oui, dans la limite du changement d'échelle à mener. Si on veut atteindre l'objectif de 2050, chaque façade maritime devra accueillir non pas un mais cinq ou six projets, voire plus selon leur taille. » Rien qu'en Normandie, « des débats publics ont eu lieu à cinq reprises, en 2013, 2015, 2019-2020 et 2022 », avec, à chaque fois, un nouveau projet de parc, sans que l'État précise combien il projetait d'en installer en totalité, ni à quelle échéance. « Ne pas présenter les choses clairement en termes de nombre, d'espace ou de calendrier crée frustration et incompréhension. » Depuis le débat oléronais, A. Passalacqua en est lui aussi convaincu : la procédure va sans doute devoir changer d'échelle, au sens physique du terme. « Nous pensons avoir vécu le dernier débat autour d'un seul et même projet, explique-t-il. On espère basculer vers un autre système avec quelque chose de plus global, dans lequel on ne reviendra pas voir les gens tous les trois ans avec un nouveau projet de parc. » Pour bien des acteurs, c'est une évidence : il faut planifier le développement de l'éolien marin et le faire non pas à l'échelle d'un territoire mais à celle de chaque façade maritime.

**RECHERCHE VUE PANORAMIQUE.** « La planification est un argument qui est monté en puissance jusqu'à être fort » dans le débat public,

6 - <https://www.debatpublic.fr/eolien-nouvelle-aquitaine/le-projet-en-bref-2137>

« Jusqu'à présent, ce qui a fait l'alpha et l'oméga de l'utilisation de l'espace en mer, c'était la coactivité. »



remarque A. Passalacqua. Mieux, dans un sujet marqué du sceau de la discorde, la planification, elle, fait consensus.

Commençons avec le Syndicat des énergies renouvelables. A. Georgelin y voit au moins trois atouts. L'un environnemental, puisque cette planification permettrait de faire « *des études bien plus larges si on savait déjà combien de parcs vont être installés* ». Loin d'être anecdotique, cela permettrait de prendre en considération les effets cumulés des installations, du fait de leur proximité ou de leur succession sur une même façade. Actuellement, leurs impacts sont appréhendés à l'échelle d'un parc, ce que déplorent particulièrement les associations environnementales comme les professionnels de la pêche. Le deuxième atout est à rechercher du côté technique. « *Cela favoriserait la mutualisation des raccordements au lieu de tirer un câble pour chaque parc, réduisant ainsi l'emprise sur l'environnement et le coût pour la collectivité.* » Troisième argument enfin, la planification serait gage d'équité territoriale. « *Donner des objectifs de répartition entre les façades permettrait de montrer que l'effort est partagé, tout comme les retombées économiques.* » La représentante du syndicat déplore ainsi qu'aucune discussion n'ait été engagée sur les clés de répartition des quarante gigawatts. « *Est-ce que l'on crée d'énormes zones de dix gigawatts très au large ou de tout petits parcs un peu partout? Met-on l'accent sur l'éolien flottant ou renonce-t-on à l'exploitation du potentiel de certaines régions et avec quelles conséquences? Tant que l'on reste sur cette approche d'un débat par projet, ce sont des discussions que l'on n'a pas. C'est dommage.* »

Le manque de planification, les professionnels de la pêche le regrettent tout autant. Ceux-ci y voient notamment la possibilité de prendre enfin en considération l'impact que peut avoir la multiplication des parcs sur l'accès aux ressources halieutiques. Avec cinq projets dans les tuyaux sur la façade Manche Est-mer du Nord<sup>7</sup>, la question est devenue centrale pour les pêcheurs normands. « *On espère que cela va s'arrêter car cela crée un bouleversement d'accès aux zones, un report très important des activités qui est totalement sous-évalué et sous-estimé* », explique A. Meidinger. Lors de la phase de construction, d'une durée de deux ans, certaines zones vont être interdites à la pêche. Cela signifie que les bateaux qui fréquentaient habituellement ces eaux vont devoir aller ailleurs. « *Par exemple, une flotte de 150 navires directement impactée par la construction d'un parc va devoir,*

## TROUVER LE BON MIX

Quarante gigawatts en 2050, tel est l'objectif ultime fixé par le gouvernement français, avec un premier palier intermédiaire de dix-huit gigawatts en 2035. Le chiffre s'entend dans un contexte particulier, celui d'une sortie des énergies fossiles qui représentent actuellement 60 % de l'énergie utilisée. Pour y parvenir, le gouvernement s'appuie sur les conclusions d'un rapport de RTE « *Futurs énergétiques 2050* », édité en octobre 2021. Premier postulat, la diminution globale de la consommation d'énergie, de 40 % environ. Deuxième axe, l'augmentation de la production électrique, énergie dont les besoins vont croître à mesure que ceux en gaz ou pétrole s'amointront. Dans son document, RTE propose plusieurs scénarios au sein desquels la part de l'éolien marin oscille entre 12 % et 31 % du mix global, la variation étant due à l'importance accordée au nucléaire de première et deuxième générations. En matière de transition énergétique, il existe un autre scénario souvent cité, celui porté par l'association Négawatt. Tout récemment mis à jour, il postule que l'éolien terrestre et marin sera « *la première source d'énergie en 2050* », avec une contribution à parts égales de ses deux déclinaisons.

Sources : « *Futurs énergétiques 2050, principaux résultats* », RTE, octobre 2021. « *La transition énergétique au cœur d'une transition sociétale* », synthèse du scénario Négawatt 2022.

*pendant tous les travaux, se reporter sur d'autres zones, déjà sillonnées par des concurrents. On ne sait pas s'ils peuvent se partager un espace plus restreint et si la ressource sera suffisante pour autant de bateaux.* » Cela pose également des soucis de « *cohabitation entre les métiers, typiquement entre arts traînants et dormants*<sup>8</sup>. *On exacerbe les problématiques de partage de l'espace* ». Sans oublier cette grande inconnue : pourra-t-on continuer à pêcher au sein des parcs éoliens ? Bien que l'espace entre deux éoliennes le prévoie, personne ne sait encore ce qu'il en sera concrètement ni comment cela s'organisera<sup>9</sup>. Enfin, dernier argument en faveur de la planification évoqué de part et d'autre : elle permettrait d'y voir un peu plus clair sur l'utilisation de l'espace maritime, où les usages se multiplient.

8 - Les arts traînants désignent les techniques de pêche actives (dragues, chaluts, etc.) tandis que les arts dormants regroupent les engins immobiles comme les casiers.

9 - À Saint-Nazaire, le préfet a autorisé la pêche au sein du parc. Sur demande de la profession, le chalutage y est toutefois prohibé pour l'instant.

7 - Précisément Dieppe-Le Tréport, Fécamp, Courseulles-sur-Mer, Centre Manche 1 et 2. Le parc de Dunkerque se situe également sur cette même façade, mais est un peu plus éloigné.



**EN MER, C'EST LA ZONE.** Géographe à Nantes Université, Brice Trouillet a fait de la planification de l'espace maritime son sujet de recherche (lire entretien ci-après). Scrutant l'évolution des usages en mer, il les énumère un à un. D'abord il y a la pêche et l'extraction de sable, activités historiques en mer, quoique la dernière se soit fortement accrue ces dernières années. « *Ensuite, il y a tout ce qui relève de la télécommunication, avec les câbles sous-marins et, dans certaines régions du monde, les nouvelles formes d'aquaculture en mer ouverte.* » Fin de la liste? Pas vraiment. Il faut encore ajouter les activités nautiques et de plaisance « *en plein essor* » ou l'extraction de matières autres que le sable. Enfin, « *Il n'y a pas que des formes concrètes, solides, qui viennent limiter les usages en mer. Il y a également les mesures de protection de l'environnement* », très prégnantes en France bien que peu contraignantes.

Cette superposition des usages, A. Meidinger la vit au quotidien. Sur la façade Manche Est-mer du Nord, « *nous avons cinq projets de parcs éoliens, dix concessions d'extraction de granulats en mer,*

*dix-neuf réserves naturelles marines, six projets de câble sous-marin, trente et un sites de clappage<sup>10</sup> et un grand port maritime qui réalise des aménagements portuaires grignotant un peu plus l'espace marin* ». Pour la profession, ce sont autant de zones où les activités de pêche sont contrariées, dans un espace déjà amputé par le Brexit.

Une situation qui n'est pas propre à cette façade. B. Trouillet résume ainsi les changements à l'œuvre un peu partout: « *Jusqu'à présent, ce qui a fait l'alpha et l'oméga de l'utilisation de l'espace en mer, c'était la coactivité.* » Qu'il s'agisse de transport, de navigation ou de pêche, l'espace n'était occupé qu'un temps. « *Vous pouviez passer trois heures après le passage d'un navire sans difficultés. Ce qui change aujourd'hui, c'est que l'on va vers des formes d'utilisation de l'espace plus exclusives qui vont geler toute autre forme d'utilisation.* » Cette notion d'exclusivité est au cœur du débat. Par exemple, il peut s'avérer

10 - Opération qui consiste à déverser en mer les substances issues du dragage.

## « La planification maritime n'est pas encore l'outil intégrateur qu'elle prétend être »

Entretien avec **Brice Trouillet**, géographe, Professeur à Nantes Université et directeur de Littoral - Environnement - Télédétection - Géomatique (UMR 6554 CNRS).

### Y a-t-il une définition de la planification maritime ?

La plus courante est issue d'un rapport de l'Unesco de 2009, signé Fanny Douvère et Charles Ehler. Elle définit la planification comme un processus public d'allocation dans l'espace et le temps, fondé sur des connaissances scientifiques et qui vise à atteindre des objectifs de développement durable. Sa philosophie pourrait être résumée ainsi : comment partager l'espace le plus intelligemment possible en fonction des connaissances disponibles, tout en étant vigilant aux aspects environnementaux, sociaux et économiques ? Ceci étant dit, cette planification marine

peut prendre différentes formes. Elle peut être spatiale, stratégique, communicationnelle. Des nuances qui ont toute leur importance.

### Quelles sont ces nuances ?

La planification de l'espace maritime est encadrée par une directive européenne qui a mis un certain temps à voir le jour. En germe dès 2007, elle a fait l'objet d'âpres discussions pour savoir qui, de la DG Environnement ou de la DG des Affaires maritimes et de la Pêche, la piloterait. Pour la première, c'est bien sûr l'environnement qui devait guider cette planification de l'espace maritime tandis que la seconde estimait que,

organisant déjà les usages en mer, cette tâche lui incombait. Ce n'est qu'en 2014 que la question a été tranchée... par la nomination d'un commissaire en charge des deux directions ! Loin d'être une querelle administrative, cet événement révèle deux visions de la planification, l'une plutôt environnementale, l'autre économique. Une fois la directive publiée, celle-ci a été traduite dans chaque État membre. Or, quand vous étudiez sa traduction, vous remarquez que les pays du Nord de l'Europe parlent de planification spatiale alors que les pays du Sud, et ici la France, évoquent la planification de l'espace maritime. La différence ?



impossible, pour des questions de sécurité, de pêcher ou de naviguer au sein des parcs éoliens. Loin d'être cantonnée à ceux-ci, la question de la restriction des usages va se poser dans bien des secteurs comme les exploitations d'hydrocarbures offshore, l'aquaculture, voire la création d'un parc naturel marin.

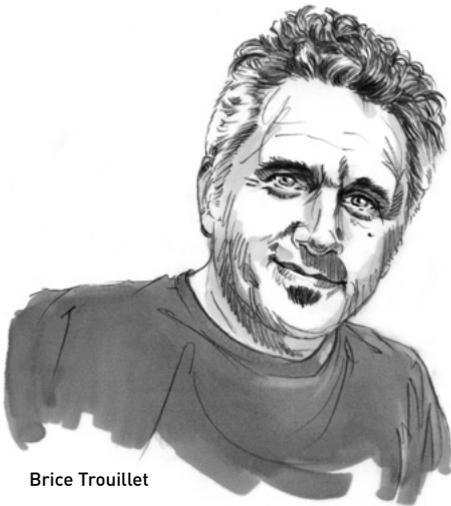
Du côté des acteurs de l'éolien, cette question de l'occupation de l'espace maritime se pose également, les zones potentiellement intéressantes pouvant être sous contraintes fortes, de défense notamment. Pour A. Georgelin, en dépit des apparences, on se retrouve face à la même problématique que celle de l'éolien terrestre : regarder uniquement la superposition des contraintes plutôt que la cohabitation des usages laisse entrevoir peu d'espaces vacants, ce qui tend à mettre sous tension certains territoires plus que d'autres. Pour autant, l'espace nécessaire à l'implantation des quarante gigawatts n'est pas mirobolant : « *Moins de 3 % de l'espace maritime métropolitain serait utilisé.* »

Dans ce paysage contrarié, la planification pourrait-elle remplir sa mission et sortir tout le monde du

## « Moins de 3% de l'espace maritime métropolitain serait utilisé. »

brouillard ? Peut-être, à la condition de s'entendre sur les objectifs. « *L'argument de la planification a souvent été avancé sans qu'on entre dans le détail de ce que cela veut dire* », constate ainsi A. Passalacqua qui estime que les débats vont dorénavant s'engager à l'échelle de chacune des quatre façades maritimes métropolitaines et non plus projet par projet. Tout aussi prudent, B. Trouillet rappelle que le terme revêt des sens bien différents. Des subtilités qu'il détaille ci-après et qui auront sans doute toute leur importance dans les prochains mois. ●

QUEL HEURT EST-IL ?  
29



Brice Trouillet

Les premiers considèrent la question comme une simple organisation des activités présentes en mer alors que la seconde interprétation a des accents plus stratégiques : il s'agit d'abord de s'entendre sur ce que l'on veut faire de cet espace : un espace de préservation de la biodiversité, de production de l'énergie, de production alimentaire... Vous voyez que le terme même de planification n'est pas neutre.

**Pour autant, tous les acteurs du débat autour de l'éolien déplorent de concert le manque de planification...**

Sur la planification, il y a consensus. Maintenant, chacun va jouer sa partition. Ainsi, la plupart des acteurs vont s'accorder sur le fait qu'une planification est intéressante, mais sans déterminer si celle-ci doit être stratégique ou spatiale. Par exemple, le secteur de l'énergie marine comme celui de l'extraction de granulats ont besoin de visibilité pour réaliser les investissements nécessaires et donc d'une planification spatiale pour savoir où ils peuvent intervenir. À l'inverse, les pêcheurs ont l'habitude d'aller un peu partout bien que ceci soit de moins en moins vrai. Dans ce cadre, ils ont besoin de savoir quel sera le devenir de la filière pêche à dix ou vingt ans, donc d'avoir une planification stratégique de l'espace maritime.

### La question ne s'entend-elle pas également au regard de la multiplicité des usages en mer et leur densification ?

Il est important d'avoir une vision d'ensemble et c'est bien ce qu'est censée faire la planification maritime.

Y parvient-elle pour autant ? En 2020, j'ai passé au crible le projet de planification spatiale marine d'une quarantaine de pays<sup>1</sup> : soit la planification est orientée sur les aspects environnementaux et vient habiller une stratégie autour des aires marines protégées ; soit, à l'inverse, elle vient asseoir le développement de la croissance bleue<sup>2</sup> – ce qui est clairement le cas de l'Europe. Finalement, la planification ne fonctionne pas vraiment. Pensée pour concilier des objectifs parfois contradictoires, elle n'agit que dans un sens – environnement – ou dans un autre – croissance bleue. De mon point de vue, elle n'est pas l'outil intégrateur qu'elle prétend être, du moins pas encore. ●

1 - B. Trouillet, « Reinventing Marine Spatial Planning: a Critical Review of Initiatives Worldwide », *Journal of Environmental Policy & Planning*, 22(4), 441-459, 2020.

2 - Stratégie européenne visant à soutenir la croissance durable dans les secteurs marin et maritime. Domaines clés : l'énergie, l'aquaculture, le tourisme, les ressources minérales marines et la biotechnologie.



## SUCRE DE BETTERAVE

# Du *rififi* dans les raffineries

par Christophe Tréhet

**L'annonce récente d'un nouveau projet de sucrerie dans le port de Rouen, concocté par une entreprise de Dubaï, met en lumière les enjeux de la filière française de betterave sucrière, entre atouts agronomiques, concurrence brésilienne et défis sanitaires.**

*de betteraves, précisément pour réduire les distances de transport!* », pointe Olivier Lainé, membre du syndicat. Mais c'est aussi la présence de silos à sucre, à risque explosif, et les volumes d'eaux usées qui inquiètent l'association : 20 000 m<sup>3</sup> d'eau à épurer par jour selon elle.

**1** mai 2022. La salle des fêtes de Moulineaux, près de Rouen, n'a plus un siège vide. Un succès inattendu pour l'association de Défense des berges de Seine qui organisait une réunion publique. Sujet du jour : la transformation en sucrerie d'un ancien site industriel situé sur la commune et celle de Grand-Couronne. « *Non à la sucrerie géante* », tel était le message principal. Il faut dire que le projet concerne cinquante hectares de friche industrielle et prévoit d'artificialiser 25 ha de plus d'espaces naturels, également propriété d'Haropa Port<sup>1</sup>. Lequel a émis un appel à manifestation d'intérêt en 2020. Solidement documentés, les membres de l'association craignent d'importantes nuisances (acoustiques, risques de pollution locale, etc.) dues au fonctionnement de la sucrerie et aux passages de camions de livraison pendant les quatre mois que dure la transformation des betteraves sucrières, alors que des habitations et l'école municipale de Moulineaux se situent à moins de 250 mètres du site : « *Un à deux semi-remorques par minute, pendant vingt à vingt-quatre heures par jour!* » Si le camion s'impose encore aujourd'hui pour livrer les betteraves des champs aux usines, l'implantation de la future usine suscite de l'étonnement au sein de la Confédération paysanne de Normandie : « *Partout ailleurs, les sucreries sont implantées au milieu des champs*

**LES PROMESSES D'AKS.** Initié par la société dubaïote Al Khaleej Sugar (AKS), le projet ambitionne de créer l'une des plus grandes usines de production de sucre blanc en Europe, avec un objectif compris entre 650 000 et 850 000 tonnes, soit 16 % de la production française de sucre de betterave (4,6 millions de tonnes en métropole dans vingt et une sucreries). L'usine absorberait ainsi 50 000 ha de betteraves, soit 12,5 % des surfaces nationales, signale la section normande de la Confédération Générale des planteurs de Betteraves français (CGB).

Mais qui est AKS? La société a été créée en 1992 pour mettre en place la première raffinerie de sucre du golfe Persique. Basée à Jebel Ali (Dubaï), elle fournit plus de 1,8 million de tonnes de sucre blanc (2017) et développe également des projets internationaux. En mai 2022, l'entreprise a ainsi enclenché en Égypte, à l'issue de travaux titanesques dans le désert, les deux premières lignes de production de la sucrerie Canal Sugar Company transformant des betteraves qui seraient à terme cultivées sur place... AKS avait par ailleurs annoncé un autre projet en Espagne que la sucrerie normande pourrait venir remplacer.

Difficile cependant de le savoir, car le groupe communique peu (il n'a pas donné suite à notre demande d'interview). En revanche, pouvoirs publics locaux et autorités portuaires se sont vite félicités de ce projet au travers d'un communiqué

1 - Haropa Port réunit les ports du Havre, de Rouen et de Paris.

QUEL HEURT EST-IL?





## LES PRINCIPAUX PRODUCTEURS

En 2020-21, le Brésil a produit 38,6 millions de tonnes (Mt) équivalent sucre roux (source Le Déméter). Le pays en exporte une grande partie, soit 27,7 Mt, suivi de très loin par la Thaïlande avec 4,6 Mt et l'Australie avec 3,3 Mt.

L'Union européenne, quant à elle, produit 17 Mt de sucre. Elle en exporte un million et en importe 2,2 Mt.

Quant à la France, leader à l'échelle communautaire, elle se situe au deuxième rang de la production mondiale de sucre de betterave.

QUEL HEURT EST-IL?  
31

de presse commun en mars 2022: « *Je me réjouis de cette nouvelle implantation en Normandie* », y déclare le président de la région Normandie, Hervé Morin; « *Ici on se bat pour la réindustrialisation!* », clame Nicolas Mayer Rossignol, le président de la Métropole Rouen Normandie; « *C'est [...] un projet générateur de valeur ajoutée pour les opérateurs de la place portuaire rouennaise et qui offrira de nouveaux débouchés pour les productions agricoles dans un rayon de 150 kilomètres autour de Rouen* » pour Stéphane Raison, président du directoire de Haropa Port. En bord de Seine, le projet sucrier a pour objectif d'alimenter, selon ce dernier, les marchés à l'export vers l'Union européenne et le Maghreb par voie maritime.

De son côté, la CGB Normandie se montre très prudente quant à « *l'aboutissement effectif de la construction de la sucrerie* ». D'autant que, fin septembre 2022, en dépit des promesses d'AKS, aucun dossier de présentation n'avait encore été déposé auprès des autorités nationales par le groupe dubaïote.

**SUCRE CONCENTRÉ...** Pour autant, cet étonnant projet remet en lumière un secteur agroalimentaire qui présentait des signes de fragilité, sinon de régression. « *Une telle annonce peut contribuer à rebattre les cartes alors que la filière de la betterave fait face à des difficultés* », observe ainsi Matthieu Brun, chercheur associé au laboratoire Les Afriques dans le monde (Sciences Po Bordeaux) et directeur scientifique

de la Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde. Depuis la suppression du régime de quotas sucriers européens en 2017, la filière française de sucre de betterave doit se montrer compétitive dans un marché mondial dominé par le sucre de canne et par le Brésil, premier pays producteur et exportateur de sucre au monde (lire « Les principaux producteurs »). Dans ce contexte, les acteurs de l'Hexagone, très majoritairement coopératifs – Tereos, Cristal Union et Saint Louis Sucre – cherchent le moindre gain de productivité en augmentant le nombre de jours de campagne de sucre, de 100 à 120 jours par exemple, pour réduire le poids relatif de leurs charges fixes. Car une sucrerie coûte cher, signale Timothé Masson, en charge des sujets économiques à la CGB et secrétaire général de l'association internationale des planteurs, WABCG: « *Le ticket d'entrée aujourd'hui s'élève à 300 millions d'euros au minimum. Aussi, agrandir les unités a-t-il du sens pour écraser les coûts.* »

D'où des fermetures en série pour concentrer la production sur un plus petit nombre de sites. Racheté en 2001 par le groupe coopératif allemand Südzucker, leader européen, Saint Louis Sucre a d'abord transformé son usine de Cagny (Calvados) en simple site de stockage, avant de clore définitivement les portes. Ce mouvement pourrait se poursuivre, notamment au cœur des bassins de production. Et notons que certains groupes, comme Tereos, investissent à l'étranger pour se diversifier.





Timothée Masson

## « La Normandie compte parmi les meilleurs rendements en sucre du monde... »

### JAUNISSE, CHARANÇON ET SÉCHERESSE.

Et puis, un autre nuage a assombri l'horizon de la filière sucrière française : la fin l'an prochain de la dérogation accordée en 2020 au secteur en matière de néonicotinoïdes, lesquels sont interdits en France depuis 2018 pour leurs effets délétères sur la biodiversité. Un délai octroyé le temps que les chercheurs trouvent d'autres techniques pour protéger les betteraves du virus de la jaunisse transmis par des pucerons. « Soit trois ans pour faire émerger de nouvelles solutions. Or le pas de temps scientifique n'est pas en phase avec cet agenda, s'inquiète Vincent Laudinat, directeur général de l'Institut technique de la betterave. Il nous faut trouver le moyen de lutter contre les pucerons à l'origine de la virose, sans nuire aux autres insectes. On pourrait parier sur l'amélioration génétique des betteraves mais on n'est pas sûr de trouver de résistances dans le génome et, si on en trouve, il nous faut dix à quinze ans pour l'incorporer dans les génomes des variétés productives. » Jusque-là, l'efficacité des néonicotinoïdes contre la jaunisse était telle qu'elle a barré cette autre voie qu'est la sélection de variétés résistantes au virus. Preuve en est, le programme de recherche national Aker, mis en œuvre de 2012 à 2020, a porté presque exclusivement sur l'augmentation

de la productivité en sucre des betteraves. Or, une sélection ne peut courir plusieurs lièvres à la fois... Dommage, car d'autres menaces attendent par ailleurs la betterave sucrière : les sécheresses estivales récurrentes ou encore l'apparition de nouveaux ravageurs sous l'effet du changement climatique, tels que le charançon. « Auparavant, la betterave était une culture sûre d'un point de vue agronomique et économique. En cinq ans, elle est devenue la plus à risque », résume Timothée Masson.

**DES PLANTEURS DÉCONFITS.** Tout cela a de quoi décourager les planteurs. Pourtant, sur le plan agronomique, la betterave sucrière, cultivée dans les terres profondes du Bassin parisien, constitue « une bonne tête de rotation et, en cela, un bon précédent pour le blé. En plus, elle valorise le soleil d'été puisqu'elle est récoltée fin septembre, début octobre », rappelle Olivier Lainé qui a longtemps cultivé cette plante. « La diversification, c'est le premier levier assurantiel, pointe quant à lui Benoît Carton, directeur de la CGB du Calvados, de l'Eure et de la Seine-Maritime, mais la question, pour un betteravier, c'est l'attractivité des espèces. Or il est plus intéressant, dans le contexte actuel, de semer un blé qui sera vendu 300 euros la tonne que de récolter de la betterave... »

Le recul de la betterave sucrière dans la sole française est d'ailleurs amorcé depuis plusieurs années : les surfaces ont baissé de 11,7 % au cours de la campagne 2021-2022 par rapport à la moyenne 2017-2021, pour s'établir à 396 000 ha. « L'enjeu des usines, c'est de maintenir leurs surfaces d'approvisionnement, continue Benoît Carton. Dans l'Eure et la Seine-Maritime, l'usine Cristal Union de Fontaine-le-Dun va regagner 300 ha pour atteindre 15 000 ha, tandis que celle de Saint Louis Sucre, à Étrépany, s'est confortée, depuis la fermeture de la sucrerie de Cagny, avec 21 000 ha en plus. » Interpellés régulièrement par les représentants des planteurs pour un partage plus équitable de la valeur ajoutée, les transformateurs se voient obligés de revoir les contrats passés. Sous l'effet possible de l'annonce du projet de sucrerie d'AKS, qui pourrait faire des offres attractives aux planteurs normands, Cristal Union « a récemment proposé d'augmenter de trente euros le prix d'achat des betteraves », note Benoît Carton. Signe toutefois que l'intérêt pour la betterave sucrière s'érode dans les campagnes, le groupe coopératif Saint Louis Sucre a intitulé son site internet « La betterave, on y croit ! »

**FACE À LA CANNE.** Mais alors, qu'espère AKS ? La betterave offre un potentiel de production à la hauteur de celui de la canne : « Entre huit et quatorze tonnes de sucre par hectare et par an

*pour la canne, contre neuf à quatorze tonnes de sucre par hectare et par an pour la betterave », signale Christophe Poser, chercheur spécialiste de la canne à sucre au Cirad. Ces dernières années, treize tonnes de sucre ont été produites par hectare de betterave en France, signale pour sa part le site Cultures Sucre publié par les acteurs de la filière. « La Normandie compte parmi les meilleurs rendements en sucre du monde, du fait du contexte pédoclimatique, renchérit Timothée Masson. Il semble donc pertinent de s'implanter dans le port de Rouen, même s'il faut aller chercher des betteraves assez loin. On peut en effet optimiser le transport à partir de sites très productifs, et le sucre serait extrait directement dans un port, donc prêt au départ pour l'export. Mais tout cela nécessiterait d'être précisé par une analyse du cycle de vie. »*

Et *quid* de la concurrence avec la canne ? « Aujourd'hui, la monnaie brésilienne est faible, ce qui renforce la compétitivité du sucre de canne. Mais, si l'économie brésilienne se redresse, la tendance va s'inverser et la betterave peut retrouver des marchés. Sachant que, à la différence de la canne, implantée pour dix voire vingt ans au Brésil, la sole de betterave peut changer d'une année à l'autre, ce qui donne plus de souplesse pour s'adapter à la conjoncture. » Reste ce problème : la hausse du coût de l'énergie « joue en revanche en défaveur du sucre de betterave, tandis que la filière canne utilise les bagasses [les tiges de canne broyées et pressées obtenues après extraction du sucre] pour faire tourner ses usines », pointe Alexis Patry. Une sacrée économie... Côté sucreries françaises, la riposte est à l'œuvre, avec des unités de méthanisation pour générer de la vapeur et de l'électricité.

Car du sucre, le marché planétaire en demande toujours plus ! La consommation mondiale grimpe de 1,4 % par an selon la FAO, dopée par l'Asie et l'Afrique. « Cela représente 250 000 à 300 000 ha de plus à cultiver par an, jusqu'à présent essentiellement absorbés par le Brésil », précise Christophe Poser. Quant à Dubaï et aux Émirats arabes unis, ils en sont particulièrement friands, représentant les premiers consommateurs au monde, « avec plus de 200 kilos par an et par habitant, à tel point qu'une politique a été engagée pour inciter les Émiratis à réduire leur consommation, explique Matthieu Brun. Avec des importations annuelles comprises entre 1,3 et 2,5 millions de tonnes de sucre, issues principalement du Brésil, on peut supposer qu'AKS vise une sécurisation des approvisionnements. » La France, elle, en consomme deux millions de tonnes par an et, à ce jour, en produit encore le double. ●

## UNE HISTOIRE DE BLOCUS...

Si l'agronome français Olivier de Serres avait observé dès 1575 la forte teneur en sucre du jus de betterave, c'est en 1747 que le chimiste allemand Andreas Sigismund Marggraf met en évidence une caractéristique qui renforce l'intérêt de cette espèce : le sucre qui en est issu s'avère identique à celui de la canne. Son élève Franz Karl Achard créa ensuite, en 1798, la première usine d'extraction de sucre de betterave en Silésie, mais le processus reste perfectible. En France, on opte à l'origine pour la canne, importée des colonies d'outre-mer. Notamment Benjamin Delessert qui, en 1801, transforme une filature de coton en raffinerie de sucre. Mais il ne tarde pas à s'attaquer à la betterave, avec l'aide de l'ingénieur Jean-Baptiste Quéruel. Cylindres à râper, chaudières en cuivre, cônes pour l'égouttage du jus concentré... le processus s'affine et, en 1812, Delessert présente à Napoléon 1<sup>er</sup> des pains de sucre secs, facilement utilisables. L'Empereur, qui le décore sur-le-champ de la Légion d'honneur, y voit une sacrée opportunité. Car la France peine à s'approvisionner en sucre de canne : les voies maritimes sont entravées par le blocus continental depuis 1806 dans le cadre du conflit avec l'Angleterre, tandis que Haïti et Saint-Domingue ont déclaré leur indépendance. Du coup, Napoléon met à disposition 100 000 ha pour la culture de la betterave et octroie 500 licences pour la construction d'usines. Dès 1828, 585 sucreries fonctionnent dans plus de quarante départements, majoritairement dans le Nord ! Si la fin du blocus continental en 1814 fait revenir la canne à sucre sur le marché français et que les avantages fiscaux accordés au sucre de betterave sont supprimés en 1843 (sous la pression des producteurs de canne coloniaux), les sucreries basées sur la betterave vont poursuivre leur développement, à la faveur d'un nouvel événement : l'abolition de l'esclavage en 1848 qui renforce le prix du sucre de canne.



## EXPLOITATIONS AGRICOLES

CROISER  
LE  
FAIRE

# Comment cesser de battre en retraite?



par Yann Kerveno

**Prêcher la souveraineté alimentaire risque bien de n'être qu'un credo si le renouvellement des agriculteurs n'est pas assuré. Or, en France, s'il reste des candidats à l'installation ou à la reprise, le chemin est creusé d'ornières, émaillé de nids-de-poule et d'embûches. À commencer par le prix des exploitations qui demande des investissements très importants. Trop, peut-être, au vu de la faiblesse des revenus agricoles? Alors, transmettre, certes, mais à quel prix? L'occasion de débusquer quelques dogmes bien ancrés.**

**S**i nous voulons conserver la main sur notre souveraineté alimentaire, la transmission des exploitations agricoles est un des défis majeurs à relever. Les résultats du dernier recensement agricole sont sans appel et ne laissent pas d'inquiéter : la moitié des agriculteurs français va partir à la retraite dans les dix ans qui viennent. Or, Bertrand Hervieu le dit tout net : « *Il faut arrêter avec ce slogan mensonger : un agriculteur qui part, un agriculteur installé. On ne remettra pas un million de personnes dans les champs!* », tranche-t-il avec la liberté que lui octroie aujourd'hui sa position de retraité. Pour l'ancien conseiller de ministres de l'Agriculture, la problématique du renouvellement des générations n'est pas propre à ce secteur : « *On rencontre aujourd'hui les mêmes problèmes en agriculture que ceux que nous connaissons pour les PME et PMI, avec la dispersion du capital entre différents membres de la famille et, au bout du processus, une vente qui s'impose parfois. C'est une grande difficulté à surmonter dans les vingt prochaines années.* »

La situation est d'autant plus compliquée que les freins à la transmission sont multiples. Ils vont de facteurs psychologiques, tel que le rejet d'un métier socialement déclassé, au contrôle étroit des structures par la profession agricole ou encore au renchérissement d'exploitations qui n'ont cessé de grossir pour tenter de rester compétitives... Dans un papier publié en 2016<sup>1</sup>, Romain Gaté et Laure Latruffe listent avec précision tous ces écueils et signalent que ce dernier point – le prix de vente – implique des besoins en financement potentiellement rédhibitoires quand ils s'ajoutent à des mises aux normes à effectuer ou des investissements à engager. L'addition peut devenir particulièrement salée et décourageante. Dans un contexte bancaire frileux, il est facile d'imaginer les difficultés qui se dressent sur le chemin des plus volontaires. Lesquels, lorsqu'ils parviennent à s'installer, sont vite obligés d'être ultraperformants.

**UN MILLION POUR UN SMIC.** L'observatoire de la transmission et de l'installation en agriculture<sup>2</sup>, qui opère en Bretagne, met en ligne de précieuses données pour mieux cerner la problématique de la cession, côté acheteur. On y apprend ainsi que le coût moyen d'une installation individuelle classique dépasse les 300 000 euros (2021) et que celui d'une reprise approche les 200 000 euros (2020). En moyenne, insistons-nous. Car, pour une exploitation porcine, la reprise dépassait

1 - <https://journals.openedition.org/economierurale/4792>  
2 - <http://www.eoloas.net>





## COMBIEN ÇA VAUT ?

La nouvelle méthode d'évaluation élaborée par Guillaume Favoreu et Claire Colombani, au sein du cabinet toulousain Optimes, combine plusieurs jeux de données. Il y a d'abord la valeur des actifs, le patrimoine pour faire simple (les terres, les bâtiments et la maison d'habitation). Vient ensuite la valeur économique, donc les revenus de l'activité. Celle-ci est calculée principalement d'après l'excédent brut d'exploitation sur une période définie, cinq ans par exemple. Il s'agit là en gros de la valeur ajoutée et des subventions, diminuées de la rémunération et des impôts. Évidemment, pas question de répartir de la même façon la valeur patrimoniale et la valeur économique pour l'ensemble des productions agricoles : il faut s'ajuster à chaque secteur qui nécessite par exemple plus ou moins de bâtis et de terres. Ainsi, pour les secteurs du maraîchage, de l'horticulture, de la viticulture et de l'arboriculture, c'est la valeur économique qui prime. En revanche, pour les productions de bovins lait, viande et la polyculture élevage, la valeur patrimoniale pèse plus lourd. Quant aux productions porcines, les bovins mixtes et les grandes cultures, les deux résultats comptent à parts égales dans l'évaluation de l'exploitation. Mais là n'est pas tout. Car ce premier résultat est également pondéré en fonction de valeurs dites immatérielles, dont les démarches de différenciation menées par l'exploitant, par exemple l'obtention de labels ou de certifications pour sa production. Mieux, tout un ensemble de risques et de valeurs sont pris en compte à travers cinquante et un critères, depuis la sensibilité aux aléas climatiques jusqu'aux analyses de sols en passant par le bien-être animal garanti ou non. Ne restent plus enfin que deux étapes. La première réintègre des éléments du bilan écartés au début, comme les dettes de l'entreprise ; la deuxième applique d'éventuelles décotes liées par exemple à des mises aux normes à effectuer ou à la non-liquidité des parts dans le cas des sociétés. Et voilà donc définie la valeur finale de l'exploitation. Laquelle, en mettant en lumière les forces et les faiblesses d'une exploitation, permet non seulement de mieux préparer la transmission, mais a également valeur d'audit pour aider l'exploitant à améliorer sa gestion.

CROISER  
LE  
FAIRE  
35

les 556 000 euros en 2016 avant de retomber à « seulement » 380 000 euros en 2020. Une somme à laquelle il faut ajouter environ 150 000 euros d'investissements. Quant aux installations non plus individuelles, mais sous forme sociétaire, c'est-à-dire en Gaec, EARL, et autres SCEA<sup>3</sup>, les montants avoisinent 190 000 à 200 000 euros par associé.

Cette question du prix et de la taille de l'exploitation ne date pas d'aujourd'hui. Il s'en parlait déjà dans les années 1990 dans certains secteurs de l'agriculture, comme le maraîchage en Lot-et-Garonne, où des serres, des abris froids et certains outils pouvaient déjà se révéler hors de portée d'un jeune candidat à l'installation. Les solutions passaient alors par des investisseurs extérieurs. Une problématique qui ne concernait qu'une petite fraction des exploitations agricoles très spécialisées et qui, depuis, s'est étendue à toutes les autres productions.

Or, « *Comment mettre un million d'euros sur la table si c'est pour gagner un Smic derrière, et seulement si tout se passe bien ? Cela paraît bien illusoire de demander ce type d'investissement à des candidats à l'installation pour ça* », analyse sans mettre de gants Alessandra Kirsch, directrice des études du think tank Agriculture Stratégies : « *C'est d'ailleurs ce qui nourrit en partie le mouvement important de développement des productions de plantes aromatiques, parce que cela répond un peu à cette contrainte en limitant les*

3 - Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC), Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL), Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA).





Alessandra Kirsch

## « Les terres pèsent en général assez peu sur la valeur en capital des exploitations, à l'exception peut-être des cultures pérennes »

*investissements de départ. Avec ce problème: le risque que les installations de demain se fassent uniquement sur ce modèle en raison de la cherté des exploitations centrées sur d'autres productions. »* Le corps étant sur la table, il n'y a plus qu'à disséquer. L'heure est à l'autopsie.

**VIVRE PAUVRE ET MOURIR RICHE ?** « *Un des problèmes de l'agriculture en France c'est que les entreprises sont très endettées, bien au-dessus de ce qui se constate ailleurs en Europe. Et c'est paradoxal, parce que nous avons le foncier le moins cher du continent* », explique A. Kirsch. C'est un rapport récent de Chambres d'Agriculture France (CAF) sur la compétitivité de la « Ferme France » qui permet de saisir l'ampleur du problème. En 2016, pour les exploitations produisant des céréales à paille et des oléoprotéagineux, le taux d'endettement était de 43% dans l'Hexagone contre 21% en Allemagne, 12% en Hongrie et... 0% en Italie. Les taux d'investissement suivent

peu ou prou le même ordre de grandeur, de 72% en France contre 55% en Allemagne et 12% en Italie. « *Le taux de renouvellement de matériel est très élevé chez nous et c'est principalement lié au système d'amortissement et de défiscalisation dont bénéficie l'activité agricole. C'est une ironie de l'histoire car une grande partie de ces matériels est importée et cela pèse lourdement dans notre balance commerciale, fait remarquer Bertrand Hervieu. Ces investissements très lourds participent au phénomène souvent décrit: "Vivre pauvre pour mourir riche". Aujourd'hui, les agriculteurs qui partent à la retraite disposent, les statistiques le montrent, d'un patrimoine plus important que celui de toutes les autres professions indépendantes. Dans le même temps, c'est un métier où, au long d'une carrière, on constate l'écart le plus important entre les plus hauts et les plus bas revenus. D'un côté il existe des revenus négatifs, de l'autre c'est aussi la profession qui compte les revenus les plus élevés parmi les indépendants.* »

**UNE VENTE CAPITALE...** En évoquant ainsi la question des retraites, Bertrand Hervieu met le doigt sur un des autres facteurs qui ont joué, et jouent toujours, un rôle capital dans ce mouvement de renchérissement des propriétés agricoles. « *C'est le cœur du problème, rebondit Alessandra Kirsch. La vente de la ferme au prix du capital est attendue par les cédants justement pour compléter leurs maigres retraites. La revalorisation de ces pensions est un des leviers qui pourrait être actionné pour basculer sur une vente reposant sur d'autres critères que le capital... Mais ça coûte cher et l'État rechigne, même si un petit pas a récemment été fait en ce sens, explique-t-elle. D'autant que ne retenir que la valeur capital produit son propre effet pervers. À chaque fois que les années sont bonnes et qu'une exploitation fait des bénéfices, le producteur force sur les investissements, qui viennent en déduction des revenus professionnels et permettent donc de diminuer l'assiette sur laquelle sont calculées ses cotisations auprès de la MSA, la Sécurité Sociale Agricole. Et là c'est un serpent qui se mord la queue puisque, pour payer les retraites, il faut abonder la MSA...* » Autrement dit, l'investissement, qui permet de préserver ou d'augmenter la rentabilité de l'exploitation en allégeant le montant des cotisations, présente son intérêt « cash » au solde de la carrière. À condition de « réaliser le capital », autrement dit de vendre la ferme, pour améliorer l'ordinaire de la pension, autour du millier d'euros pour des carrières complètes. Pour le dire trivialement, l'élastique est donc





Guillaume Favoreu

tendu entre des cédants, qui ont besoin de récupérer leur capital au prix fort, et des accédants confrontés à des montants pour le moins intimidants qui ne suscitent pas l'adhésion des banques. « *Oui, aujourd'hui une exploitation peut paraître très chère par rapport à sa rentabilité* », explique Jean-Baptiste Millard, directeur du think tank Agridées. Se pose donc la question de la manière dont se construit ce fameux prix. « *Pour évaluer une exploitation, on essaie de pondérer plusieurs postes – la valeur patrimoniale des terres et des bâtiments, les remboursements, la rentabilité – et de les confronter aux valeurs du marché. C'est la façon classique de procéder. Mais l'agriculture a une spécificité, qu'on ne retrouve pas dans les autres métiers, c'est celle du foncier : vous n'avez pas encore remboursé votre outil de travail que vous êtes contraint d'investir dans du patrimonial* », précise-t-il. Même si, finalement, « *les terres pèsent en général assez peu sur la valeur en capital des exploitations, à l'exception peut-être des cultures pérennes* », fait remarquer Alessandra Kirsch, ce que confirme l'étude de Caf, déjà citée, sur la compétitivité de l'agriculture française et les données compilées sur les exploitations en céréales et en oléoprotéagineux. La part du foncier en France représente en moyenne 25% du capital total des exploitations, contre plus de 75% en Allemagne, 34% en Hongrie, 70% en Italie et 84% au Royaume-Uni (lire « Et ailleurs en Europe »)!

**« Cette valeur patrimoniale reste encore un peu un dogme dans le monde agricole même si, depuis quelques années, les représentants de la profession ont évolué et intègrent dans leurs réflexions une deuxième approche, celle de la valeur économique qui dépend des revenus que le repreneur peut espérer dégager »**

**FOIN DU DOGME PATRIMONIAL ?** Le capital d'une exploitation, donc la valeur sur le marché des terres et du bâti, étant parfois trop important pour trouver acquéreur, n'y a-t-il pas là une révolution copernicienne à effectuer? « *Cette valeur patrimoniale reste encore un peu un dogme dans le monde agricole même si, depuis quelques années, les représentants de la profession ont évolué et intègrent dans leurs réflexions une deuxième approche, celle de la valeur économique qui dépend des revenus que le repreneur peut espérer dégager* », reconnaît Guillaume Favoreu. Cet expert toulousain du cabinet Optimes, spécialisé entre autres dans les transmissions, a tenté, avec Claire Colombani, alors étudiante à Purpan, de développer un outil d'évaluation plus en prise avec le réel. « *Une valeur patrimoniale peut se trouver totalement déconnectée de la valeur économique de l'entreprise. Prenons le cas d'un bâtiment d'élevage hyperspécialisé. Il peut avoir une valeur donnée au moment de l'évaluation mais, par un retournement de conjoncture, ne plus rien valoir d'ici deux ou cinq ans. On peut donc avoir en même temps une valeur patrimoniale impor-*



tante et une valeur économique réduite à néant ou inversement », précise-t-il. Quid par exemple de la valeur économique des bâtiments d'élevage de volailles situés dans les zones où la grippe aviaire sévit aujourd'hui ? D'où la grille d'analyse développée par nos experts toulousains qui va beaucoup plus loin, jusqu'à explorer le potentiel futur. « *Il existe plusieurs méthodes d'évaluation de la valeur des entreprises agricoles qui ne nous satisfaisaient pas. Nous étions même parfois frustrés parce que, dans des cas de plus en plus fréquents, elles ne nous semblaient pas coller avec la réalité. Nous avons donc travaillé sur la valeur cachée des entreprises et les facteurs de risque ou de potentiel. Ce peuvent être la présence du voisinage qui risque de devenir problématique ou, a contrario, le tissu rural environnant qui constitue un atout. Nous avons ainsi ajouté une cinquantaine de critères pour mettre au point cette méthode, sans cesse à affiner, dont les résultats viennent compléter le bilan. Avec deux objectifs : définir la valeur la plus juste de l'exploitation puis fournir les outils pour pouvoir travailler sur la transmission* », détaille Guillaume Favoreu (lire p.35 « Combien ça vaut ? »). Un pas important, même si, pour lui, la question du prix ne constitue pas forcément le plus gros écueil sur lequel bute la transmission... « *Pour cette dernière, en plus des données économiques, il faut aussi prendre en compte des questions juridiques, contractuelles, humaines... Dans le cadre des transmissions intrafamiliales, si ce n'est pas bien préparé, les héritiers peuvent se trouver confrontés au règlement de droits de succession énormes mettant en péril l'entreprise.* »

**LOUÉ SOIT LE FERMAGE ?** Faut-il alors changer de méthode ? Ne se reposer, comme dans certains pays, que sur la valeur économique et s'affranchir du patrimoine ? C'est ce que prône Alessandra Kirsch : « *Un cabinet de dentiste est cédé selon sa clientèle, pas selon ses murs, de même qu'une entreprise est cotée sur la base de sa capacité à dégager des bénéfices...* ». À ceci près que, en changeant la façon d'évaluer l'exploitation et donc de fixer son prix de vente, c'est tout le calcul des futurs retraités qui s'en trouve blackboulé : « *Comment effacer la perte des cédants qui attendent la réalisation de leur capital pour compenser la faiblesse de leur retraite ? C'est un coût potentiellement très important pour l'État mais cela mérite d'être étudié* », poursuit-elle. De son côté, Jean-Baptiste Millard soulève la question de la propriété en elle-même. « *Acquérir le foncier relève du choix individuel de l'exploitant mais ce n'est en rien un passage obligé. Le bail rural*



apporte une protection importante et certains fermages [ndlr, les loyers de terres agricoles] réglés à des retraités sont aujourd'hui bien supérieurs à leur pension. » Bref, se contenter de louer allège la facture. Mais que dire d'acheter quand même, avec l'aide d'investisseurs extérieurs au monde agricole pour porter le foncier ? « *Ce peut être une solution mais uniquement tant que demeurent le cadre du fermage et la protection des exploitants si spécifique au contexte français, avec ses baux longue durée [ndlr, dix-huit ans minimum]. De toute façon, dès lors qu'on parle d'investisseurs, il ne faut pas oublier qu'il faudra les rémunérer d'une manière ou d'une autre. Cela existe pour le foncier en viticulture mais généraliser ce système signifierait la fin de notre modèle d'agriculture familiale et patrimoniale. Et le risque, c'est de glisser vers de nouvelles formes juridiques où l'agriculteur ne serait plus fermier mais gérant. J'y vois un problème parce qu'une des grandes motivations de ce métier c'est justement d'être le patron chez soi. Et je ne pense pas que la société française, pas plus que les agriculteurs, soit prête à cela.* »

Jean-Baptiste Millard ne défend d'ailleurs pas cette idée, bien au contraire : « *Aujourd'hui, je crois plus à des fermes d'une certaine taille permettant au chef d'entreprise de vivre comme tout le monde. Car si, autrefois, être agriculteur était un "état" plus qu'un métier, nous sommes en train de sortir de ce paradigme.* » Ensuite, le problème le plus aigu à ses yeux n'est pas tant de trouver des capitaux pour acquérir à tout prix une exploitation que « *de savoir ce que l'on vend, quelles activités, quel modèle, et si cela corres-*

pond à ce que les jeunes agriculteurs souhaitent acheter ». Et de citer à l'appui une start-up, Eloi, qui découpe les grandes fermes à la vente, les transformant en « grappe de fermes » plus accessibles aux jeunes. À l'autre bout du spectre, si l'on considère qu'Eloi s'inscrit dans une approche libérale, il faut aller en Loire-Atlantique où c'est une coopérative, la Ciap, bâtie sur le modèle des coopératives d'activité et d'emploi, qui met le pied à l'étrier des jeunes désireux de s'insérer dans l'agriculture paysanne. En dispensant une formation, en permettant une période de test et en apportant des fonds, la moitié de ce qui est nécessaire à l'installation pour amorcer l'activité. « Ainsi, lorsque nous allons voir les banques, c'est plus simple. Nous passons d'une situation où la banque nous demande de faire nos preuves à celle où nous arrivons déjà avec un résultat, une expérience et un réseau de commercialisation », explique Patrick Baron, directeur délégué de la Ciap<sup>4</sup>.

**LES PIEDS SUR TERRE.** Mais il y a aussi plus simple intellectuellement et facile à mettre en œuvre. Dans son étable aveyronnaise, Gauthier Malgouyres réfléchit à haute voix : « Plutôt que d'investir tout de suite dans un troupeau en production avec des vaches adultes, on pourrait imaginer des installations progressives en élevage. En achetant des génisses pour une cinquantaine d'euros, qui demandent peu de travail, ce qui permet éventuellement de continuer à exercer à côté. On pourrait ainsi se laisser le temps de se constituer un troupeau, d'attendre les premiers vêlages et les premières ventes d'animaux au bout d'un an et demi. » Un peu de bon sens, en clair, tout comme dans les propos d'Alessandra Kirsch : « Pour enrayer cette course en avant, la solution la plus modeste ne serait-elle pas d'abord de relever le prix payé aux agriculteurs pour leurs productions ? Ils y trouveraient une rentabilité sans avoir besoin de cavalier après les économies d'échelle et les agrandissements. » De son côté, Bertrand Hervieu ne voit toutefois pas « comment la concentration et la consolidation pourraient s'arrêter » dans l'agriculture française. Quant à Jean-Baptiste Millard « le défi, aujourd'hui, c'est de savoir si nous allons être capables de développer un modèle de ferme qui sera raccord avec la transition écologique et agricole tout en étant capable de générer des revenus ». ●

## ET AILLEURS EN EUROPE ?

Au-delà du statut très protecteur des exploitants en France, qu'en est-il ailleurs en Europe ? En Autriche, la forme de transmission la plus courante est un contrat entre le nouveau et l'ancien exploitant qui conserve la propriété des terres jusqu'à sa mort. Une sorte de viager en somme. En Belgique, ce sont des contrats de location qui sont majoritairement à l'œuvre depuis leur création en 1969. Les petites exploitations de moins de dix hectares peuvent posséder en propre 60 % de leurs surfaces tandis que cette part est plafonnée à 80 % pour les exploitations dépassant les 80 ha. En République tchèque, c'est aussi le contrat de location qui est la forme la plus courante : plus de 80 % de la Surface Agricole Utile (SAU) sont ainsi loués et, sauf accord entre les parties, le montant de la location annuelle équivaut à un pour cent de la valeur de la terre fixée par le marché. En Espagne, et plus particulièrement en Catalogne, la propriété des terres cède du terrain au profit de la location<sup>5</sup>. Quant au prix du foncier à l'échelle de l'Union européenne, il fluctue grandement. S'il est très bon marché en Croatie, 3 440 €/ha en moyenne, il est hors de prix aux Pays-Bas à 69 632 €/ha et peut aller, suivant les zones, jusqu'à près de 105 000 €/ha. L'Italie (environ 35 000 €/ha) et l'Irlande (autour de 26 000 €/ha) complètent le podium des grands pays agricoles. La Slovaquie et l'Estonie ferment le peloton avec la Croatie. Mais la terre la plus chère d'Europe se trouve en Espagne, et plus précisément aux Îles Canaries, avec une pointe à 120 447 €/ha<sup>6</sup>.

4 - Nous aurons l'occasion de revenir en détail sur ces nouvelles méthodes dans un prochain numéro.

5 - <http://accesstoland.eu>

6 - <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-eurostat-news/-/ddn-20211130-2>



## DÉDENSIFICATION

CROISER  
LE  
FAIRE

# Les élevages pris en grippe



par Stéphane Thépot

**Les flambées de grippe aviaire posent la double question de la densité des cheptels par exploitation et de la concentration des élevages par région. Un sujet brûlant qui concerne toutes les filières animales, accusées de se multiplier « hors-sol » à l'échelle mondiale.**

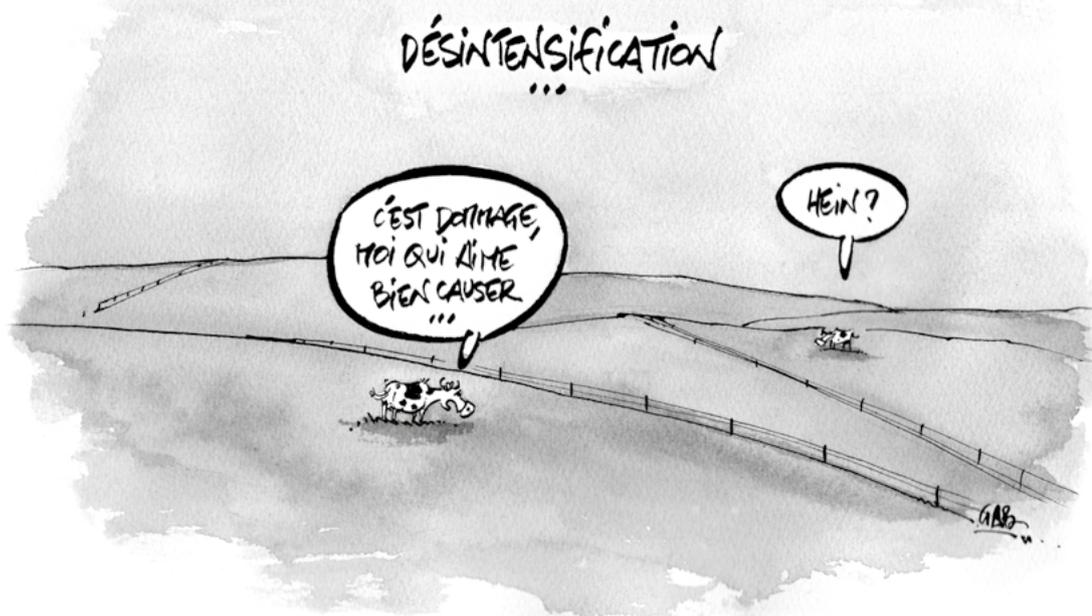
Le test s'annonce inédit. Du 15 décembre 2022 au 15 janvier 2023, une réduction drastique du nombre de canards (500 000) et de poulets (600 000) est programmée dans soixante-huit communes au carrefour de quatre départements du Sud-Ouest : Landes, Gers, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées. Un vide sanitaire étendu à toute une zone géographique considérée comme particulièrement exposée au risque de la « grippe aviaire », qui s'inscrit dans le cadre du « plan Adour », concocté par les filières professionnelles et les chambres d'agriculture avec l'aval du ministère. L'objectif affiché est une « dédensification » des élevages pour éviter une nouvelle flambée épidémique.

**BOULEVARD À VIRUS ?** À l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT), Jean-Luc Guérin utilise à dessein l'analogie avec les incendies qui ont ravagé la forêt landaise cet été, pour imager le rôle de coupe-feu attendu de cette mesure de « dépeuplement » préventif. « *Il faut détecter le virus le plus tôt possible dans les zones à risque de diffusion* », plaide cet expert des maladies aviaires qui constate que les règles édictées pour tenter de juguler l'épidémie ont une nouvelle fois échoué l'an dernier. Pour la quatrième fois en six ans, les différentes versions d'un virus de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) ont encore frappé le Sud-Ouest et jusque dans

les élevages de Vendée. Plus de vingt millions de palmipèdes et autres volailles ont été abattus en France, selon le décompte du ministère de l'Agriculture. L'épidémie semble ne plus connaître de saison et a décimé plusieurs colonies d'oiseaux de mer cet été sur la façade atlantique, alerte la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).

Dans le sud des Landes, en Chalosse, épicerie du « plan Adour », la claustration des animaux recommandée par les experts pour éviter tout contact avec les oiseaux migrateurs n'a pas empêché le virus de pénétrer dans les bâtiments. Une vingtaine d'élevages y ont été contaminés lors de la dernière vague hivernale, et environ 350 dans l'ensemble du Sud-Ouest. « *Les hommes ne passent pas par les filtres à charbon* », ironise Serge Mora dans sa ferme familiale de Mugron (Landes). Leader historique du Modéf, syndicat agricole minoritaire mais fortement enraciné dans le département, il bataille contre le vétérinaire toulousain Jean-Luc Guérin et tous « *les experts bardés de diplômes* » au nom « *du bon sens paysan* ». Allié à la Confédération paysanne, le Modéf a vainement tenté de plaider la cause des élevages de plein air auprès des autorités sanitaires. Aux yeux de ceux qui dénoncent des normes de biosécurité<sup>1</sup> de plus en plus sévères, c'est la mort programmée des petites fermes « autarciques » au profit des exploitations intégrées à des filières longues, où les éleveurs ne sont plus qu'un maillon d'une chaîne. Les flux de camions qui transportent les aliments ou les canards « prêts à engraisser » seraient davantage responsables de la dissémination du virus que

1 - Sur ce sujet, lire le dossier <https://revue-sesame-inrae.fr/biosecurite-elevages/>, paru en mai 2021.



la faune sauvage, estime Serge Mora. L'éleveur landais évoque « *le boulevard à virus* », une route départementale en Vendée. Plus près de chez lui, il s'interroge sur une possible contamination des élevages situés à proximité de la plateforme d'abattage ouverte dans l'urgence par la préfecture durant l'hiver à Hagetmau.

### TOUS LES ŒUFS DANS LE MÊME PANIER.

L'opposition entre élevages de plein air et « hors sol » est stérile, juge pour sa part Jean-Luc Guérin, titulaire de la chaire de biosécurité aviaire créée par l'ENVT et Inrae. Il assure même que, sur le plan strictement sanitaire, cent petites fermes de cent canards représentent un risque plus grand qu'un seul élevage de 10 000 canards. Pas question de plafonner leur nombre à 2 500 par exploitation, comme le proposait Sylvie Colas, éleveuse de volailles dans le Gers et porte-parole de la Confédération paysanne. « *Il faut compter par lots et non en nombre d'animaux* », répondent de concert le vétérinaire expert et le Comité Interprofessionnel des palmipèdes à Foie Gras (CIFOG). De son côté, la directrice de l'interprofession se félicite que les poulets ou les dindes emboîtent le pas des canards et des oies dans le plan Adour à travers l'Anvol, cette association nationale, homologuée du Cifog, mais pour la filière des volailles de chair. Landaise d'origine, Marie-Pierre Pé explique en effet que la cartographie établie par l'équipe du professeur Guérin, sur la base des précédentes épidémies dans les élevages de palmipèdes, va désormais servir de référence pour les autres volailles du secteur. Le « zoning » de la densité des élevages a été calculé selon le nombre de bâtiments par commune, que notre responsable interprofessionnelle présente comme

autant « *d'îlots de chaleur* ». Et les éleveurs des communes concernées par ce plan Adour seront indemnisés à 100% pour leur manque à gagner, alors que les remboursements prévus en cas d'épidémie sont plafonnés à 50% des pertes d'exploitation. Cela représenterait un budget de douze millions, selon les interprofessions. « *Une paille par rapport aux 500 millions déboursés pour les abattages massifs des précédentes épidémies* », fait valoir la porte-parole des éleveurs de canards à foie gras du Sud-Ouest, adhérente de la coopérative Maisadour.

**PÉNURIE DE CANETONS.** Dans la ferme de la famille Mora, qui a déjà subi trois années d'abattage forcé de ses canards sans avoir touché toutes les indemnités annoncées, on reste dubitatif sur l'efficacité du plan Adour. Julien, le fils, qui a pris la suite de ses parents, assure pourtant que l'idée de dédensifier émane de la base, étudiée lors de réunions de travail entre éleveurs landais dès les premières alertes épidémiques. « *Quand on en a parlé au Cifog, ils ont commencé à nous dire que c'était une idée ridicule. Maintenant, ils font ce qu'on préconisait, mais sans nous.* » Leur crainte, c'est que les petits producteurs traditionnels de Chalosse soient les dindons de la farce. « *Des canards ou des poulets, il y en aura toujours autant, mais les volumes seront produits ailleurs* », redoute Serge Mora. De fait, les doutes sont alimentés par la « pénurie de canetons » annoncée par le Cifog, depuis que les grands couvoirs de l'Ouest qui alimentent la filière ont à leur tour été frappés par l'épidémie. Carole Delga, présidente de la région Occitanie, évalue la perte de production à 300 millions d'euros pour l'ensemble de la filière. Elle a réclamé au ministre de



l'Agriculture des aides étendues aux élevages des zones dites « indemnes » de la région.

En Alsace, autre région historique de production de foie gras, on s'inquiète aussi, pour la même raison, de ne pas avoir de marchandise à proposer sur les traditionnels marchés de Noël. « *On est un peu les oubliés* », résume Nicolas Lechner, président de l'association Gänzenliesel qui regroupe une dizaine de producteurs autour d'un label régional. « *Nous avons un cahier des charges qui limite déjà la densité des oies et des canards au mètre carré* », souligne l'éleveur-transformateur alsacien qui défend une approche artisanale face à la massification de la production, lancée par les grandes coopératives du Sud-Ouest (Maisadour, Vivadour, Euralis) pour conquérir des parts de marché dans la grande distribution. Problème, sur les 40 000 canetons attendus, les producteurs

alsaciens artisanaux n'en auraient finalement reçu que 6 000 en provenance de Vendée. Et ils sont d'autant plus dépités que leur région a été épargnée par l'épidémie de grippe aviaire. « *Nous n'avons pratiquement eu aucun cas de contamination, à part quelques poulaillers chez des particuliers* », rapporte Nicolas Lechner. Bref, la concentration des couvoirs devient un sujet crucial (lire « Les canards rustiques de la Bidouze font de la résistance »). Au Cifog, Marie-Pierre Pé assure que les professionnels du secteur réfléchissent à leurs implantations futures. « *Il faut tout remettre à plat, ce n'est pas normal de voir des élevages de plus de 100 000 têtes* », ajoute Nicolas Lechner, qui souhaite étendre la question à la filière des poulets. Les élus alsaciens ont certes pris conscience de la dépendance de ces éleveurs envers les accouveurs. Ils se disent prêts à investir

CROISER  
LE  
FAIRE  
42

## Les canards rustiques de la Bidouze font de la résistance

*On a des demandes qui viennent de loin, on est débordé* », se félicite Florence Lataillade dans sa petite ferme située en bord de route à la sortie de Bidache (Pyrénées-Atlantiques). L'éleveuse revient pourtant d'encore plus loin que ces commandes de canetons qui affluent. En août 2021, ses 1 600 canards de race Kriaxera et Rouen-Landais ont fini par être euthanasiés. Florence en est encore toute chiffonnée. « *Ils m'ont suggéré de couper la ventilation pour les laisser crever. Je leur ai répondu qu'ils devraient venir les enterrer eux-mêmes. On nous fait suivre des formations sur le bien-être animal et on ose nous demander de tuer nous-mêmes des canards qui n'étaient même pas malades.* » Outrée et pugnace, la propriétaire du couvoir de la Bidouze persiste à affirmer haut et fort que ses placides canards noirs et bien « roploplos » ont développé une résistance naturelle aux différentes versions du virus hautement pathogène qui décime les autres races. Avec le soutien du syn-

dicat agricole basque ELB, affilié à la Confédération paysanne, elle a tenu tête pendant plusieurs années à l'administration qui exigeait la fermeture de son entreprise et l'abattage de ses reproducteurs. Des manifestations ont empêché physiquement l'entrée des fonctionnaires sur son exploitation et la résistance s'est poursuivie devant la justice. « *On a gagné au tribunal* », savoure Florence Lataillade, qui a bénéficié du soutien sans faille de la plupart des élus locaux, toutes tendances politiques confondues. L'élevage a fini par obtenir de haute lutte la signature, en mars 2021, d'un protocole expérimental sous l'égide du conservatoire des races d'Aquitaine, au nom du sauvetage des races rustiques menacées d'extinction. Le document reconnaît que les canards de la Bidouze ne présentaient « *aucun signe clinique* » de la maladie en dépit de la détection du virus H5N8 dans l'élevage. Les analyses du laboratoire de l'Anses à Ploufragan ont aussi détecté la présence d'un virus H6N1, « *connu et commun*

*dans les élevages de palmipèdes* ». Le protocole prévoyait « *une analyse de cette co-infection sur l'absence de signes cliniques et/ou l'immunité croisée* » par la chaire de bio-sécurité aviaire de l'École nationale vétérinaire de Toulouse. Un « *élevage miroir* » devait être dupliqué à l'extérieur du couvoir de la Bidouze pour sauvegarder les souches de ces canards peu communs. « *Mais tout ça n'a servi à rien* », déplore Florence Lataillade. Quelques mois seulement après l'octroi de cette exception basque, la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ordonnait au cœur de l'été l'abattage de tous les palmipèdes de la famille Lataillade. L'éleveuse de Bidache y voit « *une vengeance de l'administration* ». La préfecture explique de son côté que c'était la condition *sine qua non* pour que le département retrouve son statut de « *zone indemne* » de l'épidémie, indispensable pour donner le feu vert au retour de la commercialisation des volailles dans toutes les Pyrénées-Atlantiques.

jusqu'à 800 000 euros dans un couvoir sur place mais les entreprises de ce secteur renâclent. « *Ce ne serait pas viable économiquement d'installer, à l'autre bout de la France, un petit couvoir de 5 000 canetons par semaine* », explique le directeur général d'un important groupe d'accoupage, Grimaud Frères, dans un article du « Monde »<sup>2</sup>.

**INCUBATEURS DE VIRUS ?** De fait, « *on est toujours dans une logique économique de concentration et de densification qui n'a plus aucun sens. On préfère détruire 10 000 animaux sains pour un seul malade* », déplore François Moutou. Ce vétérinaire a suivi avec des collègues de l'Institut Pasteur la diffusion des virus IAHP à l'échelle mon-

diale, depuis la détection du premier cas mortel pour l'homme du H5N1 à Hong-Kong en 1997, au sein du laboratoire de santé animale de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) de Maisons-Alfort. Avec cet autre enjeu, pour la santé humaine : « *On a recensé environ 900 cas humains à ce jour, dont près de 500 mortels* », expose François Moutou. C'est certes peu à l'échelle d'une population mondiale de huit milliards d'habitants, reconnaît ce spécialiste des zoonoses. Mais la virulence du virus qui se recombine en permanence fait craindre le pire. « *Pour l'instant, on n'a eu affaire qu'à des cas isolés, sans transmission entre les humains* », précise François Moutou qui se refuse à jouer « les oiseaux de malheur » en pronostiquant une inévitable pandémie mondiale. Si la diffusion du Sars-Covid-19 sur toute la planète a pris le relais des craintes de voir un virus

2 - Le Monde, 14 juillet 2022, [https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/07/14/le-foie-gras-d-alsace-en-peril-victime-indirecte-de-la-grippe-aviaire\\_6134766\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/07/14/le-foie-gras-d-alsace-en-peril-victime-indirecte-de-la-grippe-aviaire_6134766_3234.html)



Florence Lataillade

**« J'ÉTAIS PRÊT À SORTIR LA NUIT AVEC LE FUSIL »** Malgré tout, le couvoir de la Bidouze a pu reprendre son activité en 2022 grâce aux œufs confiés à la station expérimentale Inrae de Benquet (Landes), spécialisée dans l'étude de l'oie et la recherche sur la production de foie gras sans gavage des palmipèdes. Pour Gilbert Lataillade, 93 ans, c'est un soulagement. Le beau-père de l'éleveuse est un pionnier à sa façon. Il s'est formé à la technique de l'insémination artificielle, spécialisant la ferme, jusque-là en polyculture, dans l'élevage de reproducteurs. Il

raconte aussi volontiers les premiers essais de culture de maïs hybride de sa jeunesse, à l'époque jugée trop avant-gardiste dans la famille. Mais l'ancien agriculteur moderniste n'est pas près de lâcher la vieille souche des canards Kriaxera de sa belle-mère, jadis plébiscités sur le marché de Peyrehorade. La légende en attribue l'origine à un croisement des canards de ferme avec des colverts sauvages. Certes, les mulards, ces hybrides stériles, qui représentent désormais 90% de la production nationale de foie gras, sont plus productifs mais, à ses yeux, aussi plus fragiles.

De fait, Gilbert Lataillade plaide pour une réglementation adaptée à chaque filière. Sa belle-fille, qui a pris sa suite avec autant de détermination, se déclare intéressée par la création d'une « interprofession fermière ». Une alternative au Cifog, qui rassemble la plupart des acteurs de la filière ? Le syndicat ELB tente d'ailleurs de mettre sur pied une filière locale pour valoriser spécifiquement le Kriaxera avec des éleveurs et des transformateurs basques. Le foyer de résistance constitué autour du couvoir de la Bidouze ne fait toutefois pas l'unanimité dans ce coin de campagne aux confins du Béarn et du Pays basque. Certains voisins redoutaient que l'exception préfectorale, même de courte durée, ne transforme la ferme de Bidache en cluster diffusant le virus alentour. « *J'étais prêt à sortir la nuit avec le fusil* », témoigne Gilbert Lataillade qui se souvient encore, quelques années après, de la main aussi anonyme que jalouse qui avait tué 300 canards avec un produit anti-limaces. « *Certains veulent la mort des petits couvoirs et des petits producteurs. On est les vilains petits canards* », résume Florence Lataillade. ●



hautement pathogène de grippe aviaire sauter la barrière des espèces, la vigilance reste de mise autour des élevages. Contrairement à Jean-Luc Guérin, qui demeure prudent sur l'analyse des causes des « sauts à distance » du virus constatés à proximité des élevages, François Moutou apporte de l'eau au moulin du Modef et de la Confédération paysanne qui incriminent les transports sur de longues distances. Non seulement à l'échelle du Sud-Ouest ou de la France mais sur toute la planète. Il cite l'exemple de foyers détectés en Afrique, il y a quelques années, dans des élevages approvisionnés en poussins par avion depuis la Chine. La question de savoir si les bâtiments d'élevage ne seraient pas devenus des « incubateurs » permettant l'émergence de nouvelles versions du virus demeure l'angle mort des enquêtes épidémiologiques. Et si, par un effet boomerang, la faune sauvage, montrée du doigt comme vecteur des épidémies, avait été infectée à son tour par un virus « domestique » sorti des élevages, demande François Moutou ?

**LA VOIE DU VACCIN.** La mise au point d'un vaccin, réclamée de longue date par la Coordination rurale, est une autre piste, plébiscitée par de plus en plus de producteurs sur le terrain. Mais la vaccination est aussi considérée comme un risque financier en aval de la filière. François Moutou garde le souvenir amer de ces enseignes de grande distribution qui refusaient de vendre la viande des volailles vaccinées préventivement afin, selon elles, de ne pas affoler les consommateurs. De fait, les titres alarmistes de la presse sur la grippe aviaire avaient fait chuter la vente de volaille de 20% en octobre 2005, les consommateurs ayant eu peur de contracter le virus alors même que la France n'a été touchée qu'à partir de février 2006. Interrogé cette année-là par une mission parlementaire, le ministre de l'Agriculture de l'époque, Dominique Bussereau, expliquait avoir lancé une première commande de vingt millions de doses pour un « stock d'urgence » destiné à « vacciner la totalité des volailles qui ne pourraient pas être confinées<sup>3</sup> ».

Aujourd'hui, Jean-Luc Guérin explique que deux candidats vaccins sont encore à l'essai en France sur des canards, pour une éventuelle autorisation en 2023. D'autres vaccins sont testés sur les oies en Bulgarie et les poulets aux Pays-Bas, indique la FNSEA. Outre la difficulté de mettre au point un vaccin contre un virus qui, comme la grippe humaine, se recombine chaque année, la question

technique est de s'assurer que les oiseaux vaccinés contre l'influenza ne soient pas des porteurs sains, capables de disséminer à leur tour la maladie. Sur ce point, le vétérinaire toulousain assure qu'il est possible de distinguer génétiquement, une fois reçues les premières doses testées, les « virus sauvages » pathogènes du virus inactivé injecté aux oiseaux. Toutes les analyses sont centralisées au laboratoire de l'Anses de Ploufragan (Côtes d'Armor).

Hors de ce contexte sanitaire, en Bretagne, où se concentre plus de 50% de la production de porcs charcutiers de France sur seulement 6% de la SAU (Surface Agricole Utile) nationale, la question de la densité des élevages se pose de longue date. Dans la région, c'est la pollution des eaux par les rejets des élevages et l'invasion récurrente des algues vertes sur le littoral qui mobilisent depuis des décennies l'association Eau et Rivières de Bretagne (ERB). « *Il y a trop d'animaux élevés en Bretagne, notamment des porcs mais aussi trop de volailles en hors-sol* », affirme sans détour Estelle Le Guern, chargée de mission « Eau et agriculture » au sein de l'association. « *ERB milite pour une meilleure répartition nationale* », explique la jeune femme, par ailleurs salariée agricole dans un petit élevage de soixante porcs bio aux portes de Quimper. Mais dénoncer la pollution des élevages de porcs ou les poulaillers « industriels » en Bretagne c'est un peu comme critiquer Airbus à Toulouse. À l'image de l'industrie aéronautique qui a organisé un « cluster », bucoliquement baptisé « Aerospace Valley », entre les anciennes régions Aquitaine et Midi-Pyrénées, l'agriculture bretonne a structuré toutes ses filières en « agro-chaînes » qui vont de l'importation des aliments pour les élevages dans ses ports jusqu'aux abattoirs géants ou aux usines de lait en poudre pour l'exportation. Montrés du doigt, les défenseurs du « modèle breton » expliquent que cela a permis historiquement de conserver une bonne « densité » de petites fermes familiales par une intensification de la production et une spécialisation des produits. « *Ce n'est plus vrai aujourd'hui, un tiers des fermes a disparu entre 2000 et 2010, un quart entre 2010 et 2020. La taille moyenne des exploitations est passée de quarante-huit à soixante-deux hectares dans la dernière décennie et ce sont les coopératives elles-mêmes qui installent les plus gros élevages, même en bio* », déplore la jeune éleveuse, militante d'ERB, qui plaide pour des solutions plus modestes et respectueuses de l'environnement, des humains et des animaux. ●

3 - Mission parlementaire sur la grippe aviaire, 25 mars 2006 <https://www.assemblee-nationale.fr/12/miga/05-06/c0506024.asp>



# Dans le Gers, un « collectif fermier » réinvente la polyculture-élevage

Le petit élevage de porcs noirs en plein air de Noémie Calais a remplacé la grande porcherie de 3 000 têtes construite par le père de Marie-Sylvie Herman au siècle dernier. Diplômée de Sciences-Po, la jeune femme raconte dans un livre rédigé avec un ancien condisciple<sup>1</sup> comment elle a radicalement bifurqué pour élever des poules puis des cochons dans cette exploitation familiale du Gers, alors un peu trop « industrielle » à leurs yeux. Outre les cabanes en bois des cochons de Noémie, la centaine d'hectares en coteaux de la ferme de Marie-Sylvie abrite désormais, en Gaec, une bergerie-fromagerie qui transforme le lait d'une centaine de chèvres et brebis en fromages, une EARL qui brasse des « boissons végétales » à base de soja et céréales produits sur place et les serres tunnel d'un duo de maraîchers. « Là où nous étions un couple avec deux salariés et demi, on compte maintenant cinq ateliers distincts qui font travailler

1 - Noémie Calais, Clément Osé, *Plutôt nourrir. L'appel d'une éleveuse*, Tana éditions, septembre 2022.

une dizaine de personnes, sans compter les stagiaires et les apprentis », se félicite la propriétaire des lieux. Désormais divorcée et préretraîtée, Marie-Sylvie Herman, soixante ans, a converti les terres héritées de son père à l'agriculture biologique pour faciliter la transition de la ferme.

Cette transformation d'une exploitation conventionnelle, comme il en existe beaucoup dans le Gers, en « ferme collective » s'est effectuée sous l'impulsion d'un groupe de jeunes arrivés dans le sillage du fils de Marie-Sylvie. À l'origine, celui-ci ne voulait pourtant pas reprendre la ferme. « Le modèle d'agriculture de mes parents ne m'a jamais plu », confesse Hugues Ancelin, trente-six ans. Diplôme d'ingénieur agronome en poche, le jeune homme a d'abord travaillé dans des parcs nationaux en zone de montagne avant de revenir dans les coteaux vallonnés du Gers avec des chèvres, des brebis... et des ami(e)s. Pas question pour lui de reprendre seul l'exploitation familiale. La dimension collective est capitale à

ses yeux, au point d'avoir envisagé de s'installer dans un autre département ou une autre commune, avant finalement de revenir « au bercail ». Le petit atelier porc-charcuterie développé par Noémie à la place de l'élevage spécialisé de Marie-Sylvie conserve une place centrale dans l'écosystème d'économie circulaire, mis en place au sein du collectif fermier des Arbolets. Les cochons noirs mangent le petit-lait de la fromagerie de Hugues et Éléonore et les drêches issus de la production des boissons végétales de Nico. « Il faudrait revenir à l'idée de départ du cochon-poubelle qui recycle les déchets des autres activités », dit Noémie. L'éleveuse transforme elle-même la viande de ses porcs en charcuterie dans un atelier de découpe en Cuma. Elle a renoncé à se faire livrer des rations complètes par camion et va chercher des céréales concassées dans un élevage de volailles voisin. « Les charcuteries de porc noir font un carton sur les marchés », assure Hugues qui envisage de faire sécher jambons et saucissons à côté de ses fromages, pour les vendre sous l'un des hangars de l'ancienne exploitation transformé en point de vente directe hebdomadaire.

Quand on lui demande si le modèle de la ferme collective des Arbolets serait reproductible ailleurs pour retrouver un équilibre entre densité d'animaux et cultures à l'échelle d'une exploitation, Marie-Sylvie Herman demeure prudente. « J'ai assisté cet été en Ariège à une rencontre avec une vingtaine d'autres expériences similaires venues de toute la France. J'ai trouvé ça formidable mais j'ai constaté que pas un cas n'était pareil à l'autre », résume l'ancienne éleveuse du Gers. ●



Marie-Sylvie Herman

«...j'ai constaté que pas un cas n'était pareil à l'autre.»



## PROTECTIONNISME

# On lui a taillé un costume ---- trop grand pour lui

par Valérie Péan

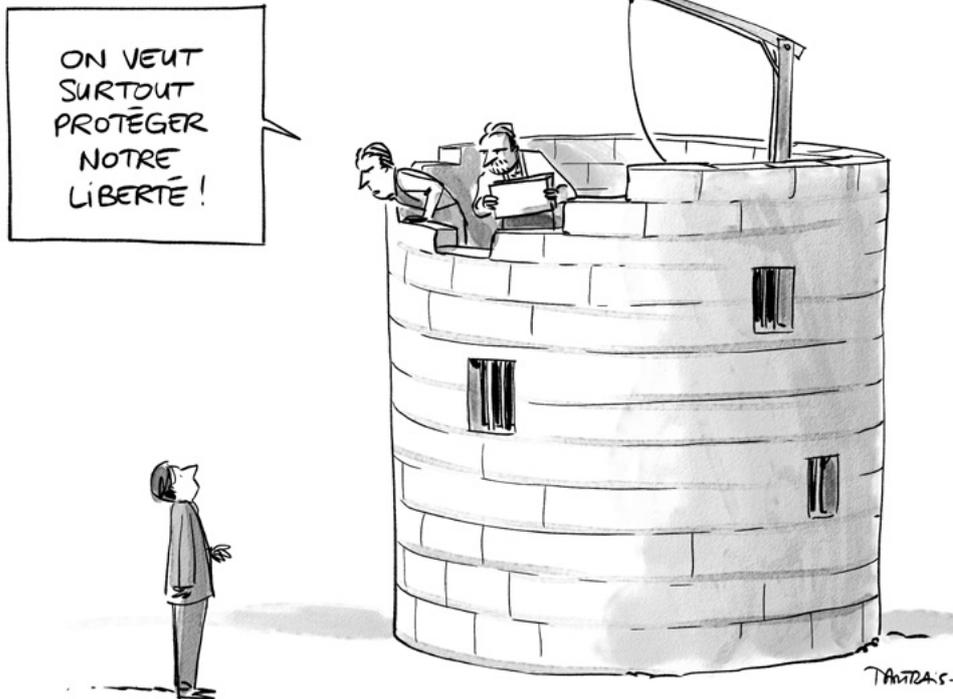
Ce n'est plus un gros mot, synonyme de nationalisme exacerbé ou de conservatisme ringard. L'idée d'un recours au protectionnisme fait son retour ici et là, réveillant à la fois des attentes et les souvenirs traumatiques du krach de 1929 et de la Grande Dépression des années 1930. Il faut dire que, avec le Covid-19 puis la guerre en Ukraine et les aléas climatiques, le libre-échange et la mondialisation ont perdu de leur charme. Pénuries, dépendances problématiques et pertes de souveraineté révèlent les limites de la dérégulation du commerce mondial. Les discours et les pratiques sont à la relocalisation, à la préférence nationale, aux restrictions d'exportations... De fait, un nouveau débat semble se faire jour, moins doctrinaire, où la lutte contre le protectionnisme ne constituerait plus « une ligne Maginot intellectuelle »<sup>1</sup>. Vous ne connaissez rien à l'économie ? Pas grave, parions que vous allez mieux comprendre à travers l'histoire du protectionnisme, riche de paradoxes et de rebondissements, de vices et de vertus, grâce aux explications de Sébastien Jean, professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), titulaire de la chaire Jean-Baptiste Say d'économie industrielle.

**I**l y a d'abord cette interrogation : d'où vient cette sale image que se traîne le protectionnisme en Europe et dans l'Occident en général, longtemps relégué aux marges du patriotisme exacerbé, voire d'une certaine xénophobie, accent trumpiste en prime ? Après tout, cette politique interventionniste d'un État ou d'un groupe d'États vise avant tout à protéger la production interne de la concurrence étrangère (lire « Les différentes barrières »). Alors pourquoi cette mauvaise réputation ? Pour Sébastien Jean, celle-ci prend d'abord sa source « dans le traumatisme des années 1930, de ces errements restés en mémoire et qui ont motivé la construction de l'ordre d'après-guerre. Un ordre qui n'était pas celui du libre-échange, car demeuraient encore beaucoup de restrictions commerciales et de régulations économiques assumées, mais qui était fondé sur l'idée que le protectionnisme pratiqué notamment par les Américains

avait été très néfaste, discriminant, générateur de représailles ». Une analyse justifiée ? « On lui a taillé un costume trop grand pour lui, en le désignant comme facteur aggravant majeur de la crise des années trente ! Or cette dernière était d'abord une crise financière, qu'illustre le krach de 1929 à la Bourse de New York quand a explosé la bulle spéculative, puis bancaire. Mais, aux yeux des Américains, la situation a été considérablement aggravée par l'adoption, en juin 1930, de mesures protectionnistes, la loi Hawley-Smoot, qui a augmenté les droits de douane à l'importation de quelque 20 000 produits... » Un renchérissement des taxes qui passent à 47 % sur les produits concernés (près de 40 % des produits importés), sachant que, jusque-là, elles se situaient quand même à 39 %, donc à un niveau élevé. Mais la déflation a augmenté leur niveau proportionnel, le portant à près de 60 %. Une

1 - Selon l'expression de l'historien David Todd, dans l'article « Le protectionnisme, un libéralisme internationaliste », *La Vie des Idées*, octobre 2009.





## LES DIFFÉRENTES BARRIÈRES

Les mesures protectionnistes consistent essentiellement à freiner les importations, à travers des barrières dites tarifaires, qui désignent les droits de douanes, impôts spéciaux et taxes à l'importation. Mais aussi avec des barrières non tarifaires, comme les quotas, les normes sanitaires, sociales, environnementales. Enfin, le protectionnisme peut également consister à encourager ses propres exportations, à travers des subventions et autres aides, ou à privilégier les entreprises nationales dans les appels d'offres de marchés publics. Autant d'obstacles aux échanges que l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) vise à réduire ou à réguler.

À MOTS (DÉ) COU-  
VERTS  
47

« *stupidité économique* », affirme alors l'industriel Henry Ford. De fait, cette politique de l'« America First » génère une forte riposte des pays étrangers qui, à leur tour, élèvent leurs droits de douane à l'encontre des produits venus d'outre-Atlantique. Une spirale que bon nombre d'économistes ont rappelée à D. Trump en 2018, sous forme de mise en garde, lorsque ce dernier a fièrement annoncé une surtaxe de l'acier chinois à hauteur de 25 %. Mais là n'est pas tout. Car s'ajoute à cette mémoire longue un épisode plus récent, le virage libéral des années 1980. Notre économiste le rappelle, « *il a ringardisé le protectionnisme, devenu "has been" dès lors que le libéralisme a été perçu comme la nouvelle modernité* ». Ouvrir grand les frontières au commerce allait booster le développement des pays pauvres et la croissance mondiale au bénéfice de tous. Avec, en arrière-fond, l'idée du « *doux commerce* », selon l'expression de Montesquieu, à même d'amollir les vellétés de conflits entre nations.

Délétère, tocard, hargneux... Pour achever de tailler un véritable costard au protectionnisme, reste cet autre argument : élever les droits de douane, c'est renchérir les produits entrants et dans la foulée générer un surcroît d'inflation. Une préoccupation très actuelle. Ainsi lisait-on,

dans « Les Échos » du 17 mai dernier, un article clairement intitulé : « *Ce protectionnisme agricole qui dope l'inflation alimentaire.* » Pour S. Jean, « *l'analyse économique classique est claire : taxer les produits importés profite certes aux producteurs locaux, ainsi protégés des prix bas de la concurrence étrangère, mais elle coûte aux consommateurs. C'est une taxe à la consommation de biens étrangers. Ainsi, les droits de douane imposés aux Chinois par D. Trump ont été payés par les consommateurs américains. En clair, s'il y avait aujourd'hui des mesures protectionnistes, cela aggraverait la vague inflationniste. C'est le commerce international qui est plutôt un facteur de modération des prix. Sans oublier que le protectionnisme favorise aussi les situations de rente et les monopoles en interne.* »

### DES GRANDES PUISSANCES NÉES GRÂCE AU PROTECTIONNISME...

Vouloir protéger sa production intérieure en restreignant la porosité des frontières aux biens du monde entier serait-il alors pure folie ? S. Jean reformule : « *La vraie question est : dans quelle mesure, avec quels objectifs et par quels moyens ? Car, de fait, le commerce international a toujours été très encadré, faisant l'objet de restrictions, de mono-*



*poles et de taxes.* » Eh oui, contrairement à ce que l'on croit souvent, la pensée protectionniste n'est pas née lors de la Grande Dépression des années 1930, mais plusieurs siècles avant. Il y a eu d'abord les « mercantilistes » (de *mercantile*, « qui se rapporte au commerce ») aux <sup>xvi</sup><sup>e</sup> et <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècles. Face au commerce mondial naissant, ce courant préconise déjà une limitation des importations et, à l'inverse, un développement des exportations, dans un but précis, celui de dégager un excédent commercial. Tel était alors l'objectif : « *Se constituer un solide matelas d'or et d'autres métaux précieux qui, aux yeux des mercantilistes, constituait la richesse des nations. C'est ce que prône Colbert en France et que le pays applique jusqu'à la monarchie de Juillet (1830), avec une administration des douanes très importante, qui, à la fin des guerres napoléoniennes, accaparait 10 à 20 % des fonctionnaires!* » Mais, si le terme « protectionnisme » naît lui-même en 1845 dans certains cercles allemands, français et américains, c'est dans un tout autre contexte, celui de la révolution industrielle, dans lequel la Grande-Bretagne a pris une sacrée avance. Pour booster l'exportation de ses produits manufacturés, elle vente le libéralisme douanier – enfin, surtout les industriels. Résultat : en quelques années, le pays abolit peu à peu presque toutes ses restrictions aux frontières. « En face », comprenez pour les pays qui voient arriver en masse cotonnades, fer et houille britanniques, il devient urgent de protéger sa propre industrialisation naissante. Les premiers à entonner ce mot d'ordre ? « *Les États-Unis, à la fin du <sup>xviii</sup><sup>e</sup>, via Alexander Hamilton, secrétaire au Trésor du président Washington : pour rattraper le retard par rapport aux Anglais, il prône les restrictions aux importations comme outil de développement économique.* » La France emboîtera le pas, y compris les socialistes libertaires et autres progressistes, unis dans un même combat contre ces produits anglais qui ôtent le pain de la bouche des Français... « *Un protectionnisme, dit éducateur, que théorise l'Allemand Friedrich List en 1827 et dont il existe d'autres exemples, comme le Japon sous l'ère Meiji, de 1869 à 1912, qui a ainsi mis à l'abri son économie pour mieux la moderniser.* »

**DES RACCOURCIS RISQUÉS.** Allemagne, États-Unis, Japon... On l'ignore souvent, mais ces grandes puissances se sont d'abord appuyées avec succès sur des mesures protectionnistes. Alors, osons une question naïve, pourquoi les pays en développement n'appliqueraient-ils pas aujourd'hui la même recette ? « *Il y a des limites à cette efficacité*, pondère S. Jean. *D'abord, c'est*

*une pratique qui a connu des succès à un stade initial de développement, mais jamais au-delà de niveaux de revenus intermédiaires<sup>2</sup>. Car, parvenu à un certain stade, on a besoin de la concurrence, et donc de rouvrir ses échanges, pour continuer à progresser, gagner en efficacité, ne plus se contenter d'imiter mais innover.* » Ce piège d'une stagnation à des revenus intermédiaires, l'Amérique latine l'illustre. Après un premier décollage spectaculaire de l'industrialisation du Brésil et de l'Argentine abrités par des protections douanières élevées, de l'après-guerre aux années soixante-dix, le moteur connaît des ratés. Il faut dire que la crise de la dette, les coups d'État et la réouverture trop brutale des frontières n'ont pas aidé... En revanche, à partir des années soixante, pari gagné pour certains pays asiatiques (Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, Taïwan...), toujours en couplant la protection de leur marché interne et le dopage de leurs exportations. Hélas, « *plus question aujourd'hui de bâtir un écosystème industriel étape après étape, en partant de produits peu élaborés pour aller jusqu'aux biens les plus sophistiqués, comme l'ont fait ces "Dragons". L'essor de la mondialisation a radicalement changé la donne. Certes, le développement industriel peut désormais emprunter des raccourcis spectaculaires, impossibles avant le déploiement de l'internet, tel le Vietnam parvenant à attirer de nombreuses entreprises japonaises, chinoises et coréennes. Revers de la médaille : le pays ne maîtrise rien de cette chaîne de valeurs, et doit surenchérir sur les avantages accordés à ces entreprises, face à la concurrence des autres pays émergents.* »

**TOUT ET SON CONTRAIRE.** La recette du protectionnisme éducateur ne semble donc plus opérationnelle et le constat est sans appel : aucun pays dit avancé n'est actuellement protectionniste. En clair, le degré d'ouverture s'accroît avec le niveau d'enrichissement. À ceci près que la solution libérale d'un commerce mondial le plus ouvert possible a également un goût amer. La pandémie de Covid-19 et le conflit en Ukraine qui l'a suivie ont mis au jour la vulnérabilité d'économies trop dépendantes des importations, avec le risque de ruptures d'approvisionnement, ainsi qu'une perte de souveraineté énergétique, sanitaire et alimentaire. Une prise de conscience brutale qui fait entonner à certains un nouveau

2 - C'est ce qu'on appelle le piège du revenu intermédiaire : après une phase de décollage, le développement économique stagne, ne parvenant pas à dépasser un certain niveau de produit national brut par habitant (entre 1 000 et 12 000 dollars) et à rejoindre le groupe des pays dits avancés, faute notamment d'investissements et dans la formation et les infrastructures.



couplet: la démondialisation serait en marche. De fait, « *la rupture de tendance s'est même opérée avant, au moment de la crise financière de 2007-2009. Elle faisait suite à une période où les échanges internationaux ont, pendant quinze ans, progressé deux fois plus vite que le revenu mondial... Après cette crise, le commerce et le PIB mondiaux ont crû à peu près au même rythme.* » Et aujourd'hui? « *Les statistiques démentent l'idée d'une démondialisation, en tout cas jusqu'ici. Même en volume, le commerce mondial de marchandises est au-dessus de son niveau d'avant Covid. Il le dépasse de près de 10 %.* » Disons qu'il y a quand même un ralentissement depuis plusieurs années, une « slowbalisation » (ou « moudialisation »), disent certains... Surtout, difficile de dire ce qu'il en sera en 2022 et pour les années à venir. « *Il y a actuellement des tensions, des ajustements et des tendances contradictoires. Certains pays, comme la Chine, ont d'un côté une tendance au repli, tandis que, de l'autre, la même Chine a signé cette année un grand accord commercial avec le Japon, l'Australie, la Corée du Sud et une dizaine d'autres pays* ». Ce Partenariat régional économique global devient ainsi la plus vaste zone de libre-échange sur la planète, donc à tarifs douaniers dérisoires... Il totalise le tiers du PIB mondial et de la population sur Terre, indiquait « Le Monde » à l'époque (31 décembre 2021)! Pour S. Jean, « *dans ce paysage où il y a tout et son contraire, il ne faut pas avoir une cécité sélective. Il y a toujours une demande d'ouverture de nombreux pays en développement qui y voient un ascenseur économique.* »

**LEVÉE DE BOUCLIER.** Reste le cas très particulier des denrées, du blé jusqu'aux huiles, en passant par le riz et, plus accessoirement, de la moutarde. Car, rappelons-le, « *plus les pays sont riches, plus ils sont ouverts, mais cela ne les empêche pas de protéger certains secteurs de manière très ciblée. Le caractère vital, le rôle social, humain et territorial de l'agriculture et de l'alimentation nécessitent plus de remparts qu'ailleurs.* » Des boucliers qui vont même jusqu'à ces récentes restrictions aux exportations, sous l'effet conjugué d'un choc climatique, géopolitique et économique. Pour sécuriser sa consommation intérieure et ses prix, c'est l'Indonésie en avril qui suspend pour un mois ses ventes à l'étranger d'huile de palme, puis l'Inde en mai qui interdit temporairement ses exportations de blé, ou encore la Malaisie qui cesse d'expédier ses poulets vivants vers d'autres pays. Un phénomène nouveau? « *Pas du tout. C'est*

## QUI TAXE LE PLUS ?

Quels pays sont les plus protectionnistes aujourd'hui en matière de droits de douane? « *Ils sont principalement en Asie du Sud-Est, relève Sébastien Jean, au Pakistan, au Bangladesh, en Inde. Cette dernière était jusque-là l'archétype du pays protectionniste mais, à la suite de sa crise monétaire de 1991, elle a beaucoup libéralisé sa politique commerciale, fixant notamment des objectifs d'importation. Dans le cadre de l'OMC, elle s'était engagée à ne pas dépasser un niveau moyen à peine inférieur à 50 % (tous produits confondus) même si, dans les faits, ses droits de douane sont autour de 12 %. Cela a néanmoins généré un sentiment d'injustice chez les Chinois, qui ont pris des engagements pour plafonner ces taxes à 10 % lors de leur adhésion à l'OMC en 2001 et se situent aujourd'hui aux alentours de 7 %.* » À comparer au taux des États-Unis, qui se situerait autour de 5 à 6 % actuellement en raison de la guerre commerciale avec la Chine (il était à 3,7 % en 2020 selon la Banque mondiale) et à celui de l'Union européenne, dont les droits de douane sont en moyenne de 4 % seulement, sachant toutefois qu'elle met en œuvre d'autres formes de protections non tarifaires.

*même un grand classique en cas de flambée des prix. On a connu ces mêmes mesures temporaires lors des crises alimentaires mondiales de 1974, puis de 2007-2008 et de 2010-2011. Elles se fondent sur la crainte de troubles sociaux faute de pouvoir nourrir la population, et protègent les pays de l'inflation de ces produits. Ce faisant, elles exacerbent le désordre mondial en diminuant l'offre et en la renchérissant. Si les stocks sont bas et que des pays craignent de manquer, c'est la panique, avec des achats compulsifs de denrées et de la spéculation* »... suivis, jusqu'à maintenant, d'un retour à la normale.

Alors, on l'aura compris, ouvrir ou fermer, prôner d'une manière dogmatique le libre-échange ou le protectionnisme n'ont guère de sens. Nul n'a besoin de ce dernier pour attiser les guerres et, à l'inverse, les échanges internationaux ne conduisent pas miraculeusement à la paix des nations... S'il est une idée à retenir de ce tour d'horizon, c'est que commercer ne peut être une fin en soi, mais un moyen au service d'une politique. Et là, c'est un tout autre débat qui attend. ●



## MODÈLES

# Faux, mais fondamentaux

À MOTS (DÉ) COU- VERTS

par Sylvie Berthier

**18 août 2022, un nuage colossal, sombre et menaçant, s'accompagnant d'orages, de tornades et de rafales inédits, déboule tel un rouleau compresseur sur l'Île de Beauté. Le ciel vient de tomber sur la tête des Corses, faisant d'innombrables dégâts matériels et, surtout, cinq morts dont une enfant, ainsi qu'une vingtaine de blessés. Immédiatement, une autre tempête se déchaîne, médiatico-politique celle-là : pourquoi Météo-France a-t-il lancé l'alerte trop tard ? L'organisme météorologique reconnaît avoir été surpris par cet épisode exceptionnel, difficilement prévisible par ses modèles numériques. Qui est responsable ? Le ministre de l'Intérieur diligente une enquête. Après la pandémie de Covid-19, ce dernier exemple illustre bien la difficulté à modéliser l'inhabituel et vient révéler le dialogue compliqué entre la science et le politique. Dans cet entretien croisé avec Catherine Bourgain, directrice du Cermes3, et Patrick Lagadec, spécialiste du risque et des situations complexes, retour sur les modèles, leurs limites et leurs enjeux. Un propos salvateur, en ces temps où les crises de toute nature s'amoncellent.**

**Commençons déjà par définir ce qu'est un modèle...**

**Catherine Bourgain :** Ce terme est extrêmement polysémique. Quand mes collègues hématologues parlent de « modèles », ils évoquent les souris d'expérimentation. Rien à voir avec les modèles numériques utilisés pendant la pandémie de Covid-19, ces équations mathématiques qui permettent de se faire une représentation de la réalité, quand l'expérimentation est impossible ou trop complexe. La modélisation est donc un outil de démarche scientifique adossé à une théorie, pour mieux comprendre le monde. Dans les années 1960-

70, avec le déploiement des outils informatiques et l'augmentation de leur puissance de calcul, les modélisations sont devenues sophistiquées et alimentées par une pléthore de mesures de toute nature. De fait, en scrutant la réalité de façon de plus en plus fine, les modèles sont devenus d'autant plus complexes.

La visée est de mieux comprendre, disais-je, mais aussi d'anticiper, sachant que tout le monde n'est pas d'accord sur ce dernier usage. En génétique humaine, par exemple, des points de vue très opposés s'affrontent entre ceux qui pensent que l'on peut prédire la taille d'un

enfant par les modèles et ceux qui affirment que l'outil est trop mauvais pour cela. Et on a bien vu les limites de la capacité de prédiction des modèles durant la pandémie.

**Patrick Lagadec :** J'ai passé ma vie à observer les situations où les modèles de référence ne marchaient pas. Je pense qu'ils sont indispensables et pertinents en situation à peu près stabilisée et cyclique, quand on peut les adapter en continu avec les nouvelles données disponibles. En revanche, dans un contexte largement inconnu, le modèle reste très intéressant si ceux qui le produisent peuvent clarifier ses limites et anticiper les erreurs de lecture que pourront en faire les utilisateurs (politiques, chefs d'entreprise, d'administration, citoyens si ceux-ci sont dans la boucle d'information...). Dominique Dormont, scientifique majeur lors de la crise de la vache folle, disait : « *La première responsabilité de l'expert c'est de donner au politique les limites de ses connaissances.* »

Or, en situation de forte incertitude – et plus encore d'inconnu –, il faut en permanence réinterroger les hypothèses de départ. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Je me rappelle que, dans un groupe de crise sur le H1N1 (grippe A) où j'avais été invité



« par accident », je me suis étonné que la discussion soit centrée sur le H5N1 – pour laquelle il y avait un plan. Ce à quoi on m’a répondu : « *Vous nous cassez tout notre plan !* » J’osai une question : « *Le problème, c’est le plan ou le pays ?* » Je n’ai plus été réinvié.

### Pourquoi n’arrive-t-on pas à réinterroger les modèles ?

**P. L. :** Nous avons horreur des changements de paradigme, notamment quand on n’est pas un scientifique pointu habitué à se confronter à l’inconnu. Mais, surtout, les utilisateurs de modèles, le plus souvent des béotiens, cherchent une vérité, « LA » bonne réponse, qui leur permettra d’agir dans un sens ou dans l’autre. De plus, dans les situations de crise, les décideurs s’appuient la plupart du temps sur des certitudes, des plans disponibles, sans entendre les réserves des scientifiques, auxquels ils demandent « quelque chose de clair ». Et, souvent, les experts tendent à attendre d’avoir « quelque chose de clair, vérifié, convergent » avant de transmettre une alerte. Je crois l’avoir décelé dans l’épisode météo indiqué précédemment : le modèle d’orage frappant la Corse semblait trop divergent, on préféra garder ce qui convergeait<sup>1</sup>. Dans le livre « *Les Terreurs de l’an 2000* »<sup>2</sup>, il est écrit en préface : « *Les participants ont l’honnêteté de constater que leurs connaissances ne leur permettent en aucune manière de prédire quoi que ce soit. Tout au plus l’ensemble des rapports présentés éliminent les hypothèses extrêmes.* » Dès lors, si vous vous retrouvez dans une situation où les hypothèses extrêmes semblent prévaloir, on peut prévoir dans un premier temps une réaction de retrait, d’attente, avant d’obtenir la défense rituelle : « *Personne n’aurait*



Inventeur du concept de Risque technologique majeur (1979), pionnier de la gestion des crises en France et en Europe (1990), initiateur d’un travail avec de grands groupes sur les ruptures (2020), concepteur de la méthode Force de Réflexion Rapide (FRR, 2005), **Patrick Lagadec**, est aujourd’hui conférencier et consultant sur le pilotage des situations complexes en univers chaotiques. <https://www.patricklagadec.net>



**Catherine Bourgain** est directrice du Cermes3 [Centre de recherche médecine, sciences, santé, santé mentale, société – UMR 8211 CNRS-Inserm U988-EHESS - Univ. Paris], où elle conduit notamment des enquêtes sur l’épistémologie et les pratiques contemporaines de la recherche en génétique humaine, avec un intérêt particulier pour la modélisation et les données de santé.

*pu imaginer une situation pareille !* » Et jusqu’à l’absurde : lors du naufrage du Torrey Canyon, en 1967, un ministre usa de l’expression : « *Personne n’aurait pu imaginer qu’un pétrolier puisse couler près des côtes.* » Question d’importance désormais existentielle : avons-nous des instances dirigeantes et des scientifiques rompus s’interroger sur les limites de la production de connaissances et sur les questions « qui ne se posent pas » ?

**C.B. :** Je suis tout à fait d’accord sur le fait de distinguer les développeurs de modèles de ceux qui les utilisent, qui ne les comprennent pas toujours et peuvent en avoir une interprétation différente de celle des concepteurs. Dans mes cours, on m’a appris que tous les modèles sont faux, puisque réducteurs de la complexité. Ils ne représentent pas la réalité mais on espère que, s’ils sont bien faits, ils seront utiles à la compréhension et, peut-être, à l’action. Il est vrai aussi que les modèles sont très dépendants de la question et des paramètres de départ. Ainsi, le modèle du R0 (taux de reproduction du virus) utilisé lors de la pandémie de Covid-19 a le même « squelette » que celui développé en 1927 pour le suivi de la grippe, un virus qui ne change pas... Très rapidement, les modélisateurs, voyant la spécificité du coronavirus, bien plus versatile, ont cherché à cumuler un maximum de données afin de réajuster ce modèle.

Alors, certes, les experts savent qu’un modèle est toujours faux et qu’ils doivent être vigilants quant à la solidité des paramètres, mais quand on les starifie sur des plateaux TV, ils peuvent tomber dans une simplification qui va ensuite s’amplifier chez les utilisateurs. Cela pose la question de la place que l’on donne à ces productions de vérités, en fonction des incertitudes et de la complexité de la situation.

**Durant la première année de pandémie, on a eu le sentiment**

1 - Patrick Lagadec : « *Expertiser, alerter, piloter au temps du chaotique* », 14 09 2022, <https://www.patricklagadec.net/patrick-lagadec-expertiser-alerter-piloter-au-temps-du-chaotique/>

2 - *Les Terreurs de l’an 2000*, ouvrage collectif, préface de George Siefert, Hachette, Paris, 1976, p. 11.





que le politique nouait une relation ambiguë au modèle. Aide à la décision d'un côté, bête noire à abattre de l'autre. O. Véran, octobre 2020 : « Notre objectif c'est de faire mentir ces courbes, faire mentir ces modèles. » E. Macron, mars 2021 : « Il n'y a pas eu l'explosion qui était prévue par les modèles. » Que s'est-il joué là ?

**C. B. :** Effectivement, au début de l'épidémie, le modèle est presque survalorisé dans les représentations médiatiques des décisions politiques. Ce seraient les prédictions alarmistes de certains modèles qui auraient par exemple convaincu le gouvernement de confiner. Alors que, évidemment, d'autres critères sont entrés en jeu : les données qui venaient d'Italie, voire de Chine, et les remontées des hôpitaux. Toute une série de signaux ont été agrégés pour construire une décision.

**Avec toutes ces remontées de terrain, on aurait presque pu ne pas avoir besoin de modèle ?**

**C. B. :** Bien sûr, et cela montre la fonction sociale du modèle. Cette science moderne du calcul est utilisée par le politique pour

rassurer la population : il y a un chemin, nous allons le suivre. Il y a une certitude fondée sur la science, il faut agir. Alors qu'on est en situation d'incertitude : le modèle est simplifié, il ne dispose pas des bons paramètres. Et puis, après un an de vie avec l'épidémie, les limites du modèle, toujours reconnues par les développeurs, sont dévoilées. On suit certes l'évolution de l'épidémie mais pas la santé mentale des enfants qui ne vont pas à l'école ou encore le manque de lits dans les hôpitaux. Tout cela trouve place dans l'espace public, des controverses émergent, le modèle perd de sa puissance. E. Macron peut alors dire que ce ne sont pas les modèles qui vont dicter au gouvernement ce qu'il doit faire. On voit bien l'usage stratégique qui en est fait en fonction de l'agenda, même si ce modèle a pu nourrir les décisions (tout comme ceux du Giec dessinent des scénarios pour l'action publique). Un modèle reste important... quand on n'a pas d'autres éléments. La question n'est pas donc pas l'utilité des modèles mais la place qu'on leur assigne et la compréhension de ce qu'ils peuvent apporter, de leurs limites et de leur bon usage.

**P. L. :** Goethe écrivait : « *Tout fait est déjà une théorie.*<sup>3</sup> » Traduez : quand je collecte des données, je suis déjà dans un univers mental particulier et je dispose de certains outils. Je les choisis dans un contexte donné, elles ne sont pas la vérité. Dans une situation peu complexe, le modèle peut fonctionner mais, en situation critique, il peut déraiper, dysfonctionner. Et si personne n'est capable de demander aux concepteurs de bousculer leurs hypothèses, on va dans le mur. J'aime bien la réflexion d'un ministre de la Santé américain, en 1976, sur la grippe porcine : « *Ce n'est pas qu'on n'avait pas les réponses. On ne savait pas quelles questions poser.* » Quand un pilote de crise est capable d'une telle réflexion, vous avez déjà franchi un bon pas. Un jour, je suis intervenu à l'Institut Pasteur. C'était passionnant, parce qu'il y avait à la fois des scientifiques de haut niveau et des dirigeants qui interrogeaient la validité des hypothèses. Une telle initiative, visant à identifier des questions qu'on ne se pose pas habituellement, pour discerner quelques points permettant le moment venu de changer de cartographie mentale, c'est remarquable. Mais c'est un exercice astreignant. Culturellement, nous ne sommes pas du tout prêts. Il y a donc une exigence de qualité scientifique fondamentale chez ceux qui développent les modèles et une exigence de capacité de pilotage en situation inconnue. Or, entre les deux, trop de médias cherchent uniquement un titre accrocheur.

**C. B. :** La question des données est fascinante et complexe. Prenons l'exemple de la qualité de l'air. Depuis que l'on a des capteurs, nous

3 - Karl Jaspers, *La Bombe atomique et l'Avenir de l'homme*, Buchet-Chastel, Paris, 1963, 708 pages, p. 85-86. Dans la même ligne, le vocabulaire de la philosophie précise : « Fait : Ce qui est ou ce qui arrive en tant qu'on le tient pour une donnée réelle de l'expérience sur laquelle la pensée peut faire fond. La notion de fait, quand on la précise, se ramène à un jugement d'affirmation sur la réalité extérieure. (Seignobos et Langlois, *Introduction aux études historiques*, p. 156). Ce terme a donc essentiellement une valeur appréciative », dans A. Lalande, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, PUF, Paris, 1976. p.337.

enregistrons des éléments jusque-là non identifiés et révélons de nouveaux phénomènes. Reste à savoir ce que l'on mesure, puisque chaque prise de données est elle-même une forme de réduction de la complexité ambiante. Je pense aussi à l'étang de Berre où, suite à la mobilisation de riverains et d'élus locaux, de nombreuses études ont été menées sur l'impact sanitaire des cocktails de pollutions industrielles. Conclusion : impossible d'affirmer qu'il y a bien un effet, parce que les résultats sont trop incertains. Reste que, de cette expérience, un enjeu a émergé : qu'a-t-on mesuré ? Comment ? Quelles questions ont été posées et avec quel modèle y a-t-on répondu ? Car, si la mesure est nécessaire, elle reste, elle aussi, une forme réduite de la complexité, surtout dans les situations de troubles à expositions multiples. Il faut en avoir conscience quand on produit des données. Alors, quant à imaginer que l'on va tout « dataifier », créer des avatars numériques du monde ainsi capturé dans nos données... Eh bien, non.

**Dans un article sur le risque de cancers des travailleurs dans l'industrie du nucléaire<sup>4</sup>, ses autrices rappellent que les normes d'exposition sont fixées selon un ancien modèle, qui fonctionne toujours sur le paradigme « c'est la dose qui fait le poison » (plus la dose de radiation est forte, plus le risque de cancer est grand). Sauf que l'on sait aujourd'hui que de faibles doses peuvent avoir de grands effets. Sans parler de lobby ou de manipulation, on voit bien qu'il est parfois difficile de changer de modèle. Pourquoi ?**

**C. B. :** Un modèle est aussi un outil qui circule, et il est d'autant plus connu et légitime qu'il est utilisé par beaucoup de monde. Reste qu'il tourne dans des contextes où les

gens n'en sont pas experts. Simples utilisateurs, ils savent sur quel bouton appuyer, ils disposent du résumé du résumé de ce qu'a produit le modèle, sans précision aucune quant à ses hypothèses, ses incertitudes, etc. C'est donc une sorte de boîte noire. Cet outil prend ensuite place dans la société et sert de fondement à des réglementations, des normes, du droit, des usages. Nous sommes là dans un système sociotechnique. Et puis, on peut parfois parler de conflits d'intérêts : certaines personnes ou organisations font de l'argent avec tel modèle plutôt qu'avec tel autre ; certains sont protégés grâce aux modèles et d'autres, au contraire, en sont les perdants, comme ces travailleurs du nucléaire. Des intérêts se cristallisent donc autour du modèle tel qu'il est socialement inscrit, et cela rend sa remise en cause compliquée. Cela demande des controverses extrêmement longues et fortes et des rapports de force solidement constitués capables de dire : non seulement ce modèle est faux, mais on doit s'en débarrasser. Ensuite, il faut pouvoir mettre un autre modèle en place ! Ce n'est pas si facile, cela demande beaucoup de travail, de consultations, de négociations et une majorité agissante efficace, capable de transformer la façon dont le modèle s'est inscrit dans la vie sociale. Pour le nucléaire, étant donné la situation internationale énergétique actuelle et le débat sur les énergies vertes, cela va être compliqué de bouger.

**P. L. :** Absolument d'accord. Cela m'évoque l'histoire du PCB<sup>5</sup> remplacé par une autre substance qui a l'avantage énorme de... ne pas avoir été étudiée. Au moins, on a tué le risque PCB qui était devenu médiatiquement trop important. Cette petite histoire, issue d'un transformateur dans un sous-sol à Reims, a quand même coûté vingt

milliards de francs et donné lieu à une décision européenne.

**Étant donné la complexification, l'interdépendance, la multiplication des crises, les modélisateurs envisagent-ils leur métier autrement ?**

**C. B. :** De nouveaux développements émergent. Ils consistent à collecter le plus de données possible pour rendre les modèles plus pertinents. Par exemple, pour le Covid, l'utilisation des données des téléphones portables ou des capteurs sur les écoliers, afin de retracer plus finement le déplacement des personnes et mieux comprendre la transmission du virus. Mais, il y a un corollaire à ce type de pratiques dites de « *data driven* » (pilotees par les données). Car, là, plus besoin de modélisateur au sens analytique. Plus besoin d'hypothèses, plus besoin de comprendre, exit les épidémiologistes, les biologistes, les mathématiciens. Dans cette approche adossée à l'intelligence artificielle, la vérité et la prédiction vont sortir des données. Il suffit d'avoir de bons informaticiens pour les traiter. C'est utile, mais cela ne questionne pas ce qu'on fait si un virus émerge et que les données sont absentes. Se développe également une autre approche, consistant à travailler de façon plus participative, notamment sur des pollutions par des cocktails chimiques. Ainsi, l'épidémiologie participative (épidémiologie populaire) tente de recueillir d'autres formes de données. Par exemple, au sein du Giscop84, Groupement d'Intérêt Scientifique sur les Cancers d'Origine Professionnelle, à Avignon, des équipes pluridisciplinaires de sociologues, cancérologues, biologistes, statisticiens collaborent avec des médecins et retracent l'histoire professionnelle des personnes. Un travail de fourmi dans les sources, pour identifier telle année, tel type de poste, tel type de solvant. Cet énorme travail de long terme offre d'autres types de données que celles des téléphones portables. Je ne cherche pas à opposer les deux, chacune va répondre à des questions différentes. ●

4 - Laura Barbie et Soraya Boudia, « Circulez, il n'y a rien à voir. Modèles, incertitudes et santé au travail dans l'industrie nucléaire », dans *Terrains & Travaux* n°38, 1<sup>er</sup> semestre 2021. <https://www.cairn.info/revue-terrains-et-travaux-2021-1-page-95.htm>

5 - Christelle Gramaglia et Marc Babut, « L'expertise à l'épreuve d'une controverse environnementale et sanitaire : la production des savoirs et des ignorances à propos des PCB du Rhône (France) », *Vertigo*, septembre 2014. <https://journals.openedition.org/vertigo/15067#tocto1n5>



# Dans les îles, l'impensé des infrastructures agricoles

par **Naiïla Bedrani**, doctorante en sociologie, **Hélène Bailleul**, maîtresse de conférences en aménagement et urbanisme (UMR Espaces et Sociétés – ESO –, université Rennes 2) et **Jean-François Inserguet**, maître de conférences en droit de l'urbanisme, Institut du droit public et de la science politique, université Rennes 2

**La recherche action SOFIANE porte sur les dynamiques des activités agricoles des îles de l'Ouest français (seize îles disposant du statut communal ou intercommunal) et leurs possibles futurs. Soutenu par la Fondation de France ainsi que par les régions Bretagne et Pays de la Loire, ce projet rassemble des chercheurs du CNRS (unités ESO et ARENES) et l'association Réseau Agricole des Îles Atlantiques<sup>1</sup> (RAIA).**

Les îles de l'Ouest français sont des territoires très dépendants du continent pour leur approvisionnement alimentaire. Yeu, Belle-Île-en-Mer ou Bréhat dépendent à 95 % de ces « importations ». Dans ce contexte, des collectivités, des citoyens et des professionnels tentent d'accroître l'autonomie de ces territoires par le maintien ou le redéploiement d'une agriculture insulaire. Les activités agricoles sont aussi de plus en plus plébiscitées pour leurs externalités positives : elles contribuent à une dynamique socioéconomique à l'année, à l'entretien des paysages et d'une biodiversité souvent remarquable ou encore à la diversification de l'offre touristique. Pourtant, sur le terrain, les agriculteurs et les collectivités locales insulaires sont confrontés à de nombreuses difficultés. L'une d'entre elles concerne le renouvellement et l'installation des infrastructures agricoles, en lien avec le droit de l'urbanisme. Bien que toutes les îles possèdent des caractéristiques spécifiques – en termes de superficie, de population, de dynamique économique, de trajectoire agricole, d'organisation administrative ou de politiques

menées –, les activités agricoles s'y heurtent à des verrous réglementaires similaires.

Quel rôle les documents d'urbanisme jouent-ils dans les difficultés rencontrées pour maintenir une production agricole locale ? Quelles solutions à ces blocages peuvent-elles être repérées parmi les initiatives en cours dans les différentes îles ?

## **INFRASTRUCTURES AGRICOLES, DE QUOI PARLE-T-ON ?**

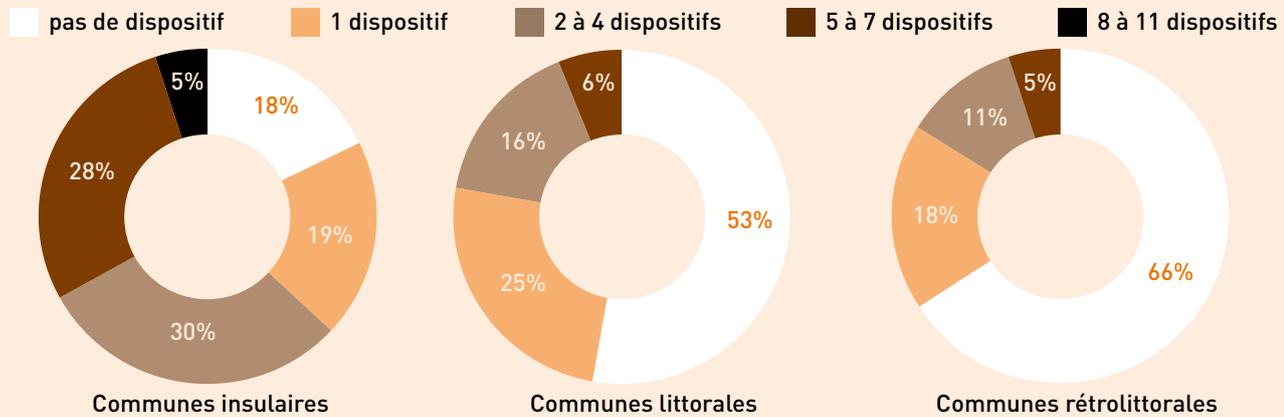
Bien qu'une grande partie de la production agricole se déroule en extérieur, sur le foncier de l'exploitation, les infrastructures (hangar, stabulation, tunnel, chambre froide, atelier de transformation, salle de vente, vestiaires, etc.) sont indispensables à l'exercice du métier d'agriculteur. Trois fonctions leur sont généralement reconnues : la production dite primaire ; les activités dans le prolongement de l'acte de production (la transformation par exemple) ; le logement de fonction.

Le maintien et le développement des activités agricoles nécessitent le renouvellement régulier de ces infrastructures, ce qui implique de déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme. Certaines de ces infrastructures, bien que réversibles et mobiles (tunnels, construction modulaire, habitat léger, etc.), sont aussi soumises à autorisation. De plus, une diminution voire une disparition du parc immobilier à vocation agricole est constatée dans les îles, en raison des changements de destination du bâti agricole (autorisés ou non), de la rétention à but spéculatif ou encore de la perte de fonctionnalité en lien avec la configuration du voisinage ou du bâti lui-même.

1 - Retrouvez l'ensemble des travaux de recherche sur [www.raia-iles.fr](http://www.raia-iles.fr)

## POURCENTAGE DES SUPERFICIES COMMUNALES CONCERNÉES PAR LE CUMUL DE DISPOSITIFS DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGÈRE, PAR TYPE DE COMMUNE

Comparaison entre communes insulaires, littorales et rétro littorales des régions Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine



Dispositifs : sites classés et inscrits, périmètre de préemption foncière du Conservatoire du Littoral et des Espaces Naturels Sensibles, Natura 2000 ZPS et ZSC, ZNIEFF de type 1 et 2, arrêtés de biotope, parcs et réserves, conventions OSPAR et RAMSAR. Sources : Conservatoire du Littoral, Conseils départementaux, Inventaire National du Patrimoine Naturel MNHN, 2020. Graphique : N. Bedrani, 2020.

Alors que le contexte socioéconomique des îles raréfie ces infrastructures, leurs évolutions, tout comme la construction de nouvelles installations, sont très souvent entravées par l'application et l'interprétation du droit de l'urbanisme littoral.

### PROTECTION PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE ET INSULARITÉ : DES EFFETS « COLLATÉRAUX » POUR LES ACTIVITÉS AGRICOLES.

Les îles font l'objet d'un empilement de dispositifs à vocation de protection environnementale et paysagère : leur richesse biologique et patrimoniale est fragile. L'emprise spatiale de ces dispositifs est très importante, sans commune mesure avec la tendance observée à l'échelle du littoral continental des régions Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine (voir graphique). Rappelons que la plupart de ces dispositifs, pris un à un, n'ont pas vocation à exclure l'usage agricole de leur périmètre.

Les îles sont aussi intégralement concernées par la loi Littoral et, pour définir les périmètres à urbanisation restreinte ou interdite, cette loi s'appuie sur les dispositifs ci-dessus. Ce qui aboutit donc au classement de larges superficies en « espaces proches du rivage », « espaces remarquables » ou « espaces naturels et agricoles inconstructibles » dans les documents d'urbanisme locaux. Cela tend à limiter drastiquement voire à interdire l'urbanisation, même si celle-ci a une finalité agricole. Il y est ainsi de plus en plus souvent impossible d'installer ou de renouveler les infrastructures agricoles.

De plus, l'enjeu de la constructibilité agricole est peu pris en compte lors de l'élaboration des documents d'urbanisme locaux, ce qui accroît les difficultés.

### LES ENJEUX AGRICOLES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX.

La multiplicité des intervenants (collectivités, bureaux d'études, personnes publiques associées, population locale, etc.), des instances et des sujets à traiter dans les processus d'élaboration des SCoT et PLU favorisent l'invisibilité des enjeux agricoles. Supplantée par les enjeux de constructibilité à vocation économique (secondaire et tertiaire) ou résidentielle, la constructibilité à vocation agricole est peu débattue et se limite souvent à protéger le foncier agricole de l'urbanisation.

De plus, la délégation aux organismes professionnels du diagnostic et de la concertation portant sur les enjeux agricoles aboutit à un cloisonnement du sujet, ce qui le marginalise lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.

L'absence de prospective territoriale agrialimentaire, au-delà du recensement des projets à moyen terme des exploitants en place, y contribue également. Quand ils sont évoqués dans les PADD, les enjeux agricoles peinent à trouver une traduction concrète dans les règlements et zonages. La récente loi ELAN (2018), en modifiant la loi Littoral, a autorisé la construction d'infrastructures nécessaires aux activités agricoles en zone A « simple » des PLU. À l'exception de Belle-Île-en-Mer qui dispose d'une zone A relativement vaste, cette nouveauté ne change pas la situation des autres îles : certaines n'ont aucune zone A « simple » alors qu'il y a bien des exploitations agricoles.

Enfin, considérant que l'inconstructibilité n'interdit pas l'usage agricole de la terre, les urbanistes de l'État, des bureaux d'études et des collectivités ont

tendance à promouvoir et à privilégier l'inconstructibilité totale des espaces non urbanisés, en occultant le lien fonctionnel entre infrastructures agricoles et parcellaire exploité.

La loi Littoral laissant une place importante à l'interprétation locale pour tenir compte des particularités territoriales, les rapports de force et le poids symbolique des acteurs et des activités agricoles au niveau local influencent fortement la traduction de ce texte dans les documents d'urbanisme. Dans les faits, certains PLU des communes insulaires ayant connu une forte déprise agricole sont plus restrictifs que la loi Littoral à l'égard des infrastructures agricoles (Poirot, 2021 ; Ollivier, 2021). D'autres PLU, tels que ceux des îles ayant conservé un tissu agricole dynamique au cours du xx<sup>e</sup> siècle, intègrent mieux ces enjeux d'infrastructures et mobilisent les possibilités d'adaptation au contexte local.

**ENTRE ACTION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT ET OUTILS DE PLANIFICATION.** Deux types de configurations locales favorisent la prise en compte de la constructibilité agricole dans les documents d'urbanisme des îles.

À Batz, Ré et Noirmoutier, les agriculteurs sont nombreux et organisés en filières structurées, principalement dans le cadre coopératif. Leur poids historique et économique en fait des acteurs incontournables de la vie sociopolitique locale et contribue bien souvent au rayonnement de l'île à travers des produits phares exportés : vins, eaux-de-vie et pommes de terre primeurs confortés par des SIQO (Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine) ou des marques privées qui mettent en avant l'origine géographique (Bedrani, 2019).

La deuxième configuration favorable est l'existence d'un projet politique local de développement agricole et alimentaire porté par la collectivité, qui en attend de potentielles aménités dans une perspective de développement territorial (circuits courts, emploi, paysage, tourisme, etc.). Dans les îles d'Oléron et d'Yeu, deux outils ont été mobilisés depuis près d'une décennie : la charte de développement agricole adossée à un programme d'action, puis le Projet Alimentaire Territorial (PAT). Pour faire vivre ces stratégies agrialimentaires, des instances de concertation et des moyens humains sont mobilisés sur le long terme.

Ces outils contribuent à une démarche prospective et à un découplage des politiques publiques locales. Cela facilite la traduction opérationnelle de ces stratégies dans les documents de planification dont elles dépendent pour leur volet infrastructurel. Le défi de la coconstruction avec la profession agricole, dans toute sa diversité et dans la durée, y trouve aussi meilleure réponse.

**PERSPECTIVES.** Dans ces îles intégralement concernées par la loi Littoral, l'enjeu de la constructibilité agricole peut devenir insoluble, entre exigüité du territoire, pénurie d'infrastructures et impossibilité d'en construire de nouvelles. Seulement deux agriculteurs, l'un à Batz, l'autre à Noirmoutier, exploitent du foncier insulaire et ont leur siège d'exploitation sur le continent proche. Dans cette configuration complexe, aucun des deux ne se voit durer pour l'exercice de son métier.

Maintenir un parc fonctionnel d'infrastructures agricoles sur le long terme nécessite aussi d'explorer la question de la propriété pour éviter les changements d'usage et garantir sa vocation au-delà de la carrière des agriculteurs en place. La planification territoriale ne peut résoudre à elle seule la question de la pérennité des infrastructures. Certaines collectivités ont déjà mis en place des infrastructures agricoles en propriété communale (Ré, Arz, Ouessant, Aix), ce qui a aussi facilité l'acceptation de ces projets par les services de l'État soucieux d'enrayer la dynamique d'urbanisation et ses effets controversés. À Yeu, la mairie et les citoyens sont mobilisés au sein de la SCCI Terres Islaises pour détenir collectivement du foncier et du bâti agricole à destination de projets en agriculture biologique. Cette SCCI ainsi que l'association Réseau Agricole des Îles Atlantiques (RAIA) réfléchissent actuellement à la mise en œuvre d'infrastructures agricoles réversibles, afin d'en limiter encore plus drastiquement l'impact sur le long terme.

Toutefois, la loi Climat et Résilience promulguée en 2021 va rebattre les cartes de la constructibilité des territoires littoraux vulnérables au recul du trait de côte. Pour les îles de petite superficie comme pour celles de faible altitude (voire en dessous du niveau de la mer), un nouveau cadre réglementaire et jurisprudentiel va contribuer encore un peu plus à complexifier l'enjeu des infrastructures agricoles. ●

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bedrani N.**, 2019, «L'agriculture insulaire : une activité en sursis?», Communication au colloque ILES 2019, Brest, 17 octobre 2019.
- Ollivier L.**, 2021, Documents d'urbanisme et activités agricoles insulaires. Quel rôle pour le Plan Local d'Urbanisme dans le maintien et le développement de l'activité agricole insulaire ? L'exemple de l'île de Bréhat., Mémoire de Master 2, Rennes, Université Rennes 2, 128 p.
- Poirot M.**, 2021, Interactions entre documents d'urbanisme et activités agricoles : comment concilier les règles d'urbanisme d'un territoire insulaire avec le maintien et l'évolution de l'activité agricole à Belle-Île-en-Mer ?, Mémoire de Master 2, Lille, Université de Lille, 144 p.

# Le métabolisme urbain : une approche de la dimension matérielle des systèmes alimentaires des territoires

par Barbara Redlingshöfer et Caroline Petit (UMR Sadapt Inrae)



**Barbara Redlingshöfer a soutenu une thèse interdisciplinaire sur les pertes et gaspillages alimentaires en ville<sup>1</sup>. Caroline Petit axe ses travaux sur les questions de reconnexion entre agriculture et consommation à l'échelle territoriale. Ensemble, elles travaillent à représenter les liens matériels entre le système alimentaire d'un territoire et son environnement, aux échelles proches et lointaines.**

Les liens matériels entre le système alimentaire d'un territoire et son environnement désignent, d'un côté, les produits agricoles et les denrées alimentaires et de l'autre, les ressources comme l'eau, la terre ou les nutriments nécessaires à leur production et leur restitution à l'environnement. Nos travaux contribuent à dresser un diagnostic de la situation actuelle puis à envisager, par la prospective environnementale, des solutions de fonctionnement alternatif, dans une perspective de transition socioécologique.

## QU'EST-CE QUE LE MÉTABOLISME URBAIN ?

Selon Barles (2017)<sup>2</sup>, le métabolisme urbain désigne l'ensemble des flux d'énergie et de matières mis en jeu par le fonctionnement d'une ville. De façon plus générale, « le métabolisme territorial » fait référence à un territoire urbain, périurbain ou rural, à une échelle plus ou moins étendue. Il s'agit donc du métabolisme, au sens figuré, d'une société humaine qui agit dans un territoire et mobilise de l'énergie et des matières pour faire fonctionner l'ensemble des activités économiques.

Des recherches portent sur les quantités de matière et d'énergie en jeu, les empreintes environnementales engendrées et le rôle qui revient aux acteurs dans leur capacité à agir sur ces flux.

Or, la consommation alimentaire et l'ensemble des activités associées qui composent le système agrialimentaire constituent une part importante du métabolisme d'une société, avec une empreinte massive sur l'environnement et un coût élevé pour la santé. Pris globalement, le système alimentaire pèse pour environ un tiers des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial (Crippa et al., 2021)<sup>3</sup> et engendre des coûts cachés au sein du système économique (dépenses de santé, services publics d'assainissement, etc.). L'être humain a besoin de manger quotidiennement une alimentation qui lui convient sur le plan physiologique et qui s'inscrit dans sa culture alimentaire; ce sont deux éléments à prendre en considération dans toute réflexion prospective sur des systèmes agrialimentaires plus sobres, à moindre empreinte environnementale.

Enfin, on s'intéresse de plus en plus aux villes en tant que lieux de concentration de populations, à leur consommation alimentaire et aux possibilités de rendre le système alimentaire urbain davantage compatible avec le fonctionnement des écosystèmes à l'échelle planétaire et territoriale.

Des recherches de plus en plus nombreuses portent sur des pratiques moins polluantes et nécessitant moins de ressources aussi bien du côté de la production agricole que du côté de la demande alimentaire, voire sur les possibilités de mieux connecter les deux, au niveau d'un territoire.

Nos travaux contribuent à élaborer des diagnostics quantitatifs sur les systèmes agrialimentaires et permettent de discuter le rôle des acteurs selon deux grands axes :

- La caractérisation et la quantification des pertes et gaspillages et plus largement des déchets ali-

1 - « Food waste in cities: an urban metabolism approach applied to Paris and Île-de-France », sous l'encadrement conjoint de Helga Weisz, université Humboldt de Berlin, et Sabine Barles, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2022.

2 - Sabine Barles, « Écologie territoriale et métabolisme urbain : quelques enjeux de la transition socioécologique », *Revue d'économie régionale et urbaine* 2017/5 (décembre), p. 819-836. DOI 10.3917/reru.175.0819.

3 - Crippa M., Solazzo E., Guizzardi D. et al. « Food systems are responsible for a third of global anthropogenic GHG emissions », *Nature Food* 2, 2021, 198-209 <https://doi.org/10.1038/s43016-021-00225-9>

mentaires à l'échelle de territoires urbains ; leur part dans le métabolisme alimentaire indique un degré de sobriété dans le fonctionnement du système alimentaire.

- La caractérisation et la quantification de la production vendue localement pour la consommation alimentaire ; sa part indique le degré de connexion, à l'échelle de territoires, entre production et consommation.

**L'IMPORTANCE DU FLUX DE DÉCHETS ALIMENTAIRES.** Malgré son inscription à l'agenda politique international, notamment dans les objectifs du développement durable des Nations Unies et, en France, dans un cadre législatif de plus en plus étendu<sup>4</sup>, la génération massive des pertes, gaspillages et déchets alimentaires n'a été analysée qu'à la marge dans les recherches sur le métabolisme urbain. Peu de données existent sur son ampleur et sur ses spécificités. Or, la quantification et l'analyse des flux de matières sont cruciales pour définir des politiques qui visent à réduire la consommation de ressources et la production de gaspillages et de déchets.

Entre sciences humaines et sciences de l'environnement, les objectifs de la thèse<sup>5</sup> étaient donc de développer une méthode de quantification du métabolisme alimentaire urbain, de déterminer son ampleur, la part des pertes, des gaspillages et déchets alimentaires, et de comprendre comment ce métabolisme est ancré culturellement, socialement et politiquement.

Caractérisation et quantification du métabolisme alimentaire urbain se sont appuyées sur une étude de cas de Paris et de la Région Île-de-France pour l'année 2014. Un outil de quantification a été développé sur la base d'une analyse des flux de denrées alimentaires : d'une part les approvisionnements de la ville et la production interne, d'autre part la consommation alimentaire, les exportations de denrées et les déchets alimentaires. Une approche de système alimentaire a permis de distinguer les principaux maillons de la chaîne.

Les résultats montrent l'importance du flux de déchets alimentaires dans le métabolisme urbain. Respectivement 19% et 22% des denrées, hors boissons, qui approvisionnent la population à Paris petite couronne et en Île-de-France ne sont pas consommées. La majeure partie devient un déchet et est incinérée ; une faible part est collectée séparément et valorisée en Île-de-France, essentiellement par méthanisation.

4 - Loi dite Garot en 2016, loi EGalim en 2018, loi AGEC en 2020 et loi Résilience et Climat en 2021.

5 - Redlingshöfer, Barbara, op. cit.

L'étape de la consommation, à domicile et hors foyer, génère un flux important dont la moitié environ consiste en pertes et gaspillages qui pourraient être évités. La consommation alimentaire elle-même est celle d'une population de mangeurs qui inclut des touristes ou personnes venant travailler. Sous cet aspect, les pistes de réduction du gaspillage doivent s'orienter vers des cibles et lieux de consommation divers.

Le métabolisme urbain devient plus lisible lorsqu'on reconnaît que l'ensemble des flux alimentaires sont intégrés dans des pratiques culturelles d'acteurs et dans des institutions sociales – c'est le deuxième aspect abordé dans la thèse. Car, au stade de la consommation, les pertes et gaspillages ne sont pas seulement le résultat d'actions individuelles. Elles résultent aussi de pratiques sous l'influence de processus sociaux plus larges, comme des changements de style de vie et de normes de consommation dans des sociétés à revenu élevé, par exemple, le fait de valoriser la fraîcheur d'une nourriture avec une courte durée de conservation, sujette à des risques de pertes et gaspillages le long de la chaîne.

Au contraire, les politiques de réduction des pertes et gaspillages ne tiennent compte ni des caractéristiques systémiques du métabolisme alimentaire urbain, ni du rôle de l'interconnexion entre maillons de la chaîne (les pratiques alimentaires à domicile dépendent en partie de l'offre alimentaire et de la production en amont). Elles n'intègrent pas non plus l'interface entre nourriture et déchets.

### **DÉCALAGES ENTRE PRODUCTION ET CONSOMMATION.**

Les collectivités s'engagent de façon croissante dans des stratégies alimentaires locales. La réglementation, depuis les années 2010, renforce toujours plus les objectifs de souveraineté alimentaire, de soutien à une production et une alimentation durables. L'autonomie alimentaire à l'échelle de territoires locaux s'affirme ainsi comme une préoccupation de certains responsables politiques. Par la mise en adéquation de l'offre agricole avec la demande alimentaire locale, ils cherchent aussi à anticiper des risques en matière d'approvisionnement et à dynamiser l'économie locale.

Ce qui semble être du bon sens, manger ce qui a été produit à côté de chez soi, n'est en réalité pas si évident à mettre en place, comme en témoignent les démarches locales qu'il faut déployer : ainsi, les acteurs en charge des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont confrontés au fréquent décalage entre la nature des productions agricoles, souvent spécialisées car insérées dans des bassins de production, et les besoins de consommation par nature diversifiés. La nécessité de réaliser un diagnostic du

degré d'autonomie alimentaire s'impose alors assez vite, et des applications comme PARCEL (Pour une Alimentation Résiliente, Citoyenne Et Locale) sont largement employées pour générer des données chiffrées.

Avec un collectif de chercheurs Inrae-CNRS, dans le projet de recherche TORSADES (TerritORialisation de Systèmes Agri-alimentaires Durables)<sup>6</sup>, nous avons cherché à approfondir, à l'échelle de trois territoires aux caractéristiques très différentes – l'Ouest vosgien, la Brie laitière et le périurbain de l'Ouest parisien – les modalités de cette autonomie alimentaire théorique, autrement dit le potentiel de mise en adéquation de la production agricole avec la consommation alimentaire locale.

Nous avons mis en regard les volumes agricoles produits et les quantités alimentaires consommées, en considérant les processus de transformation entre ces deux maillons de la chaîne et en travaillant sur la base de la demande alimentaire effective. En effet, la consommation alimentaire dans les territoires est le fait des résidents, mais aussi de mangeurs occasionnels, issus des mobilités professionnelles et des flux touristiques. Un calcul de potentiel d'autonomie alimentaire doit donc tenir compte de l'ensemble de ces mangeurs. Un bilan des consommations alimentaires, basé sur une estimation du nombre d'équivalents mangeurs et de leurs consommations, a donc été réalisé pour ensuite être comparé aux volumes de production agricole.

Dans les trois territoires d'étude, nous observons un important décalage entre les volumes agricoles produits et les quantités d'aliments consommés, qui résulte tout aussi bien du caractère excédentaire ou marginal de certaines productions que des besoins alimentaires plus ou moins importants de l'ensemble des mangeurs. Dans l'Ouest vosgien par exemple, où la polyculture élevage s'est maintenue plus qu'ailleurs, le potentiel de couverture des besoins alimentaires est relativement satisfaisant pour les céréales, les matières grasses végétales, les produits laitiers et carnés. Dans la Brie laitière aussi, l'adéquation est assez bonne en ce qui concerne les produits céréaliers, les matières grasses végétales et les légumineuses. En revanche, le périurbain de l'Ouest parisien, en raison de ses besoins alimentaires très substantiels, présente les taux d'autonomie alimentaire théorique les plus faibles.

Si nos résultats ne tiennent pas compte de l'existence d'outils de collecte et de transformation, ce qui affinerait encore plus la faisabilité d'une

relocalisation alimentaire, ils permettent déjà de relativiser la portée de certaines stratégies mises en œuvre dans les PAT, tel l'appui au développement de maraîchage de proximité dans des territoires très denses où le taux de couverture dans cette catégorie de produits est extrêmement faible.

À l'inverse, nos résultats peuvent mettre en lumière des voies encore peu explorées au potentiel plus significatif, par exemple pour les produits céréaliers ou les huiles végétales.

Enfin, l'approche par différentes catégories de mangeurs informe sur les conditions dans lesquelles sont effectués les achats alimentaires ou sont consommés les repas, et questionne les modalités concrètes d'une relocalisation alimentaire; par exemple, la part des actifs qui effectuent des déplacements domicile-travail, induisant des pratiques de consommation variées (restauration collective, achats alimentaires à proximité du lieu de travail plutôt que du lieu de résidence, etc.). Au regard des transformations sociétales qui influent sur les pratiques alimentaires, cette incursion dans les caractéristiques démographiques, professionnelles et personnelles des mangeurs soulève de nouvelles questions sur le processus de relocalisation alimentaire.

**PERSPECTIVES.** À l'échelle de territoires urbains, la population et sa consommation alimentaire constituent le pivot qui permet de connecter les flux de l'amont (production agricole) et les flux de l'aval (génération des pertes, déchets et coproduits). Caractériser plus finement ce pivot nécessite des développements méthodologiques que nous coordonnons dans le cadre d'un réseau de chercheurs<sup>7</sup>.

L'approche matérielle dans l'analyse des systèmes agri-alimentaires pourra nourrir la prospective sur les villes durables, et notamment des scénarios de changement. Quelles conséquences sur le métabolisme d'une ville et ses empreintes quand des politiques publiques accentuent ou promeuvent les tendances actuelles, en termes de mobilité par exemple (amplification du télétravail, réduction des déplacements personnels) comme en termes de consommation alimentaire (inflexions vers des régimes sains et durables)?

Ainsi, la prospective sur les villes durables se trouve enrichie d'une discussion sur les implications matérielles des scénarios de changement et sur leur adéquation avec les contraintes et opportunités des territoires. ●

7 - Consortium POPCORN (réseau de recherche sur la POPulation et sa CONSommation alimentaire dans les territoires uRbainS), <https://www6.inrae.fr/better/Nos-actions/Nos-reseaux-consortia/POPCORN-Reseau-de-recherche-sur-la-POPulation>

6 - <https://www6.nancy.inrae.fr/sad-aster/Projets/Projets-acheves/TORSADES>



# Vous avez dit « transition agroécologique » ? Chronique d'une crise annoncée

par Philippe Ledenvic, président de l'Autorité environnementale

60  
DE L'EAU  
AU MOULIN

**Avertissement : l'Autorité environnementale (Ae) rend des avis sur des projets, des plans et des programmes susceptibles de présenter des incidences environnementales significatives. Cet article s'appuie sur les analyses et les constats de plusieurs dizaines d'avis publiés pour la plupart en 2021 sur divers projets, parfois significativement modifiés à la lumière de ces avis et des contributions des enquêtes publiques.**

Dans un contexte général où les effets quotidiens du changement climatique auraient dû inviter à une transition urgente, l'année 2021 s'ouvrait sur un alignement inédit de planètes pour accélérer la transition agroécologique et la reconquête de la qualité de l'eau : tous les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) devaient être révisés et le 7<sup>e</sup> programme d'actions national nitrates devait tirer les conséquences de l'efficacité limitée des six premiers programmes<sup>1</sup> pour améliorer la qualité de l'eau. Dans la foulée, le « Varenne de l'eau »<sup>2</sup> devait s'emparer de cet enjeu majeur pour permettre à l'agriculture de s'adapter. D'autre part, la France devait produire, en conformité avec les règlements de la Politique Agricole Commune (PAC), un Plan Stratégique National (PSN) à la suite d'un débat organisé par la Commission nationale du débat public (voir <https://impactons.debatpublic.fr/wp-content/uploads/ImPACtons-compte-rendu-synthese.pdf>), alors que venait d'être publiée la stratégie européenne « De la ferme à la table ».

L'Ae n'a pu que constater, au vu des évaluations qu'elle a produites pour tous ces plans et programmes, que la plupart des outils conçus pour remédier aux impacts négatifs des activités agricoles ne présentent pas d'effets tangibles (Ae, Rapport annuel 2021). Le plus souvent, leurs dispositions sont uniquement incitatives, rarement prescriptives et sans objectifs environnementaux.

Soit les bilans démontrent l'inefficacité des programmes précédents, soit ils n'existent pas. Les nouveaux projets ne sont ainsi pas alimentés par un retour d'expérience précis.

Compte tenu de ces constats, l'avenir de l'agriculture tel que le projettent tous ces programmes<sup>3</sup> est un mirage. Ils donnent à tort l'illusion de la viabilité à des modèles d'ores et déjà contraints par des limites physiques et en retardent l'adaptation. Faute d'inviter fermement à la transition, ces exercices de planification enferment l'agriculture dans une impasse climatique en croyant la protéger, bien loin des ambitions européennes, et l'exposent à des conflits d'usage de l'eau<sup>4</sup> comme des sols. Cela est vrai aussi pour d'autres secteurs, ce qui a amené l'Ae à conclure que, plus généralement, la transition écologique n'était pas amorcée.

**DES OBJECTIFS HORS D'ATTEINTE ?** Il y a peu d'amélioration des milieux et pas d'inflexion majeure des actions : atteindre les objectifs retenus à moyen terme apparaît dès lors improbable. À quelques exceptions près, les Sdage formulent des diagnostics et des orientations convergentes, partant de situations pourtant différentes : la qualité de l'eau reste dégradée et le bon état écologique des masses d'eau ne sera pas atteint à l'échéance prévue (2027), même avec des efforts importants. Les pratiques agricoles conventionnelles portent une part essentielle de responsabilité. Selon l'état des lieux dressé par le projet de PSN de la PAC, « la qualité des eaux reste dégradée dans de nombreux territoires agricoles, en lien principalement avec les phénomènes d'eutrophisation dus aux excès de nutriments et à la pollution par les phytosanitaires. Cette détérioration affecte de nombreux captages d'eau potable qui doivent être fermés faute de pouvoir en maîtriser la pollution ». De même, dans l'avis de l'Ae sur le

1 - <https://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/notice?id=Affaires-0011927>

2 - <https://www.ecologie.gouv.fr/cloture-des-travaux-du-varenne-agricole-leau-et-ladaptation-au-changement-climatique>

3 - Le plan d'action nitrates est en voie d'approbation à la date de la rédaction de cet article.

4 - <https://www.nouvelobs.com/ecologie/20220721.OBS61161/secheresse-en-france-la-guerre-de-l-eau-est-declaree.html>

7<sup>e</sup> programme d'actions national nitrates, « *une stratégie de long terme "nitrates" ne peut se concevoir isolément, dans l'ignorance des autres impacts environnementaux de l'agriculture et des autres plans et programmes agroenvironnementaux. C'est donc une véritable stratégie d'ensemble d'amélioration des performances environnementales de l'agriculture qu'il conviendrait d'évoquer dans le cadre général du plan stratégique national de la PAC* ». Ni le PSN ni le projet de programme d'actions national nitrates ne répondent à une telle nécessité.

L'Ae avait déjà relevé, à propos des dispositions du 6<sup>e</sup> programme d'actions régional nitrates de Normandie, qu'elles « *paraiss[ai]ent insuffisantes pour contenir les risques de dégradation de l'environnement par les nitrates, dans le contexte d'une détérioration importante et croissante de la qualité des eaux liée aux nitrates en Normandie* ». Une analyse à peine moins pessimiste avait été produite pour les Pays de la Loire. Ces évolutions entraînent des dégradations de la qualité des eaux marines, principalement le long de la façade nord-atlantique et dans les estuaires de la Manche. Les Sdage Loire-Bretagne et Seine-Normandie constatent en outre que de nouvelles plages sont affectées par la prolifération d'algues vertes.

Concernant la biodiversité, la contribution des activités agricoles apparaît incertaine : les pratiques agricoles, pourtant bien documentées et donc reproductibles, contribuant à une gestion vertueuse des milieux et espèces, restent minoritaires. Les pratiques intensives à grande échelle, en particulier dans les secteurs de grandes cultures, se traduisent en revanche par un effondrement de la biodiversité, des insectes et des oiseaux notamment.

Les rejets atmosphériques peuvent paraître à première vue moins critiques pour l'environnement. Dans l'état des lieux dressé par les plans de protection de l'atmosphère et les plans climat-air-énergie territoriaux, seuls les rejets d'ammoniac apparaissent en majorité issus de l'agriculture. D'autres rejets sont moins suivis mais ont des effets avérés sur la santé humaine (pesticides) ou sur les émissions de gaz à effet de serre (méthane, monoxyde d'azote). Dès lors, faute d'informations précises, ces rejets sont le plus souvent considérés comme stables dans la plupart des dossiers de plans et programmes dont l'Ae est saisie et leurs effets sur l'environnement ne sont pas mieux connus.

Dans ce contexte, l'évolution des activités agricoles reste enfermée dans des scénarios « *business as usual* », prolongeant ce qui serait un « droit à

consommer de l'eau » et un « droit à polluer ». Les plans et programmes évoqués peinent à prévenir ces dégradations et envisagent encore moins les efforts nécessaires pour découpler rapidement la croissance des activités et celle des ressources mobilisées, des pollutions et des nuisances.

### **LA RESSOURCE EN EAU, UN POINT DEVENU CRITIQUE.**

D'ores et déjà, le bassin Adour-Garonne a connu des crises graves pour l'ordre public. Les retenues de Sivens et de Caussade ne sont que les symptômes dramatiques d'un fantasme : celui d'une ressource en eau éternellement disponible. Elles révèlent aussi que l'État de droit n'est pas respecté. Les volumes concernés pour ces deux sites restent négligeables au regard du déficit prévu sur ce bassin à l'horizon 2050 (1,2 milliard de m<sup>3</sup>). Mais, dans le Sdage Adour-Garonne, ne figure aucune référence à ces crises et à l'ampleur de la transition agroécologique nécessaire : ces sujets restent tabous.

Dans le Marais poitevin, les conflits sont aussi tenaces : non seulement entre l'agriculture et la société, mais parmi les agriculteurs eux-mêmes, entre les irrigants et les autres usagers ! La sécheresse de l'été 2022, nouvel indice de la récurrence des extrêmes climatiques, rappelle une fois de plus l'urgence d'une transition. L'Ae avait alerté, dans deux avis, sur la nécessité de prendre en compte et d'anticiper les effets du changement climatique lorsque serait délivrée la demande d'autorisation unique de prélèvement, qui doit permettre à l'Établissement public du Marais poitevin de répartir une ressource limitée pour tous les irrigants.

Alors qu'une vision d'ensemble s'imposerait, les conclusions du Varenne de l'eau ont été adoptées après l'approbation des Sdage révisés, comme s'il n'y avait aucun rapport entre celui-ci et ceux-là, et d'autant que les objectifs des Sdage semblent avoir été déterminés sans prendre en compte les effets du changement climatique sur la ressource en eau, en dépit des études-diagnostic conduites sur plusieurs bassins. Le recours croissant à l'irrigation est envisagé comme la solution inévitable au changement climatique : une demande d'eau accrue en situation de pénurie ! L'Ae a d'ailleurs souligné que le PSN était particulièrement discret sur ce sujet, alors que l'adaptation de l'agriculture au changement climatique est pour elle une question de survie.

### **LIMITER L'ÉROSION DU FONCIER AGRICOLE.**

La lutte contre l'artificialisation des sols devient aussi une cause nationale : l'objectif « zéro artificialisation nette » en 2050 est désormais traduit



dans la loi et ses modalités d'application sont en cours de définition. Selon l'étude Agreste d'avril 2021, les terres agricoles perdent annuellement 65 900 ha depuis 1992, soit plus de six fois la surface de la ville de Paris. Plusieurs Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et documents d'urbanisme ont également affiché l'objectif de freiner cette artificialisation, qui se fait principalement au détriment des terres agricoles.

Mais que penser de l'absence de caractérisation (pédologique, agronomique) des sols et de leur fonctionnalité environnementale dans la plupart des études d'impact? Que penser de l'attitude compréhensive de certaines chambres d'agriculture pour des projets très consommateurs de terres agricoles (autoroutes Castres-Toulouse et Poitiers-Limoges, ligne ferroviaire nouvelle Montpellier-Perpignan, canal Seine-Nord Europe, zones d'aménagement concerté et parcs photovoltaïques de grande dimension)? Quel sera alors l'effet réel de ces Sraddet qui affichent un grand volontarisme pour préserver le foncier et l'activité agricoles si ces objectifs ne s'accompagnent pas de règles permettant de répartir les efforts de sobriété foncière?

## DES OUTILS À MOBILISER EN PRIORITÉ À TROIS NIVEAUX :

### - Le plan stratégique national de la PAC et la stratégie nationale bas carbone

Dans son avis sur le PSN de la PAC, l'Ae avait souligné qu'il prolongeait les pratiques antérieures, soutenait des positions acquises, que le dispositif Haute Valeur Environnementale<sup>5</sup> (HVE) concurrencerait l'agriculture biologique et qu'une mauvaise monnaie chasserait la bonne. La déconnexion entre ces dispositifs et les défis environnementaux à relever risque de conduire à constater, trop tard, que certaines pratiques voire certaines cultures ne sont plus viables.

L'absence d'articulation claire avec les autres plans nationaux et leurs objectifs environnementaux, notamment la trajectoire de la stratégie nationale bas carbone prévue pour l'agriculture, ne donne pas aux agriculteurs la visibilité nécessaire pour pouvoir s'adapter à temps aux contraintes climatiques, indépendamment du fait que, depuis longtemps, les obligations européennes ne sont pas respectées.

### - Les Sraddet : mettre en cohérence les politiques régionales

Aux yeux de l'Ae, la révision des Sraddet est un moment crucial pour mettre en cohérence les politiques régionales sur tous ces sujets : quel prix en eau et en foncier est-on prêt à payer pour préserver l'agriculture de demain? Pour quelle agriculture? Anticiper toutes les contraintes physiques et les seuls scénarios possibles à moyen terme devrait être l'objet des évaluations environnementales *ex ante* de ces schémas régionaux. Ce serait un exercice de vérité pour toutes les parties prenantes.

En réponse préliminaire à la rareté des ressources, une sobriété collective s'impose. C'est la seule option possible pour éviter que les conflits d'usage ne dégénèrent en troubles sociaux dans certains territoires, si persistent des modèles ou des filières incompatibles avec ce que la nature peut encore offrir. En réalité, comment choisir entre l'alimentation en eau potable de Toulouse, la production électrique des centrales hydroélectriques et nucléaires réparties en Occitanie et les demandes d'irrigation des territoires ruraux... et en laisser pour les milieux et les espèces naturels?

Le contenu des contrats de plan État-Région et des programmes opérationnels des fonds européens devrait en tirer pleinement les conséquences.

### - Les Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) et les Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET)

Si les PCAET ont été conçus pour que chaque territoire s'approprie les enjeux de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique et décline des objectifs nationaux, les PTGE sont des outils nécessaires pour concilier les enjeux de l'eau au plus près des acteurs des territoires, en particulier pour décliner les Sdage lorsqu'ils existent.

Dans quelques cas, des réponses ont pu être apportées à l'échelle territoriale pour mieux maîtriser les rejets d'intrants là où ils étaient excessifs ; la réalisation de bilans eau ou carbone à l'échelle des exploitations permet également d'établir un diagnostic de leur vulnérabilité et de faire des choix de cultures et de pratiques plus résilients.

On peut aussi espérer que ces projets territoriaux constitueront un moyen de recréer de la cohésion sociale dans des territoires en souffrance, de fonder un avenir moins incertain pour le monde agricole, tout en évitant l'exacerbation des tensions. ●

5 - Le nouveau projet de dispositif a fait l'objet d'une concertation publique au cours de l'été 2022.

# Suivez l'actu de sesame!

BLOG  
63

Entrez pleinement dans l'univers numérique de « *Sesame* » qui accueille, en plus de tous les numéros de la revue, téléchargeables gratuitement, des contributions et articles mis en ligne au fil de l'eau que vous pouvez commenter.

[revue-sesame-inrae.fr](http://revue-sesame-inrae.fr)

Pour ne rien rater des nouveautés publiées sur le blog et autres informations, inscrivez-vous à la lettre électronique, en nous envoyant un mail à :

[revuesesame@inrae.fr](mailto:revuesesame@inrae.fr)

Rejoignez-nous sur twitter et ne ratez sous aucun prétexte les threads du mercredi

[@RevueSesame](https://twitter.com/RevueSesame)

Contactez-nous au  
**05 61 28 54 70**

Depuis plus de vingt ans, nous cherchons à instruire et éclairer les questions vives, les tensions et les signaux faibles dans les champs de l'agriculture, de l'alimentation, des sciences et techniques du vivant, de l'environnement et des territoires ruraux.

En plus de *Sesame*, la Mission Agrobiosciences-Inrae, c'est aussi :

- Le cycle de débats, « *BorderLine* », en partenariat avec le Quai des Savoirs, centre culturel dédié à la science et aux techniques de la métropole toulousaine. Son fil rouge ? Explorer les champs de tension qui s'exercent autour de l'idée de limite, qu'elle soit frontière géographique, borne des savoirs, seuil éthique ou finitude des ressources. Pour suivre le programme 2022 :

<https://www.agrobiosciences.org/sciences-et-techniques-du-vivant/article/borderline-le-podcast>

- Et plein de ressources documentaires à retrouver sur le site internet [www.agrobiosciences.org](http://www.agrobiosciences.org)





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**INRAE**

la science pour la vie, l'humain, la terre



**agrobiosciences**

FAIRE CONTROVERSES

